

Le  
Folklore  
Brabançon

REWISBIQUE  
Archives

164

3

Notre couverture :

*A. Van Neste. — Porte de la Ferme Rose à Uccle. — Eau-forte.*

Le  
Folklore  
Brabançon

DECEMBRE 1964

N° 164

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques de la Province  
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tel. 13.07.50.

BRUXELLES

## SOMMAIRE

<i>Oeuvres d'Art de l'Abbaye d'Affligem</i> par Dom Albert Van Roy, O.S.B. ....	393
<i>Rixe à Limal en 1518</i> par G. Devos	417
<i>Les Princes Sixte et Xavier de Bourbon et l'offre de Paix de l'Empereur Charles</i> par E. Op de Beeck	425
<i>Quelques notes relatives à l'histoire de Waterloo</i> par José Mirval... ..	441
<i>Le Couvent des Récollets et le Domaine de Boetendael, à Uccle</i> par H. Crokaert	463
<i>Varia</i> ... ..	517
<i>Bibliographie</i> ... ..	523

DECEMBRE

1964

N<sup>o</sup> 164

PRIX : 35 F.

Le Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques et de Relations Culturelles  
et Publiques de la Province de Brabant  
publie également une revue en néerlandais

• DE BRABANTSE FOLKLORE •

*Au sommaire du n° 164  
de décembre 1964 :*

De Mens et de Kat,  
par Frans Weemaels.

De Patroonheilige St-Rumold,  
par Uytterhoeven.

Bloed en Pluimen,  
par A. Paessens.

De Oostbrabantse Bedevaartvaanties van voor 1858.  
par G. Callebaut.

## *Oeuvres d'Art de l'Abbaye d'Affligem*

par

Dom Albert VAN ROY, O.S.B.

**A**ffligem, dépendance d'Hekelgem, est située aux confins nord-ouest du Brabant actuel.

Ce célèbre monastère, dont le premier supérieur, Fulgence, reçut la bénédiction abbatiale à Cambrai en l'année 1089, fut détruit quatre fois au cours des temps: deux fois pendant les petites guerres entre la Flandre et le Brabant (en 1334 et 1356), qui furent chaque fois l'occasion pour les moines d'une résidence à Bruxelles; une troisième fois pendant la révolte des Gueux (en 1580) et finalement après l'invasion des révolutionnaires français (en 1797).

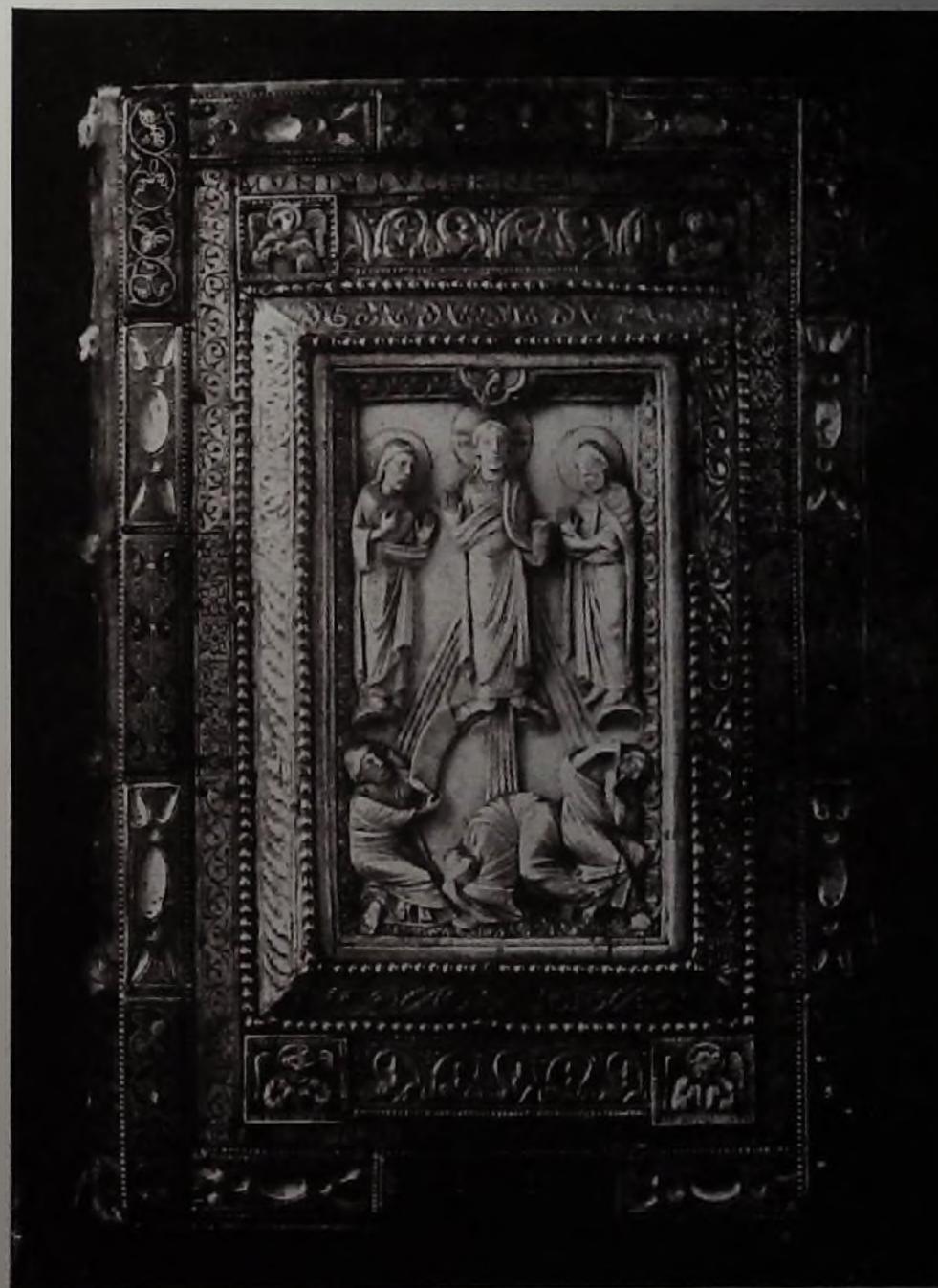
En supposant que l'occupation française n'aurait pas duré plus longtemps que les deux occupations allemandes subies par nous durant les deux guerres mondiales, la restauration d'Affligem aurait pu commencer à plus bref délai et bien des trésors emportés ailleurs seraient sans nul doute revenus. Mais notre abbaye a dû attendre à peu près trois quarts de siècle avant de se rétablir. Il y a eu donc prescription, d'autant plus qu'aucun mécène ne se présenta pour racheter au prix fort ce qui avait été liquidé pour une croûte de pain. Sans doute nos évêques et curés ont-ils reçu et continuent-ils à recevoir un dédommagement pour les biens confisqués par les Français, mais pour les monastères spoliés aucune indemnité ne fut jamais prévue par l'Etat. Ils ont donc dû repartir de zéro.

Les touristes qui ont visité les ruines d'Affligem, ont appris sur place pourquoi il en reste si peu et pourquoi aussi la nouvelle église de 1880 répond trop peu à un si grand passé. Pourtant, on ne l'a pas oublié, et l'on s'en souvient toujours. Sans vouloir être complet, nous allons énumérer ici quelques œuvres d'art provenant de l'abbaye d'Affligem et existant encore de nos jours... et ce sera pour beaucoup un sujet d'étonnement!

#### UN MAGNIFIQUE EVANGELIAIRE A PARIS.

A la « Bibliothèque de l'Arsenal », à Paris, il y a sous le numéro 1184 un évangélaire du XII<sup>e</sup> siècle, comptant 124 feuilles de parchemin de 322-213 mm écrites en deux colonnes. Le texte est en petites initiales du XII<sup>e</sup> siècle, rouges, bleues et vertes. Au folio A on lit: *Monasterii Affligemensis*. Le premier plat est garni de plaques de vermeil et d'émaux. Au centre du plat il y a une plaque d'ivoire représentant en relief la Transfiguration. En dehors du cadre, il y a quatre petites plaques représentant par leur symbole traditionnel les quatre évangélistes. En haut du plat, on lit: *Mundi lucerne lucis*, en bas: *Hi sunt doctores doctor(um)*. Le dernier plat, en veau brun estampé, est garni de quatre plaques formant clous et d'un encadrement de métal. Le texte commence par une lettre de saint Jérôme au pape saint Damase. Chaque évangile est précédé d'une miniature qui représente un des quatre évangélistes. Celles-ci ne datent que du XV<sup>e</sup> siècle; elles ont donc été ajoutées plus tard. Nous souhaiterions avoir l'occasion d'examiner plus à l'aise cet évangélaire, par exemple, à Bruxelles, lors d'une exposition de vieux livres liturgiques.

Nous savons maintenant que déjà au XII<sup>e</sup> siècle Affligem disposait d'un excellent scriptorium, où un nombre respectable de copistes travaillaient fraternellement pour fournir à leur propre abbaye et aux monastères dépendant d'elle les livres de chœur requis par la liturgie. Parmi ces monastères devenus indépendants dans la suite, mentionnons en premier lieu Maria-Laach dont le premier abbé était d'Affligem, ensuite les couvents de moniales de Grand-Bigard et de Forêt aux environs de Bruxelles. Encore au XVI<sup>e</sup> siècle, quand l'art de l'imprimerie avait déjà fait de grands progrès, on continua, à Affligem, à transcrire à la main les grands livres de chœur. De tout ce que notre ancien scriptorium a produit, il reste heureusement, épars par toute



L'Évangélaire d'Affligem, qui se trouve à Paris

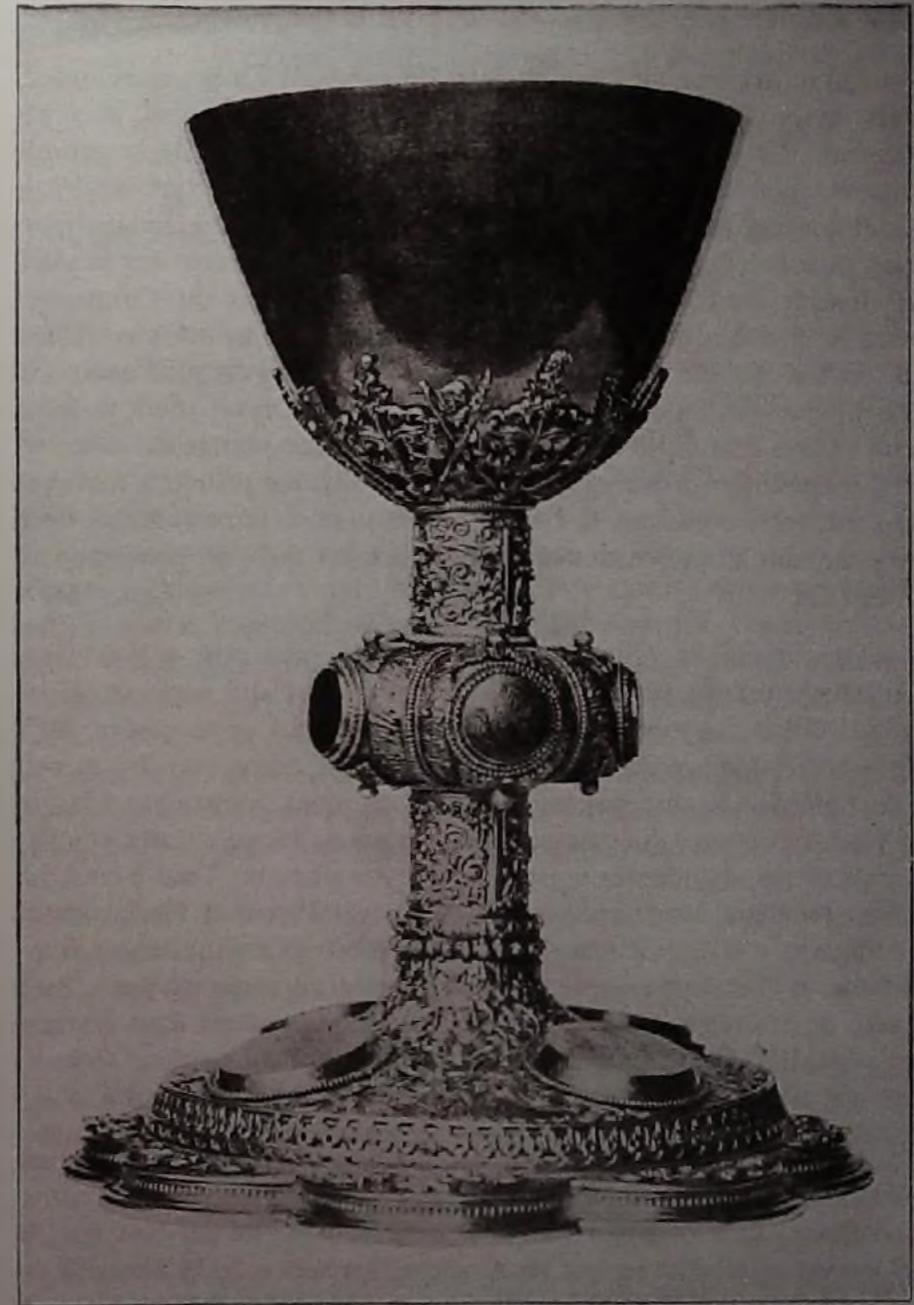
l'Europe, de beaux spécimens, si pas destinés à Affligem même, du moins sortis de notre abbaye. On les retrouve dans les bibliothèques nationales de Berlin, Munich, Darmstadt, Copenhague, Paris, Cambrai et Bruxelles, chez les bénédictins de Termonde et chez le curé d'Orbais en Brabant wallon (psautier de sainte Wivine). Feu Dom Vincent Coosemans, aide des moines de Maria-Laach, en a fait, preuves à l'appui, une petite liste. Nos copistes les ont signés de ces noms que l'on retrouve dans nos nécrologes. Nous pouvons en nommer sept au moins: Lambertus, Fulcherius, Osto, Arnulphus, Gabriel, Joseph, Theodoricus.

Ils excellaient tous à décorer des initiales et à faire des miniatures. Avouons que cela ne prouve pas nécessairement que les copistes d'Affligem ont formé une « école », mais simplement qu'il y avait là des artistes de grande valeur.

Mentionnons pour finir une charte de Godefroid le Barbu, conservée aux Archives du Royaume de Belgique, concernant la fondation du prieuré de Bigard. Dans son livre « *Eléments de Paléographie* », le chanoine Reusens dit que ce document a certainement été préparé à Affligem, « car les ducs de Brabant et de Lothier ne possédaient pas encore de chancellerie propre » et il en fait l'éloge suivant: « il présente un des beaux spécimens de l'écriture diplomatique de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle ». On en trouve une bonne reproduction dans son manuel.

#### LE CALICE DIT DE SAINT BERNARD.

Venons en à l'ancienne orfèvrerie. La vieille chronique d'Affligem nous apprend que Francon, le deuxième abbé († 1135), fit faire des lustres, des chandeliers, des croix et des encensoirs en or ou tout au moins richement dorés. De tous ces objets précieux il ne nous reste plus qu'un calice, employé par saint Bernard lors de son séjour en notre monastère en 1146, mais ce calice a été tellement transformé après la mort du saint thaumaturge qu'il est difficile de démontrer ce qui subsiste de son état primitif. Pour prouver combien il est vénérable, il suffit de faire remarquer que chaque fois que les moines d'Affligem ont été chassés de leur abbaye, ils l'ont emporté et caché en lieu sûr. Il sert encore parfois à la messe, mais plutôt rarement.



*Le Calice dit de saint Bernard, qui se trouve à Affligem*

Il y a quelques années, M. le chanoine Fernand Crooy, aidé de l'orfèvre Théodore Bisschop, en avait fait une étude très détaillée dont nous sommes heureux de pouvoir profiter largement.

Qu'on regarde bien la silhouette du calice. Il y a là apparemment deux styles d'une époque bien différente: le haut du pied, avec ses rinceaux, ses personnages et ses nielles, date de la fin de la période romane, mais les huit lobes qui l'entourent sont du XVI<sup>e</sup> siècle; le nœud ouvragé est de style roman mais la coupe est de nouveau beaucoup plus récente. Quant aux médaillons qui se trouvent sur le pied, M. Joseph Destrée, jadis conservateur des Musées du Cinquantenaire, était d'avis qu'ils font songer comme auteur au célèbre Nicolas de Verdun (fin du XII<sup>e</sup> siècle). La partie ancienne du pied comporte une plaque de fond unie, sous un admirable revêtement à jour; cette plaque de fond est probablement le dernier vestige du calice tel qu'il a été employé par saint Bernard. Si nous supprimions les lobes du pied, raccourcissions la tige et mettions une coupe romane, nous aurions, sans doute, retrouvé notre calice tel qu'il se présentait au moyen âge.

Examinons de plus près le travail du pied. On y voit Jessé couché sur une natte; de son sein sort un arbre qui supporte le roi David. Celui-ci a sur les genoux un psaltérion à onze cordes, qu'il fait vibrer au moyen d'un plectrum. Sur une autre branche se voit le roi Salomon, jouant également d'un instrument de musique. L'arbre de Jessé représente donc sa généalogie par une vigne, où des grappes de raisin très abondantes voisinent avec des oiseaux. Tout à côté, lui faisant parallèle, sont représentés les apôtres Pierre et Paul, patrons d'Affligem. « Tout ce travail de cisclure est tout simplement merveilleux, si l'on tient compte des moyens dont on disposait jadis. Sans doute, on trouvera de la disproportion et de la naïveté dans certains visages. Mais à côté de cela, quelle noblesse de conception! Comme tout est largement traité, sans maigreur et sans défaillance! »

Des médaillons qui ornent le pied, le quatrième, représentant l'Adoration des Mages, n'est qu'une copie de l'ancien; les autres médaillons, tous originaux, représentent la Nativité du Sauveur, la Salutation angélique et le Crucifiement. La scène de la Nativité est la plus remarquable. On y voit la Vierge Marie, couchée et vêtue, la tête couverte d'un voile. De la main gauche, Marie berce son divin Enfant, et de sa main droite, saint Joseph fait un mouvement analogue; dans le fond, les têtes du bœuf et de l'âne et plus haut, l'étoile.

Tout cet ensemble est bien merveilleux. Ajoutons pour être complet qu'un moulage du calice d'Affligem se conserve aux Musées du Cinquantenaire et que les dimensions actuelles de ce précieux joyau sont: hauteur: 0,245 m; diamètre du pied: 0,19 m; diamètre de la coupe: 0,135 m.

#### LE « MAITRE D'AFFLIGEM ».

Nos chroniques ne disent nulle part que les chevaliers-brigands, qui vers 1085, quelques années après leur conversion, devinrent moines à Affligem, aient fini par devenir prêtres. La règle de saint Benoît certainement ne les y obligeait pas, bien au contraire, mais lentement s'établit la coutume générale, finalement sanctionnée par l'Eglise, que les moines du chœur devaient se préparer au sacerdoce. Des ce moment-là une abbaye avait besoin de beaucoup d'autels. A l'époque gothique ces autels étaient ornés de statues ou de tableaux, coutume qui se continua au temps de la Renaissance. On comprend donc aisément qu'à Affligem, où le culte de la Sainte Vierge avait été particulièrement mis en honneur par Francon, le second abbé, il y avait un bel autel dédié à la Mère de Dieu. Voilà précisément l'origine des tableaux du Musée Ancien de Bruxelles, dont l'auteur est appelé simplement « le Maître d'Affligem ». Qui donc se cache sous ce nom et pourquoi a-t-il pris pour sujet les sept douleurs de la Sainte Vierge?

Actuellement il y a moyen de répondre à ces questions qui, longtemps, ont paru insolubles. L'histoire nous apprend qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle se répandit dans les Pays-Bas, encore unis, la fraternité de Notre-Dame des sept douleurs. On espérait obtenir par cette dévotion la cessation des calamités qui désolaient alors le pays. A Gouda, à Delft, à Leyde et à Anvers se répandirent à profusion des livres de prières pour propager cette dévotion particulière et on chercha aussi à avoir des images appropriées pour ceux qui ne savaient pas lire, « die leeke lieden, die niet lesen konden ».

Voilà ce qui est clairement dit dans un petit livre qui parut à Gouda en 1494. Un des principaux propagandistes de cette dévotion fut le curé Jean van Coudenberghe, qui avait une grande influence dans les milieux officiels et devint même secrétaire du jeune Charles-Quint. On comprend dès lors que Guillaume Michiels, devenu abbé



Le Portement de Croix, d'après le « Maître d'Affligem »  
(Copyright A.C.L., Bruxelles)

d'Affligem et obligé d'être en bons termes avec la Cour, ne tarda pas à propager lui aussi cette dévotion jugée si salutaire. Il fit donc faire des tableaux représentant les sept douleurs de la Sainte Vierge.

En 1580 les Gueux mirent le feu à l'église d'Affligem, mais on parvint à les sauver et à les remettre sans doute dans une nouvelle chapelle après la restauration du monastère. Finalement ils aboutirent au Musée Ancien à Bruxelles.

Quant à l'ordre de ces tableaux, voici comment le peintre lui-même en a disposé :

- 1) La circoncision de l'enfant Jésus.
- 2) L'enfant Jésus parmi les docteurs.
- 3) Le portement de croix (avec le donateur).
- 4) Le crucifiement.
- 5) La descente de croix (ce tableau est perdu).
- 6) La mise au tombeau.
- 7) Les saintes femmes reviennent du tombeau.

Les trois tableaux du centre ont ensemble 2,55 m de large; les volets à l'intérieur ont 0,60 m de large et à l'extérieur 1,20 m.

Tout porte à croire que Guillaume Michiels ne tarda pas à commander les tableaux dont il est parlé plus haut et qu'il en prit l'initiative avant qu'on ne fût tout à fait fixé quant à la succession des scènes à représenter.

Max J. Friedlander a examiné très attentivement ce chef-d'œuvre du « Maître d'Affligem ». Il en parle dans le 4<sup>e</sup> livre de son ouvrage bien connu *Die altniederländische Malerei* au chapitre intitulé « Die Brüsseler Kunst in der Zeit zwischen 1470 und 1500 ». Par « art bruxellois » il entend l'art des fils et élèves de Roger van der Weyden. Tout d'abord, il est indéniable que le « Maître d'Affligem » est de Bruxelles, car sur son premier tableau on lit les mots « Te Brussele ». Friedlander pense que son travail date des environs de 1495. Cela concorde donc avec ce que nous présumons nous-même. Voici les caractéristiques qu'il en donne : « Les visages sont glabres et jeunes, mais, singulier contraste ! ils sont garnis de barbes blanches et ont des contours simples et manquant de cheveux ; il y a les longs bras au geste anguleux et peu animé ; lumière froide, les yeux noirs proches l'un de l'autre ; les cheveux généralement plats formant comme des franges sur le front ; la bouche grande, les doigts non osseux. Le paysage de l'arrière-plan est fermé par des rochers escar-

pés, un peu arrondis tout en haut, couverts d'humus, où l'on voit quelques arbres assez maigres et sans beaucoup de feuillage ». Ces caractéristiques nous semblent un peu exagérées, en tout cas on n'y voit pas encore les belles formes classiques, mais plutôt la seconde floraison de l'art moyenâgeux au seuil des temps nouveaux.

Friedländer retrouve toutes ces caractéristiques dans les tableaux représentant la vie du patriarche Joseph, dont le catalogue est entre les mains du duc de Croy. Il les retrouve aussi dans un tableau d'autel représentant le Jugement Dernier, qu'on peut voir à Zierikzee (Zélande). Eh bien, ce tableau-là est un don de Philippe le Bel, qui y figure avec Jeanne de Castille: il l'épousa en 1495 et mourut en 1506. Or son peintre préféré s'appelait Jacques van Laethem. C'était le peintre de la Cour. Il a dû avoir aussi les préférences de Guillaume Michiels, l'abbé d'Affligem, l'ami de la Cour, qui voulait satisfaire au désir exprimé en haut lieu de propager la dévotion à Notre Dame des sept douleurs. Le donateur en habit de moine, qu'il a fait peindre dans un coin du troisième tableau et que nous reproduisons ici, ne peut être que Giselbert de Marselaer, qui en 1493 refusa la dignité abbatiale et fit élire Guillaume Michiels. Celui-ci commença sa tâche avec beaucoup d'optimisme et d'énergie — les déboires vinrent après — et voulut ainsi par un beau geste éterniser son ami Giselbert.

#### DEUX CHEFS-D'ŒUVRE DE RUBENS.

Les moines, dit-on, sont comme les hirondelles: ils veulent toujours retourner à leur vieux nid! Une troisième destruction d'Affligem fut encore une fois suivie d'une reconstruction, mais les moines avaient perdu leur autonomie, car dorénavent ils devaient partager leurs biens avec les archevêques de Malines qui devinrent abbé d'Afflingen et, du moins, dans les premiers temps, eurent le droit de nommer le prieur ou prévôt de l'abbaye. Ainsi l'archevêque Hovius désigna comme prévôt d'Affligem le savant Utrechtois Benoît van Haesten (Haestenus ou Haestène), quoique tout jeune prêtre, âgé seulement de 27 ans. Ce fut un choix particulièrement heureux. L'archevêque Jacques Boonen, successeur d'Hovius, s'entendit, lui aussi, très bien avec notre prévôt. Quant à la production artistique — le thème qui nous occupe ici spécialement — tous deux décidèrent que Pierre-Paul Rubens serait prié de faire un grand



*La montée du Calvaire, d'après Rubens.*

tableau pour le maître-autel de l'église abbatiale restaurée. Haeflène, qui préparait son livre *Regia via crucis*, a sans doute suggéré le plan: il fallait montrer le Christ portant sa lourde croix et gravissant le Calvaire. Ce n'était pas une besogne facile, même pour un génie comme Rubens. Il est prouvé que le peintre fit plusieurs études préparatoires. A trois endroits on en trouve des esquisses: à Amsterdam, au Rijksmuseum; à Vienne, au musée de l'Académie; quelque part à Varsovie: découverte du professeur L. van Puyvelde. Le tableau que Max Rooses, dans son livre sur Rubens, donne comme œuvre définitive, ne l'est pas; c'est une dernière esquisse, rien de plus. En seize jours, Rubens acheva l'œuvre définitive. Il lui fut payé 1.600 florins, une belle somme pour l'époque; de plus on accorda 50 florins à l'ouvrier et à l'apprenti qui avaient fait le cadre et mis la toile en bonne place. Ce tableau est un travail d'atelier; cependant comme Rubens tenait toujours compte de l'effet de la lumière, il est certain qu'il est venu en étudier le futur emplacement. Le 8 avril 1637 son tableau fut fixé au mur au-dessus du maître-autel où dorénavant les moines pourraient le contempler nuit et jour; quant aux fidèles, qui devaient rester en dehors du chœur, ils avaient tout loisir de s'en approcher en dehors des offices.

Des élèves de Rubens, selon une tradition d'atelier bien connue, ont peint certaines parties moins importantes que le maître retouchait; dans le cas présent il s'agit du groupe supérieur de ce tableau.

Tout à fait en bas se remarquent deux soldats très énergiques, portant casque et cuirasse; ils poussent en avant les deux larrons qui seront suppliciés avec le Christ; au milieu du tableau, le Sauveur tombe à terre tandis que deux bourreaux robustes soutiennent la lourde croix. La mère de Jésus est accourue et semble vouloir embrasser sa tête malgré les épines de la couronne. Jean, le disciple bien-aimé, soutient de ses bras la mère désolée.

La plus belle figure de tout le tableau est sans aucun doute la Véronique, qui essuie de son voile la sueur et le sang qui découlent du front de Jésus. Sur le tableau que nous reproduisons ici c'est une vraie princesse en comparaison des autres femmes à gauche et à droite avec leurs bébés bien potelés qui ne semblent rien comprendre à ce qui se passe. Hélène Fourment a sans aucun doute servi de modèle pour notre Véronique. Dans le livre de Rooses ce n'est encore qu'une femme ordinaire.



Saint-Benoît de Thaurin, d'après Rubens

Il y eut encore un autre changement important au tableau définitif: Rubens a déplacé les cavaliers. Au-dessus de la croix on ne voit plus une mère avec son enfant, mais plutôt le chef des soldats qui fait signe à ceux-ci d'avancer. Comme son cheval se dresse fringant! Ne dirait-on pas que les autres cavaliers qui prennent les devants avec leurs lances et leurs étendards, vont participer à un grand triomphe? En effet, c'est un triomphe, dit Fierens-Gevaert dans son livre « Peinture au musée ancien de Bruxelles », mais pour l'admettre il faut croire que le Christ a sauvé le monde par la croix. Rubens avait la mentalité de la Contre-réforme: quand il prétendait vouloir figurer le martyr, même le plus cruel, celui de saint Liévin par exemple, son pinceau métamorphosait les supplices en une victoire.

D'après « Le Peintre amateur et curieux » de G. P. Mensaert, livre paru à Bruxelles en 1763, l'église d'Affligem, en ce temps-là était devenue un vrai musée, avec des tableaux de Van Orley, De Crayer, Van Dyck, Smeyers et Maes. Nous ignorons quelles scènes ils reproduisaient, sauf dans un cas: Dom Béda Regaus dit qu'en 1632 Gaspar de Crayer dut faire un grand tableau pour un nouvel autel de la Vierge d'après une idée de Haeflène. Il devait donc représenter la Sainte Vierge donnant une chasuble à saint Ildephonse en présence de trois autres grands dévôts de la Mère de Dieu: saint Anselme, saint Bernard et le bienheureux Rupert de Deutz. Qu'est devenu ce tableau? Et les autres, s'ils existent encore? Mensaert nomme également Van Dyck. Il a probablement confondu avec un artiste de second rang. Voici ce qu'écrit Dom Regaus, dernier chroniqueur de l'abbaye, mort en 1808 à la ferme De Witte à Hekelgem: « En l'année 1794, au grand étonnement de beaucoup de gens, un certain commissaire reçut la faculté de faire enlever en Belgique les toiles de Pierre-Paul Rubens et d'Antoine van Dyck. Il arriva à Alost (le 16 août) et y enleva le célèbre tableau de saint Roch; le 18 août il vint à Affligem; c'était un dimanche, un peu avant six heures du matin. Il était accompagné de soldats et les gens qui étaient à l'église pour entendre la messe s'enfuirent devant les soldats qui entrèrent. C'est alors qu'on enleva notre tableau représentant « la Montée du Calvaire ». Après le départ des soldats les services religieux continuèrent comme d'habitude ».

En 1815, après la chute de Napoléon, les Français durent rendre beaucoup de trésors ravis un peu partout, mais les moines n'eurent pas voix au chapitre politique. Voilà comment ce grand chef-d'œuvre

de Rubens (5,69 m de haut, 3,35 m de large) devint l'hôte du Musée Ancien de Bruxelles. Pas bien loin du premier se voit encore un autre tableau d'Affligem. Dans le catalogue officiel il y est désigné par: « Les Miracles de saint Benoît ». Le titre « Saint Benoît le thaumaturge » serait plus exact. Après la mort de Rubens, son disciple et ami Gaspar de Crayer le donna aux moines d'Affligem, non pas pour le mettre, comme d'habitude, sur un autel, mais dans un endroit convenable du couvent. C'est ce que ce fameux commissaire apparemment n'avait pas su. Ce second tableau resta donc dans le monastère jusqu'au moment où tout fut vidé et vendu. Quand on l'étudie de près, on remarque que le corbeau, compagnon inséparable de saint Benoît, n'a presque pas de queue. D'autres exemples de manque de retouche nous font présumer que ce tableau n'était pas encore bien achevé quand le maître mourut à Anvers le 30 mai 1640. Il est moins grand que le précédent: il a 1,75 m de haut et 2,38 m de large. Il en est qui pensent qu'il ne fut pas destiné à Affligem, parce qu'on ne trouve pas la facture qui en atteste l'achat. Nous croyons cependant que Rubens a certainement eu cette intention. Pourquoi met-il tout en haut, dans les nuages, les trois patrons de l'abbaye: la Sainte Vierge et les apôtres Pierre et Paul? D'ailleurs les diverses scènes réunies dans ce tableau prouvent que le peintre s'est laissé inspirer par quelqu'un qui connaissait à fond la vie de saint Benoît. Cela ne peut être que le prévôt Haeflène. Sans doute le tableau de Rubens nous montre plusieurs miracles de saint Benoît, mais l'hagiographe saint Grégoire le Grand ne voulait pas arrêter notre attention seulement à cela. Il voulait nous prouver combien saint Benoît possédait, à un haut degré, les différents charismes des patriarches et des prophètes de l'Ancien Testament: le don de guérir, le don de prophétie, le don de ressusciter des morts, etc. Voilà pourquoi nous apparaît ici le grand saint Benoît, qui, debout à l'entrée de son abbaye du Mont Cassin, domine de sa haute stature tout un peuple de figurants. Au milieu, accompagné d'un chien qui abboie, on voit le courtisan de Toula, déguisé en habits royaux, mais bientôt démasqué par notre saint. En bas il y a des malades et un possédé, retenu par deux hommes forts. Le beau cheval blanc — des écuries d'Affligem? — et les petits anges qui folâtraient tout en haut dans les nuages autour d'un globe ajoutent à l'ensemble un peu de fantaisie. Fierens-Gevaert ose dire: « Les Miracles de saint Benoît sont un des plus beaux miracles de la palette sans égale ».

Ce tableau avait trouvé place à l'hôtellerie d'Affligem. Dom Regaus, le dernier prévôt, en a décrit certains détails quand sur l'ordre

de l'empereur Joseph II, en 1777, il fit la liste des toiles rares et précieuses qui se trouvaient alors dans l'abbaye, « eene pertinente liste van de rare ende preticuse stucken van schilderlinghe ».

Lorsqu'en 1796 l'abbaye d'Affligem fut supprimée par la République française, ce second tableau de Rubens échoua dans la collection Schamp d'Aveschoot, à Gand. En 1840, il fut vendu à M. Tencé, de Lille. En 1881 le roi Léopold II le fit acheter après avoir appris de Victor Lerooy, un bon connaisseur, qu'il valait un prix élevé. Après la mort du Roi, le tableau fut donné au Musée Ancien de Bruxelles. Il se trouve là, non loin de la « Montée du Calvaire », avec, à côté de lui, la belle copie, un peu plus petite, d'Eugène Delacroix (XIX<sup>e</sup> siècle).

#### LE VIEIL ORGUE D'AFFLIGEM.

Lorsqu'en 1763 Dom Béda Regaus eut été élu prévôt d'Affligem, il ne tarda pas à rénover toute l'église; il donna également ordre au célèbre facteur d'orgues, P. van Peteghem, de faire un nouvel orgue. Cet orgue fut solennellement inauguré le 12 septembre 1768, après avoir été essayé pour juger de sa valeur par M. Schepers, organiste et carillonneur d'Alost et par M. Van Helmont, organiste de Sainte-Gudule à Bruxelles. Dom Béda, dans sa chronique, ne nous dit pas combien il y avait de registres, combien de tuyaux, et autres détails intéressants. Il oublie aussi de nous dire — peut-être n'en avait-il plus le courage — que notre orgue avait été vendu quelques mois avant sa mort par l'ancien greffier de l'abbaye, B.E. De Witte. Mais comment celui-ci en était-il devenu le maître? Retournons quelques années en arrière. Le 11 novembre 1796 les moines d'Affligem furent chassés de leur monastère. A la veille de Noël les terrains et les bâtiments furent vendus officiellement, mais le mobilier resta encore provisoirement aux mains de l'occupant. Est-ce que notre orgue se trouvait encore à sa place ordinaire, quand quelques jours plus tard on mit le feu à l'église et au monastère? Il est probable que les Français n'ont pas tardé à démolir l'orgue et à le vendre au plus offrant. Ainsi l'ancien greffier en devint propriétaire. Il semble avoir trouvé à Alost un magasin pour l'y mettre. En tout cas c'est là que M. Hyppolyte Loret de Termonde vint examiner l'instrument. Il offrit la somme de 6.000 florins pour le placer dans l'église réformée

de Vlaardingen, non loin de Schiedam; mais Tournai eut les préférences. C'est donc l'évêque de Tournai, Mgr François-Joseph Hirn qui fut acheteur. Aux archives du diocèse on conserve cinq documents qui se rapportent à ce sujet. Le premier dit littéralement ce qui suit:

« François-Joseph, évêque de Tournay, offre pour l'orgue » quatre cent vingt-cinq Louis, dont cent payables lorsque l'orgue » sera remise au bateau à celui qui sera chargé du transport d'Alost » jusqu'en cette ville. Le transport dans le bateau se fera aux frais du » vendeur sous la surveillance de celui qui sera chargé du transport. » Lorsque l'orgue sera arrivée et posée, je payerai dans une année » après la date du jour où elle aura été montée cinquante Louis et je » continuerai chaque année d'après à payer au même terme fixe » cinquante Louis jusqu'à l'entière extinction de la dette; l'orgue » servira de cautionnement et de garantie au vendeur, jusqu'à ce que » le prix de l'achat soit entièrement payé. Donné à Tournay ce 13 juin » 1807. »

M. B.E. De Witte ajoute la note suivante:

« Je soussigné, greffier de la ci-devant Abbaye d'Affligem, » accepte l'offre susmentionnée, pour l'orgue de la dite abbaye au » nom de mes constituants. Hekelgem, le 16 juin 1807. »

Puis il y a encore une seconde note:

« Je soussigné déclare avoir reçu, en vertu de l'autorisation de » mon beau-frère Benoît-Emmanuel De Witte, ci-devant greffier » d'Affligem, de Monseigneur François-Joseph Hirn, évêque de » Tournay, la somme de cent Louis d'or, à compte de l'achat de » l'orgue, en conformité du contract ci-dessus mentionné.

» Fait à Tournay, le 3 septembre 1807.

» (Signé): J. H. De Lantsheere, prêtre. »

Le second document contient l'accord entre M. Charles Verbeke, facteur d'orgues à Gand, et l'évêque de Tournai quant au transport et au placement de l'orgue. Verbeke « s'engage de la mettre en jeux et de la finir entièrement pour le 15 septembre 1807 », et en outre « de ne point distraire ou employer à (son) profit le moindre morceau appartenant à l'orgue ou à ses accessoires ».

Le troisième document contient une lettre de M. Lambert Benoît Van Peteghem père, par laquelle il fait savoir à l'évêque de

Tournai qu'il vient de lui envoyer le plan de l'orgue de l'abbaye d'Affligem.

Le quatrième document est une lettre datée du 13 août 1807 et adressée à Mgr Hirn. M. Charles Verbeke écrit ce qui suit :

« J'ai l'honneur de vous informer que le 12 du courant, j'ai fait charger votre orgue dans le bateau de J. Passemiers d'Alost. Le dit bateau ne pourra passer par cette ville que le 16 ou 17 prochain et le 21 par Audenarde ainsi qu'il n'arrivera à Tournay que le 23 ou 24. Tout est chargé avec un soin particulier qu'il ne pourra point en arriver quelque malheur, à quoi Monseigneur je vous prie de n'avoir aucune inquiétude. La cause de son retard en ce voyage est que les écluses à Audenarde ne s'ouvrent que le vendredi de chaque semaine, ce qui empêche les bateaux de continuer leur voyage. »

Le cinquième document est une lettre très intéressante de B.E. De Witte à son beau-frère, M. De Lantsheere, ancien vicaire-général de Malines, Tournay. Deux fois il l'appelle « cher frère ».

Le 27 février 1808 il lui écrit d'Hekelgem ce qui suit :

« J'ai reçu votre lettre le 24 avec la liste de contrefie des pipes d'orgues de M. Verbeke, qui semble fort étrange à raison que M. Verbeke après avoir emballé l'orgue à Alost a donné son reçu, en détaillant qu'il y manquait 30 pipes de la voix humaine et de la flûte et quelques autres.

» Depuis que Verbeke a examiné l'orgue, il n'y a aucune pipe d'égurée, à raison de quoi le nombre ne peut monter à 130.

» Il demande 362 francs, 81 cent. pour indemnité de la contrefie ; cette somme est trop exorbitante, mais pour éviter toutes difficultés, les MM. d'Affligem contribueront dans cette contrefie la somme de deux cent francs, laquelle somme Mgr. aura la bonté de lui payer et lui servira pour paiement à compte, avec quoi j'ai l'honneur d'être... »

Cette lettre prouve entre autres que les moines (les messieurs) d'Affligem étaient encore en contact avec leur ancien greffier et lui permettaient la vente de l'orgue.

L'orgue d'Affligem a longtemps servi dans la cathédrale de Tournai, mais quand on parla de le restaurer on ne sut plus que faire. Finalement, en 1865, on décida de le transporter au Petit Séminaire de Bonne-Espérance, jadis abbaye de Prémontrés. On le fourra tant



*Saint Benoît, statue en marbre du XVIII<sup>e</sup> siècle, par Dekeux  
(Copyright A.C.I., Bruxelles)*

bien que mal dans le buffet d'un orgue précédant. M. J. Van de Cauter, de Floreffe, ancien élève de Bonne-Espérance, en a fait une étude dans sa brochure « Les vieilles Orgues de Bonne-Espérance ». « Un escalier en colimaçon vous mène trébuchant jusqu'à l'aire du silence. Le soufflet ércinté git là. Le grenier aux flûtes est ouvert. Un banc d'organiste, des claviers déjetés dans l'encadrement des registres: bombarde, cromorne, nazards, noms sonores. Quelqu'un a basculé les pompes. Son informe, son merveilleux, venu au-delà des orgues connues. » Oui, c'est bien désolant. Ne trouvera-t-on pas en Belgique de mécène pour remettre en vie, fût-ce en terre lointaine, l'orgue d'Affligem? N'appartient-il pas, tout comme nos vieux tableaux et nos vieilles statues, au patrimoine national?

STATUES EN MARBRE DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE.

Dom Regaus écrit dans son *Hafflighenum illustratum*, t. III, col. 2229-2230, anno 1769:

« Quand on restaura l'église, trois statues furent destinées pour le maître-autel et quatre autres pour le chœur. La première statue qui nous arriva devait être placée au-dessus du tabernacle. Elle symbolise la Religion, qui tient un calice dans sa main droite et dans sa main gauche le feu de la charité; le génie à ses pieds tient l'Évangile. On dit que la statue est très bien faite et fait honneur à celui qui l'a faite, Henrion, également de Nivelles. »

Dans son *Directorium Abbatiae Hafflighemensis*, il cite trois statues de marbre, faites antérieurement par L. Delvaux:

1) la statue de Saint-Joseph, qui arriva à Affligem le 2 décembre 1749 et qui coûta 1.500 florins; 2) et 3) les statues de Saint-Martin et de Saint-Benoît, qui arrivèrent en 1753 et coûtèrent ensemble 4.200 florins.

Dans ce second livre il dit aussi qu'en 1769 arriva la statue qui représente l'Église, faite par Henrion, de Nivelles. C'est sans aucun doute la même statue dont il écrit ailleurs qu'elle symbolise la Religion. Il ajoute qu'en 1771 l'abbaye reçut une seconde statue du même maître, mais il oublie de dire ce qu'elle représentait. Chacune de ces statues, dit-il, a coûté 2.000 florins.



Saint Martin, statue en marbre du XVIII<sup>e</sup> siècle, par L. Delvaux  
(Copyright A.C.L., Bruxelles)

Dans le premier livre cité, Dom Regaus raconte que le prévôt Radulphe Crucken, en 1748, fit ériger un autel en marbre en l'honneur de saint Joseph et de sainte Lutgarde et y fit placer une statue de saint Joseph, œuvre de L. Delvaux, de Nivelles, qui coûta 1.500 florins. Il ajoute que les statues de saint Martin et de saint Benoît du même sculpteur furent livrées après. Dom Regaus entra au noviciat en 1739, il fut donc témoin oculaire du fait.

Mais quel a été le sort de toutes ces statues après la confiscation par les révolutionnaires français ?

Dans son histoire de « La collégiale des saints Michel et Gudule », M. Henri Volge dit des deux statues de saint Martin et de saint Benoît, que les Commissaires de la Convention les avaient destinées pour le « Musée national » de Paris, mais qu'on les plaça provisoirement « dans le vestibule de l'École centrale ». C'est très possible, parce que certainement on les transporta à Bruxelles. Là on aura attendu le moment propice pour leur faire continuer la route jusqu'à Paris. Mais voilà, comme il s'agissait de quelques milliers de kilos et pendant de longues années les Français auraient des choses plus urgentes à faire — transporter des canons, des munitions, des vivres vers les divers champs de bataille — ces lourdes statues restèrent à Bruxelles.

Aux archives de Sainte-Gudule il est fait mention de deux statues en marbre de 8 à 10 pieds, se trouvant « au musée de la commune de Bruxelles », que le 12 mai 1804 (donc deux ans après la conclusion du Concordat) la fabrique d'église a demandées et qui lui furent accordées le 11 juin par le « Préfet de la Dyle ». Voilà ce que nous a communiqué le chanoine Pl. Lefèvre O. Praem., ancien archiviste de la collégiale. Les deux statues en question ne peuvent être que les statues de saint Martin et de saint Benoît, qui se trouvent à l'entrée de la chapelle Maes, dite aussi chapelle de sainte Madeleine. Depuis que la collégiale est devenue cathédrale, elles ne sont pas bien loin du trône de l'évêque. Malheureusement le lieu est un peu obscur pour les juger selon leur mérite, car ce sont deux beaux spécimens du style baroque, avec de belles draperies indemnes de l'allure pompeuse de l'époque de Rubens. Quel texte saint Martin indique-t-il dans son livre ? Peut-être une leçon de l'Évangile, de cet évangile qu'il a si héroïquement vécu. Saint Benoît bénit le calice rempli du vin qui devait l'empoisonner ; mais ce calice est beaucoup plus petit qu'on ne le représente généralement.



*Saint Joseph avec l'Enfant Jésus, par L. Delvaux  
(Copyright A.C.L., Bruxelles)*

En l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg, presque au milieu et un peu à gauche, se dresse le Saint-Joseph d'Affligem. Nul ne sait comment cette belle statue de marbre est devenue la propriété de l'église royale. Sans doute a-t-elle été cédée également par le « Préfet de la Dyle », au temps de Napoléon. Le sculpteur a eu la bonne idée de ne pas suivre la légende selon laquelle saint Joseph se faisait déjà vieux quand il épousa la Vierge Marie. Bien qu'il porte un lis, les fleurs ne sortent pas d'un bâton, comme le veut cette même légende. Le petit garçon, très légèrement vêtu, qu'il tient par la main droite porte une petite croix dans sa menotte gauche. Notre sculpteur a vraisemblablement suivi la coutume de faire ressortir les formes du corps de l'Enfant Jésus, pour montrer qu'il est venu au monde en chair et en os : intention excellente sans doute, mais qui s'inspire trop des classiques payens.

En la même église il y a encore une autre statue d'Affligem, qui se trouve à droite du banc de communion. C'est la « Religio » ou l'« Ecclesia » dont parle Dom Regaus. Cette grande statue avait perdu ses deux attributs : la flamme et le calice. Voilà pourquoi on a cru longtemps qu'elle représentait sainte Madeleine : il y a seulement quelques mois qu'ils lui furent rendus.

De l'autre côté du banc de communion se dresse un magnifique saint Pierre, qui n'est pas signé. D'après le *Directorium* de D. Regaus, Affligem possédait une seconde statue d'Henrion (Anrion). Or saint Pierre était le premier patron de l'abbaye et quand on regarde bien la statue, on est convaincu qu'elle doit être du même sculpteur. Auparavant il y avait dans le chœur de cette église deux statues en plâtre genre Saint-Suplice. On les en a éloignées pour finir un jour sans doute par les faire disparaître. Un prêtre de la paroisse nous a dit tout bas : « Si l'on éloigne de notre église les statues d'Affligem, du grand art il ne restera plus grand'chose ! »

## Rixe à Limal en 1518

par

Ch. De Vos.

TOUT en ne livrant pas les détails d'un dossier de procédure, avec ses procès-verbaux d'enquêtes, ses témoignages, ses attendus, les *actes de rémission* tels qu'ils sont conservés dans les archives du Conseil de Brabant, n'en fournissent pas moins des éléments fort éloquents, tant au sujet de cet aspect de la justice qu'à propos des mœurs d'il y a trois ou quatre siècles.

Pour autant que les textes de l'époque permettent de le comprendre — car ils renferment quelques obscurités dues au style de prétoire et à l'absence de ponctuation — les homicides par légitime défense, comme on les qualifierait de nos jours, étaient passibles de peines et d'amendes. Il était donc assez naturel que les auteurs de semblables « accidents » quittassent le territoire brabançon afin de se soustraire à la juridiction pénale. Mais cette vie d'exilé volontaire les menait la plupart du temps à la misère. Ils finissaient, après un certain laps de temps, par introduire une requête en grâce, en rémission, auprès du Conseil Souverain de Brabant en alléguant les circonstances atténuantes ayant accompagné ou motivé leur méfait, aussi, le cas échéant, le dédommagement qu'ils avaient fourni ou désiraient fournir à la famille de la victime.

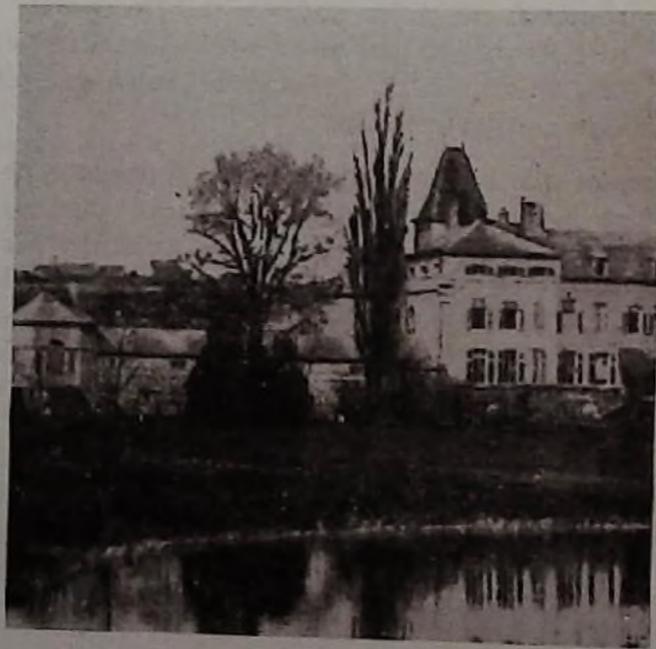
Parmi ces « Rémissions » (1) il en est deux où le père et le fils, mêlés tous deux à une même rixe, demandent et obtiennent pardon et rémission d'un homicide ou plutôt d'un attentat ayant eu des sui-

(1) A.G.R.B./ Chambre des Comptes, n° 636, f° 306-308.

Nous remercions M. H. de Pinchart de nous avoir signalé cette source où figurent plusieurs pardons de crimes commis dans nos régions.

tes mortelles et survenu cinq mois plus tôt. Les deux actes de grâce sont datés de janvier 1519 (n.s.) et concernent, le premier, Liénart Pierson, maître de Limal en 1518, et le second, son fils, Jacques Pierson.

La dispute ayant connu un dénouement tragique, est narrée avec force détails, mais non sans quelques menues divergences dans les deux documents. Celui accordant la grâce du père porte comme préambule, la relation d'un autre attentat le concernant et survenu vingt ans plus tôt, donc vers 1499. Mais rien ne permet de distinguer si ce rappel avait été inclus dans la requête de l'intéressé ou si c'est par souci d'un dossier complet que la justice gracieuse en a joint l'objet au fond de l'attentat de 1518. Il s'agissait aussi de mort d'homme, mais celle-ci n'était pas de caractère infamant pour son auteur. Qu'on en juge.



*Aile de l'ancien château de Limal  
avec la fontaine dite l'Octogone, à l'extrême gauche*

Liénart Pierson s'était rendu en 1499, à la ducasse de Chapelle-Saint-Laurent, (2) près de Grez. Accompagné de son père, il y avait

(2) Hameau actuel du village de Piétrebais, canton de Jodoigne.

visité ses parents et amis, « comme il est de courume » et était retourné à Limal dans la soirée.

Arrivés dans ce village, les deux hommes croisèrent, tapi dans l'encognure de sa porte, un nommé Reel, garçon de mauvaise réputation. Liénart Pierson était à l'époque sergent du Grand Bailly de « nostre Romant pays de Brabant » et il fut reconnu tel par le malandrin. Celui-ci, peut-être par simple forfanterie, invita le représentant de l'ordre à entrer chez lui pour boire un verre. Voyant que son offre était acceptée et tout en lui donnant à boire, il reprocha à Pierson de n'être entré chez lui que pour l'appréhender. Aussi sans plus, tirant son « braquemart » (3) il se rua sur le sergent. Pierson ne fut pas pris de court et d'un coup de dague asséné à la tête de son adversaire, le mit hors de combat... « tellement qu'endéans trois mois Reel, par mauvaise garde, termina vie par mort, a quy Dieu fait mercy... »



*Les lions gardant l'entrée de l'Octogone*

(3) *Braquemart*, nom d'une ancienne épée à lame courte et large; est employé fréquemment pour désigner un simple coutelas.

Bien que le sergent, responsable de ce meurtre, se soit trouvé en état de légitime défense, il indemnisa « la partie intéressée », fit des « voyages à peine de corps » par quoi nous comprenons des pèlerinages. Aussi obtint-il le pardon du bailly, mais ne fit pas de demande en grâce auprès du Conseil de Brabant.

En août 1518, donc dix-neuf ans plus tard, Liénart Pierson, devenu maieur de Limai depuis décembre 1517, se trouvait à la taverne du lieu en compagnie de quelques échevins. Dans une autre salle de la taverne, son fils Jacques s'était pris de querelle après boire avec un nommé Pasquo du Cocletz. On ne sait trop quel était le motif de ce différend, malgré de nombreuses citations des paroles échangées et des détails de ce qui allait devenir un pugilat dramatique.

Pasquo, huant à la santé de Jacques, commença par lui dire : — « Jacques il vaudrait mieulx faire la paix entre vous et Hanin de l'Hostel avec ses consors. »

— Etes-vous donc chargé de parcille entremise? fut la riposte de l'interpellé. Il reconnaissait donc qu'il y avait un différend entre lui et le nommé Hanin, mais on n'en apprend pas d'avantage. Se dégage également de cette réponse, qu'on admettait l'intervention d'un tiers pour résoudre un conflit, ou... pour exercer une revanche.

— Par la mort Dieu je suis homme pour le prendre sur ma charge et pour en faire la paix.

Ce disant, Pasquo prit une attitude tellement menaçante, que les assistants, craignant du vilain, séparèrent les deux buveurs et menèrent Jacques près du maieur, son père.

Après d'autres libations Pasquo vint les rejoindre et, s'adressant au maieur, lui dit que son fils avait voulu le battre et outrager et qu'il n'attendait que l'occasion pour en découdre avec lui. Liénart tenta d'apaiser cette ardeur, en lui disant : — « Contentez vous, je vous emprie. Je prens la paix sur moy et je boys à vous en vous priant pour mon filz en faisant la paix entre vous deux ».

Ni ces paroles, ni d'autres pots de bière vidés ne purent arrêter les injures que Pasquo continua à adresser à ses adversaires. Puis la bagarre se déclencha. Jacques après lui avoir jeté un pot de bière à la tête, tenta de toucher son rival de sa dague, le manqua et quitta la salle.

Tout aurait pu finir ainsi, mais l'enragé Pasquo entreprit de nouveau le maieur lorsque celui-ci avait, à son tour, gagné la rue. Ce que voyant, le fils Pierson revint sur ses pas.

Les assistants, l'empêchèrent, une fois de plus, à reprendre la lutte. Celle-ci était nettement engagée maintenant avec le maieur, qui finit par recevoir un mauvais coup à la tête. Sur ce, Jacques s'élança et projeta Pasquo par terre en « lui coupant le poing ». Outré de colère le maieur acheva le règlement de compte en assénant à l'adversaire terrassé « un coup en la teste duquel coup *dedens quatre ou cinq jours* après ledit Pasquo est allé de vie a trespas. »



Un happau encore en usage à Waivre au début du XIX<sup>e</sup> siècle  
(Extrait d'une gravure de l'époque)

Dans la rémission de Liénart Pierson il est mis que « Pasequo termina vie par mort *dedans huyt jours* » et que le requérant avait « fait paix et satisfaction à la partie intéressée ». Aussi qu'il s'était absenté de « nostre Rommant pays de Brabant » et devrait finir ses jours ailleurs, misérablement et en grande pauvreté, s'il n'obtenait pas la grâce.

Selon l'acte graciant le fils, Pasquo n'a pas succombé au coup que Jacques lui porta et « celui-ci ainsy en équité n'est aucunement coupable de la mort dudit Pasco ». Pas moins que son père, il redoutait cependant « rigueur de droit » et n'osait pas demeurer dans le pays tant qu'il n'aurait obtenu grâce et rémission.



Café des Sports de Limal, avec vue sur la rue Edmond Laffineur, ou était située l'ancienne brasserie banale

Notons que Liénart Pierson, maire de Limal en 1518, a été remplacé au moins dès décembre de la même année, par Pirart del Eauwe. Le bailli en fonction était Baudouin Rayée et l'action se déroulait du temps de la minorité de Gilles de Blaesveld, sa mère, Jeanne de t'Serclaes, douairière de Philippe de Blaesveld, étant dame usufruitière des seigneuries de Limal et de Bierges.

L'endroit où s'érigait la Franche Taverne de Limal en 1518, n'est guère connu. C'était probablement celle qui est dite « bruslée » et non encore remplacée en 1633 (4). On ne parlera d'une nouvelle taverne que plusieurs années plus tard en la situant à l'angle de la Place et de la rue allant au pont, sur l'emplacement d'une maison acquise en janvier 1631 (5). Le premier bail de la nouvelle taverne semble avoir été celui qu'accepta Antoine Gilson pour 1649 (6). Un recoupement permet de savoir que la Franche Brassine, bâtie tout près de la taverne, était déjà en voie de construction en 1641 (7).

Ces actes de rémission éteignaient toute action pénale, toute poursuite ou amende. Le gracié était seulement tenu de donner « satisfaction à partie intéressée » s'il ne l'avait pas fait avant, et de payer les dépens de justice, selon la taxation de la chancellerie. Cet office devait ensuite entériner tout le contenu de l'acte de rémission, entérinement que l'intéressé devait réclamer endéans l'année, sous peine d'être privé de « l'effect de ces présentes ».

(4) A.G.R.B./ Mss Divers, n° 4391, p. 5.

(5) A.G.R.B./ Not. gén. Brab., 4387<sup>1</sup>, du 13-5. 1654 relatant l'achat de 1631

(6) Bibl. Roy./ Mss II / 1909 - 103, du 13-7-1648

(7) Arch. Cure de Limal, registre B, f° 31 V°.

*Les Princes  
Sixte et Xavier de Bourbon  
et l'offre de Paix de  
l'Empereur Charles*

par

E. OP DE BEECK

avec préface du

VICOMTE TERLINDEN

*Président de la Commission royale d'Histoire  
de l'Académie de Belgique*

PREFACE

*La vérité est souvent lente à sortir des puits, où la relèguent les passions ou l'ignorance des hommes, mais, pour les grands événements historiques, le recul du temps permet de faire la lumière d'une façon éclatante. Des documents indiscutables sont mis à la disposition des historiens qui peuvent les utiliser sine ira nec studio, comme le prescrit Tacite, pour présenter les événements sous leur véritable jour.*

*C'est ce qui a permis à Mr. Evarard Op de Beeck s'exposer d'une façon aussi complète qu'objective l'histoire de l'offre de paix faite par l'Empereur Charles aux alliés en 1917 et le rôle joué dans cette négociation par les Princes Sixte et Xavier de Bourbon.*

De la lecture de ce travail, se dégagera, de toute évidence, l'effroyable responsabilité des politiciens obnubilés par la haine et la rancune qui, en prolongeant la guerre pendant de longs mois, firent couler des flots de sang et de larmes et accumulèrent des désastres pour la civilisation, comme pour l'économie mondiale. L'on verra combien était bien fondé ce que S. M. la Reine Elisabeth déclarait, le 17 avril 1917, au président Poincaré, en parlant de la divulgation perverse par Ribot des lettres de l'Empereur Charles : « C'est pour la France que je regrette cela, ce qui a été fait n'est pas élégant, n'est pas français ! »

Ce travail met aussi en valeur la grande figure, trop longtemps méconnue, de l'Empereur Charles qui, si ses nobles efforts avaient été accueillis comme ils le méritaient, eut été un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Vicomte Terlinden.

### LES PRINCES SIXTE ET XAVIER DE BOURBON ET L'OFFRE DE PAIX DE L'EMPEREUR CHARLES (1)

A la veille de la guerre de 1914, les princes Sixte et Xavier de Bourbon-Parme se préparaient à partir vers le Caucase et la Perse. Ils quittèrent Paris le 23 juillet. En traversant l'Allemagne ils furent frappés par d'importants mouvements de troupes en direction de l'ouest. Aussitôt arrivés dans la capitale austro-hongroise, le Prince Sixte avertit l'ambassadeur de France. La nouvelle parut déconter le diplomate, qui prévint sans retard son gouvernement

(1) Extrait d'un manuscrit inédit *Près d'une tombe à Souvigny*. Dédié à S.A.R. le prince Xavier de Bourbon-Parme, en mémoire de son auguste et vénéré frère le prince Sixte de Bourbon-Parme, par E. OP DE BECK, membre titulaire de la Société d'Emulation du Bourbonnais. Avant-propos de M. MARCEL GENERMONT, architecte en chef des Monuments historiques de France, président de la Société d'Emulation du Bourbonnais, 28 pp. ; Aarschot 1961. Agés à l'époque respectivement de 28 et de 25 ans, les princes avaient déjà fait de nombreux voyages d'études dans les Balkans et dans le Proche et le Moyen-Orient.

par télégramme chiffré. La déclaration de guerre surprit les deux princes à Vienne. Avant de partir aux armées, l'archiduc Charles, qui avait épousé la princesse Zita, sœur des princes, héritier du trône de la double monarchie, intervint auprès de l'Empereur François-Joseph afin que les deux princes puissent rejoindre la France. Leur départ fut ainsi facilité, et ils purent regagner Paris par la Suisse, le 28 août.



S.A.R. Prince Xavier de Bourbon  
Photo Musée de l'Armée, Cinquanteaire

Ce soir d'été les deux princes retrouvent un Paris bien différent de celui qu'ils ont quitté depuis un mois à peine. La ville-lumière n'est plus. L'âme de la cité d'avant-guerre est morte. La capitale de la France est devenue la capitale de l'angoisse, où la guerre est le sujet de toutes les pensées, de toutes les conversations. On dirait même qu'une grande détresse a envahi les rues et les places publiques.

Immédiatement les deux princes font des démarches pour s'engager dans l'armée. Mais on leur oppose la loi de 1889 interdisant aux princes de Bourbon, d'Orléans et Bonaparte de servir sous les drapeaux français. Désolés, ils se dirigent vers la Croix-Rouge pour y offrir leurs services. Nouveau refus. Au début de septembre, les deux princes quittent Paris pour Blois, mais en reviennent quinze jours plus tard avec l'espoir de pouvoir s'engager dans l'armée anglaise comme officiers interprètes. Nouvelle déception.

Mais arrive une bonne nouvelle: le Comte d'Harcourt, président de la Croix-Rouge, accepte de les employer et dès le lendemain ils partent pour la gare d'Aubervilliers. Dans cette petite station arrivent, jour et nuit, des trains de blessés et de mourants, victimes des combats violents qui se déroulent dans le Nord du pays. Dans ce faubourg de Paris s'écrit ainsi une belle page de l'histoire de la Maison de Bourbon: les deux fils du duc de Parme travaillent, heure après heure, à aider et à transporter les soldats blessés victimes de cette guerre cruelle.

Sans se laisser décourager par le refus du War Office, les princes avaient tenté de nouvelles démarches, cette fois en Belgique. A la fin du mois de novembre leur arriva un message de la Reine Elisabeth les convoquant à Dunkerque.

Malheureusement au cours du trajet Paris-Dunkerque, le prince Sixte fut victime d'un terrible accident d'auto. Pendant de longues journées on crut pour sa vie. A son chevet veillait son frère Xavier, son compagnon fidèle et infatigable. Après quelques jours, le danger immédiat disparut, mais le blessé devait cependant garder le lit pendant plusieurs semaines et prendre de longs mois de repos.

Dans le courant de l'année 1915 enfin, les deux princes purent s'engager définitivement dans l'armée belge comme officiers d'artillerie. Ils se donnèrent corps et âme à leur tâche. Le prince Sixte se manifesta officier ponctuel et courageux. Dans la correspondance

qu'il entretenait avec ses familiers nous avons relevé un passage qui nous a paru spécialement intéressant: «... Il fait horriblement froid, notre gourbi est une glacière, mais l'endroit est ravissant. La solitude des batteries, près des lignes de l'infanterie, a quelque chose de la Thebaïde. J'ai un bouquet de roses rouges devant moi, dans une douille de 75, trouvées dans le minuscule jardin d'une ferme constamment marmittée; avec un peu de soleil et de chaleur, ce serait délicieux. Malheureusement il pleut, comme il peut pleuvoir seulement dans ce triste pays des Flandres. J'ai lu que Turenne aurait dit qu'il ne comprenait pas qu'on pût faire la guerre en Flandre.



S.A.R. Prince Xavier de Bourbon.

Il avait joliment raison le brave Maréchal. » Cette simple phrase montre mieux que n'importe quel texte combien le prince Sixte s'appliquait à partager la vie dure des soldats de l'Yser. Quand plus tard le prince Sixte tomba malade au cours de l'hiver 1917-18, ce n'était que la suite inévitable des brumes, des pluies et intempéries qui marquent notre climat. Quand au prince Xavier, il fut un véritable père pour ses soldats — en grande partie flamands — qui lui témoignaient leur affection. Actuellement encore, plusieurs d'entre eux lui écrivent et lui adressent leurs vœux de nouvel an!

Le 21 mai 1916 fut pour les princes une journée inoubliable. Ce jour-là le Président de la République Française leur décerna la Croix de Guerre. Quelques mois après le Maréchal Joffre faisant paraître à l'ordre du jour de l'Armée cette citation: « Prince Sixte de Bourbon, sous-lieutenant à l'artillerie de l'armée belge, s'est mis spontanément au service de la cause du droit; affecté à une unité de front, a donné en toute circonstance les preuves d'un dévouement et d'un mépris du danger absolu » (2)

La guerre se prolonge, exigeant chaque jour de nouvelles victimes tant civiles que militaires, l'Autriche-Hongrie connaît de grandes difficultés intérieures et l'Empereur Charles, prévoyant la ruine de l'Empire, se sent accablé de lourdes responsabilités. L'idée d'une paix générale s'est imposée à l'esprit du Monarque comme, au-delà de la ligne de feu, dans les boues et tranchées de Flandre, elle a retenu les pensées des deux princes de Bourbon, ses beaux-frères.

Déjà en 1915, le prince Sixte avait attiré l'attention de l'Europe sur « Le vrai danger Autrichien » (3). Un peu plus tard une tentative de pourparlers par l'entremise du Vatican était restée sans suite. Nous savons aujourd'hui que, dans cette même année 1915 (lettre du 20 octobre) le Roi Albert s'efforça aussi de son côté d'ouvrir des pourparlers par l'intermédiaire de son beau-frère le Comte Toerring. Bien que la volonté de faire la paix fut présente dans les deux camps adverses, ces diverses tentatives resteront sans suite.

En janvier 1917, les princes ont le bonheur de revoir leur mère, la duchesse de Parme, à Neuchâtel en Suisse. C'est là que seront

(2) A la fin des hostilités, ils reviendront avec le grade de capitaines de réserve, porteurs en outre de la croix de guerre belge avec palme.

(3) Article du prince Sixte paru dans *Le Correspondant* du 10 janvier 1916.

posés les premiers jalons d'une entreprise qui nécessitait autant de courage que de clairvoyance. Quelques semaines plus tard le prince Sixte était reçu par Poincaré, Président de la République Française. L'entretien semble se dérouler à la satisfaction du Chef de l'Etat et les négociateurs envoient à Vienne, par une voie détournée, un rapport favorable.

A la suite de la tournure favorable que prenait la tentative, les princes sont invités à se rendre dans le plus grand secret à Vienne. Avec l'accord du Roi Albert et du Gouvernement Français ils se mettent en route. Déjouant les dangers, les espions et les agents secrets, ils traversent la Suisse, le Rheintal et le Liechtenstein. Une fois sur le territoire autrichien ils sont accompagnés par le Comte Erdödy et ils voyagent sous la protection de l'Empereur. Le seul danger était d'être reconnus, ce qui aurait rendu leur tâche impossible. Sans incident néanmoins ils arrivent à Vienne, sous un ciel glacial — dans la nuit du 23 au 24 mars 1917.

C'est au château de Laxemburg, dans le « Salon de l'Impératrice » qu'a lieu l'entretien historique entre l'Empereur, l'Impératrice, et les princes Sixte et Xavier de Bourbon. Chaque possibilité de paix est envisagée et, à la fin de l'entretien l'Empereur rédige la lettre émouvante qui deviendra la pièce principale du dossier de cette offre de paix. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici le texte intégral de cette lettre, qui n'a rien perdu de son intérêt.

Laxemburg, le 24 mars 1917 (4).

Mon cher Sixte,

La fin de la troisième année de guerre, qui a apporté tant de deuils et de douleurs dans le monde, approche. Tous les peuples de mon Empire sont unis plus étroitement que jamais dans la volonté commune de sauvegarder la Monarchie, au prix même des plus lourds sacrifices. Grâce à leur union, au concours généreux de toutes les nationalités de mon Empire, la Monarchie a pu résister pendant bientôt trois ans aux plus graves assauts. Personne ne pourra contester les avantages militaires remportés par mes troupes, en particulier sur le théâtre de guerre Balkanique.

(4) Ce document a été publié dans l'étude du Prince Sixte *L'Offre de paix séparée*, publié en collaboration avec M. DE MANTEYER (Paris-Plon, 1920). Nous reproduisons ce texte avec l'accord de S.A.R. le prince Xavier de Bourbon.

La France a montré de son côté une force de résistance et un élan magnifique. Nous admirons tous, sans réserves, l'admirable bravoure traditionnelle de son armée et l'esprit de sacrifice de tout le peuple Français.

Aussi, m'est-il particulièrement agréable de voir que, bien que momentanément adversaires, aucune divergence de vues ou d'aspirations ne sépare mon Empire de la France, et que je suis en droit de pouvoir espérer que mes vives sympathies pour la France, jointes à celles qui règnent dans toute la Monarchie, éviteront à tout jamais, le retour d'un état de guerre pour lequel aucune responsabilité ne peut m'incomber. A cet effet, et pour manifester d'une façon précise la réalité de ces sentiments, je te prie de transmettre secrètement et inofficiellement à M. Poincaré, Président de la République Française, que j'appuierai, par tous les moyens et en usant de toute mon influence personnelle auprès de mes alliés, les justes revendications françaises relatives à l'Alsace-Lorraine.

Quant à la Belgique, elle doit être rétablie entièrement dans sa souveraineté, en gardant l'ensemble de ses possessions africaines, sans préjudice des dédommagements qu'elle pourra recevoir pour les pertes qu'elle a subies. Quant à la Serbie, elle sera rétablie dans sa souveraineté, en gage de notre bonne volonté, nous sommes disposés à lui assurer un accès équitable et naturel à la Mer Adriatique, ainsi que de larges concessions économiques. De son côté l'Autriche-Hongrie demandera, comme condition primordiale et absolue, que le Royaume de Serbie cesse, à l'avenir, toutes relations et qu'il supprime toute société ou groupement dont le but politique tend vers une désagrégation de la Monarchie, en particulier la « Narodna Obrana », qu'il empêche loyalement et par tous les moyens en son pouvoir toute sorte d'agitation politique, soit en Serbie, soit en dehors de ses frontières, dans ce sens et qu'il en donne l'assurance sous la garantie des Puissances de l'Entente.

Les événements qui se sont produits en Russie m'obligent de réserver mes idées à ce sujet jusqu'au jour où un gouvernement légal et définitif y sera établi.

Après avoir ainsi exposé mes idées, je te demanderai de m'exposer à ton tour, après en avoir référé à ces deux puissances, l'opinion tout d'abord de la France et de l'Angleterre, à l'effet de préparer ainsi un terrain d'entente sur la base duquel des pourparlers officiels pourraient être engagés et aboutir à la satisfaction de tous.

Espérant qu'ainsi nous pourrions bientôt, de part et d'autre, mettre un terme aux souffrances de tant de millions d'hommes et de tant de familles qui sont dans la tristesse et dans l'anxiété.

Je te prie de croire à ma très vive et très fraternelle affection.

sgé: Charles

Quelques jours plus tard, Sixte de Bourbon est revenu à Paris où il déploie une activité intense. Mais dès les premiers succès, surgissent les premières difficultés. Ribot, président du Conseil après la chute du Cabinet Briand, refuse de recevoir les deux princes qui, néanmoins, continuent d'avoir avec M. Poincaré des contacts laissant espérer qu'un accord semble près de se réaliser.

Le 11 avril, M. Ribot part pour l'Angleterre, où il a avec M. Lloyd Georges, une longue conférence dont l'ordre du jour comporte comme premier point l'offre de paix de l'Empereur Charles. L'avis du premier ministre anglais est qu'il faut poursuivre les pourparlers et l'on décide d'en informer aussi le gouvernement italien. On invite le premier ministre italien, M. Sonnino, à une entrevue avec les délégués des deux autres pays. Cette entrevue a lieu le 19 avril 1917 à St Jean de Maurienne. Elle aboutit à un échec: « Le Gouvernement italien ne peut accepter aucune paix avec l'Autriche sans la réalisation de ses buts de guerre, c'est-à-dire Trieste et le Trentin ».

Le coup est dur, mais sans perdre un jour, le prince Sixte part pour la Suisse afin d'y rencontrer le comte Erdödy, confident de l'Empereur. Le 4 mai, le prince Sixte, reçoit une lettre de Vienne lui demandant d'y venir une seconde fois car « il y a des choses qui ne sont pas claires au sujet de l'Italie ».

Vienne, le 9 mai 1917. (5)

Mon cher Sixte,

Je constate avec satisfaction que la France et l'Angleterre partagent mes points de vue, ce que je crois être les bases essentielles de la paix de l'Europe.

Cependant, elles m'opposent leur volonté de ne point réaliser la paix sans que l'Italie y participe; précisément l'Italie vient de

(5) Voir note n° 4.

me demander de conclure la paix avec la Monarchie, abandonnant toutes prétentions inadmissibles de conquête qu'elle avait manifesté jusqu'ici sur les pays Slaves de l'Adriatique. Elle réduit ses demandes à la partie du Tyrol de langue italienne. J'ai ajourné l'examen de sa demande jusqu'à ce que je connaisse par toi la réponse de la France et de l'Angleterre à mes ouvertures de paix. Le comte Erdödy te communiquera mes vues et celles de mon Ministre sur ces différents points.

La bonne entente entre la Monarchie et la France et l'Angleterre sur un si grand nombre de points essentiels, permettra nous en sommes convaincus, de surmonter les dernières difficultés qui se présentent pour aboutir à une paix honorable.

Je te remercie du concours que tu me prêtes maintenant pour cette œuvre de paix conçue par moi dans l'intérêt de nos pays. Cette guerre t'a imposé, comme je te le disais en me quittant, le devoir de rester fidèle à ton nom et au grand passé de ta Maison, d'abord en secourant les héros blessés sur le champ de bataille, et ensuite en combattant pour la France. J'ai compris ta conduite et quoique nous fussions séparés par les événements dont je ne porte en rien la responsabilité personnelle, mon affection t'est restée fidèle.

Je tiens à me réserver, si tu le veux bien, la possibilité de faire connaître, sans autre intermédiaire que toi, à la France et à l'Angleterre ma pensée directe et personnelle.

Je te prie encore de croire à ma vive et personnelle affection.

sgé: Charles.

Le négociateur, porteur de la seconde lettre impériale reproduite ci-dessus, quitte Vienne plein d'espoir dans une paix prochaine. Comme le lecteur a pu constater Charles a exposé nettement son point de vue au sujet de l'Italie, et demande de son côté une réponse aussi claire et nette. Il retrouve son frère Xavier et, pensant à la vieille devise de leur Maison « Espérance », les deux princes se mettent immédiatement au travail. Le 20 mai nous les retrouvons à l'Elysée dans le Cabinet de travail de Poincaré. Mais une fois de plus, Ribot joue un double jeu; il feint de ne pas croire à la sincérité des propositions transmises par les princes. Son attitude est inspirée par sa haine contre les dynasties catholiques des Habsbourgs et des Bourbons. Derrière lui on sent la présence de certaines organisations qui dictent leur loi.

Mais rien ne décourage les négociateurs. Le 23 mai, le Prince Sixte s'embarque pour l'Angleterre, où il est reçu immédiatement par le Roi et par Lloyd Georges. Après avoir pris connaissance des lettres de l'Empereur, le Roi et son premier ministre se déclarent d'accord avec les conditions de paix offertes par l'Autriche et proposent que les chefs d'état de l'Italie, de la France et de l'Angleterre se rencontrent à Compiègne pour arrêter définitivement le Protocole de la paix. Cette entrevue à Compiègne n'aura jamais lieu... La deuxième lettre impériale est restée sans réponse.

M. Ribot et Sonino ont tenu jusqu'au bout leur rôle suspect et mystérieux, réduisant à néant le fruit de plusieurs mois de travail et entraînant dans la mort un million de soldats et de civils. (6)

Après l'échec des pourparlers les deux princes de Bourbon avaient rejoint leur régiment le 26 juin 1917, donc à la veille des grandes contre-attaques alliées. Grâce à leurs relations, ils ont pu assister à plusieurs offensives et batailles. Ainsi on les verra successivement à Verdun, dans la Somme, et même sur le front maritime du Nord. C'est en automne 1917, qu'ils purent grâce à l'amabilité du général anglais Lord Russel assister à la fameuse attaque anglaise à Passendale. L'histoire de cette belle épopée est assez connue, mais le récit qu'en a fait le Prince Sixte de Bourbon est tout à fait une histoire vivante écrite dans un style très personnel. (7)

---

(6) Immédiatement après l'échec des pourparlers l'Empereur Charles lança une offensive sur le front italien.

L'Italie se voyant dans une position intenable sollicita le secours de la France. Finalement se furent les poilus français qui eurent à sauver une situation extrêmement précaire, ce qui ne put se faire sans pertes considérables en hommes et matériels. Si d'autre part les conditions de paix, très acceptables d'ailleurs formulées par l'Empereur Charles avaient été à la base de pourparlers officiels, la guerre aurait pu être terminée 16 mois plus tôt.

(7) Pendant toute la durée de la campagne le prince Sixte tint un journal, dans lequel il inscrivait ses diverses impressions. Ce journal n'est connu que de quelques privilégiés. En outre le prince Sixte avait fait relier, en deux gros volumes, tous ses souvenirs relatifs à la grande guerre. Dans ces volumes sont conservés, outre les documents relatifs à l'offre de Paix de l'Empereur Charles, tous les souvenirs et documents lui rappelant sa carrière militaire.

D'ailleurs en feuilletant les notes de guerre aussi bien celles de Prince Sixte que celles de son frère le Prince Xavier, on découvre à chaque page de belles descriptions de l'un ou l'autre fait de cette guerre cruelle. Nous pourrions donner plusieurs extraits de ces notes, mais nous entendons nous borner à l'affaire qui nous préoccupe: la noble tentative de paix.

Bien que le prince Sixte aime son dur métier de soldat, le retour au front ne lui apporte pas le soulagement espéré. L'hiver 1917-18 est très rude. Aussi, son état de santé laissant à désirer, obtient-il un congé et l'autorisation de se rendre au Maroc avec son frère Xavier. Ils sont les hôtes du Maréchal Lyautey avec lequel ils entreprennent des tournées d'inspection qui leur font connaître l'œuvre admirable de ce grand chef Français. Mais ils sont malheureusement rappelés à Paris où ils sont l'objet d'attaques perfides au sujet de leur rôle dans les négociations secrètes en vue d'une paix séparée avec l'Autriche. A leur passage à Madrid ils seront reçus à notre ambassade par le Baron de Troostembergh, alors détaché à Madrid. Devant le Parlement M. Ribot n'a pas hésité à présenter la négociation des princes de Bourbon sous un jour défavorable et Clémenceau a été jusqu'à publier, le 12 avril 1918, les lettres confidentielles de l'Empereur. De violentes polémiques s'engagent dans les journaux. *Le Figaro* notamment prendra courageusement la défense des princes. En Autriche, le Comte Czernin, ministre des affaires étrangères de la double monarchie, ne voulant pas poursuivre des efforts pour une paix et s'opposant ainsi aux idées de l'Empereur, est obligé de démissionner.

Mais la guerre se poursuit et les Princes reprennent leur place au front belge, où ils participent aux combats sanglants de la dernière année de guerre. Bientôt ils sortent des tranchées et des fortins pour partager les combats sur la vaste plaine des Flandres. Entre autres ils participeront activement à la bataille de Hondschote et à l'offensive du 21 septembre. Nous connaissons la suite: peu de temps après ils sont présents à la rentrée du Roi Albert à Bruges.

La présence des deux Princes de Bourbon sous les drapeaux belges est un fait qui n'est pas passé à l'histoire sans laisser des impressions encore bien vivaces aujourd'hui chez un grand nombre d'anciens combattants. Plusieurs auteurs n'ont d'ailleurs pas manqué d'attirer l'attention du public sur ce fait, sur cet exemple.

Ajoutons encore que la publication des lettres impériales a été jugée partout d'une façon très sévère et que, entre autres, notre Reine S.M. Elisabeth déclarait lors d'un entretien avec M. Poincaré — entretien qui a eu lieu le 17 avril, donc 5 jours après la publication: — «C'est pour la France que je regrette cela, ce qui a été fait n'est pas élégant, n'est pas français.» (8)

Ainsi se termine cette belle page de l'histoire de la Maison de Bourbon; page trop oubliée, hélas, par un grand nombre de gens, mais, hélas aussi, page d'histoire que certains historiens ont falsifiée ou «oubliée». Pourtant, quel exemple ont donné ces deux jeunes princes français qui se sont donné, corps et âme, au service de la paix, de la France et de la Belgique, leur patrie d'adoption. (9)

(8) Nous devons ce détail à M. PHILIPPE AMIGUET qui fut un des collaborateurs du prince Sixte de Bourbon et après la mort de celui-ci son biographe.

(9) Le prince Xavier avait été rappelé au service actif en septembre 1939. Il fut démobilisé en juillet 1940, avec le grade de Colonel honoraire. Il fut arrêté en mai 1944 par la Gestapo, et, après avoir été condamné à mort par le *Kriegsgericht* de Clermont-Ferrand, il fut envoyé à Natzweiler, puis à Dachau: de là il fut conduit en Autriche, où il fut libéré par les soldats américains. Il rentra parmi les siens au début du mois de mai 1945. (Archives de la Maison Royale de Bourbon-Parme).

CARRIERE DE L.L.AA.RR.  
LES PRINCES SIXTE ET XAVIER DE BOURBON-PARME  
DANS L'ARMEE BELGE (10)

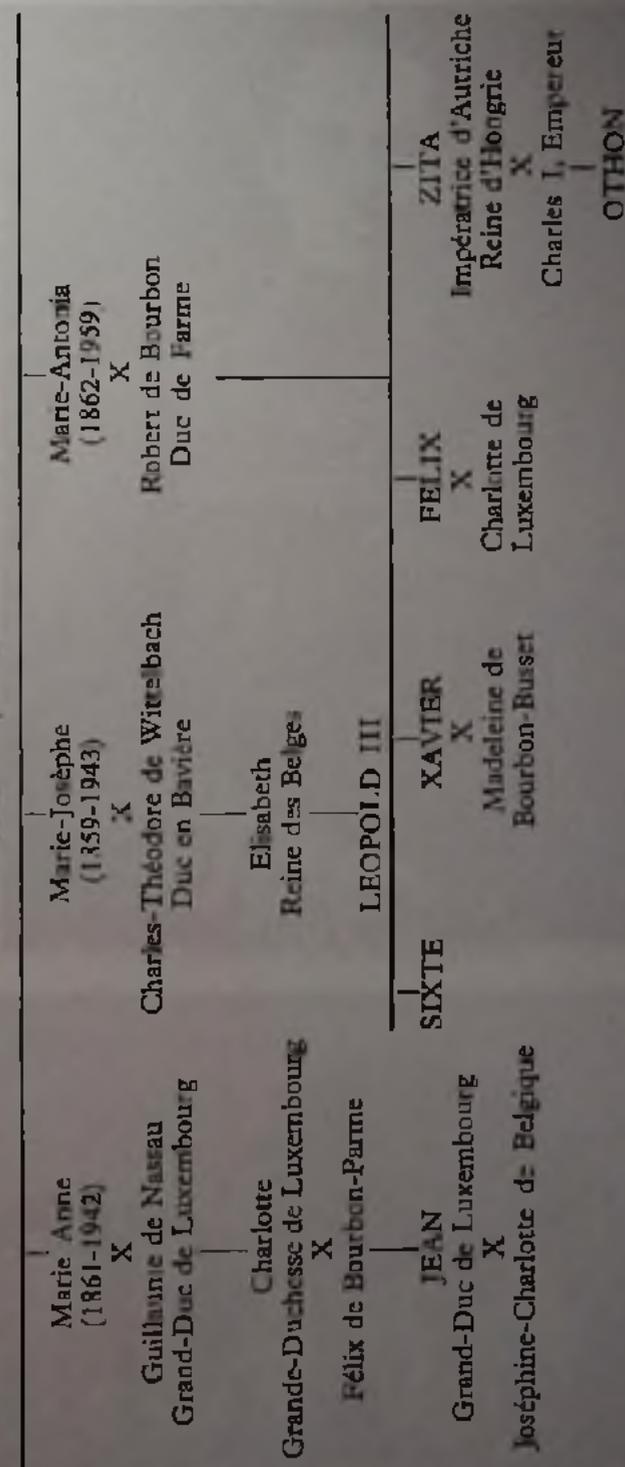
Prince Sixte de Bourbon-Parme	
Né au château de WARTEGG (St Gall) Suisse	1. 8.1886
Décédé à Paris	16. 3.1934
Volontaire de guerre en service au 5 Art.	1. 7.1915
S/LT à titre honorifique	28. 8.1915
Passé au 13 Art.	21.12.1916
Passé au 2 Rég. Art. 1.	18. 5.1917
Lt à titre honorifique	16. 7.1917
Passé au 8 Art.	19.12.1917
Commissionné dans le grade de LT de réserve	26. 6.1918
Commissionné dans le grade de Capitaine de réserve	21. 7.1918
En congé sans solde à sa demande	1. 9.1919
Croix de guerre française avec palmes	1916
Croix de guerre belge avec palmes	13.11.1918
Prince Xavier de Bourbon-Parme	
Né à Carnaivré (Italie) le	25. 5.1889
Carrière voir ci-dessus	

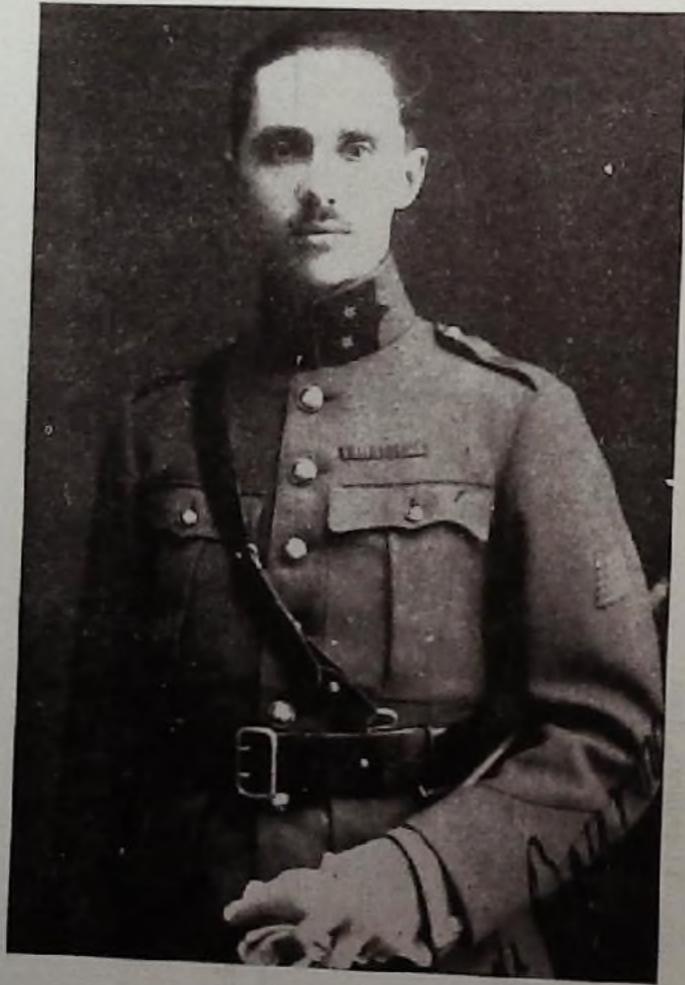
(10) Communiqué par M. Lecomte, Conservateur en chef des Musées Royaux de l'Armée à Bruxelles (Cinquantième).

PARENTE ENTRE LES MAISON de  
BELGIQUE, LUXEMBOURG et de BOURBON-PARME

MICHEL I de BRAGANCE (1802-1868) Roi du Portugal  
X

Adélaïde de Löwenstein - Wertheim - Rosenberg (1834-1909)  
11 enfants, dont :





S.A.R. Prince Sixtus de Bourbon

Château de Steenokkerzeel  
résidence de l'impératrice  
Zisa et de sa famille.



## *Quelques notes relatives à l'histoire de Waterloo*

par

José MIRVAL

### *1<sup>o</sup>) Après la bataille : vols et pillages.*

Les suites de la bataille de Waterloo causèrent aux Autorités bien des soucis et elles furent obligées de prendre des mesures sévères pour empêcher le pillage.

Les habitants de la région ne se firent pas faute de détrousser les cadavres. Lucien Laudy, le créateur du remarquable « Musée du Caillou » a retrouvé, dans les greniers de Plancenoit, plusieurs armes et uniformes qui, depuis, figurent dans son Musée.

Voici deux textes officiels qui nous éclairent sur les prescriptions des Autorités relativement à ces vols et à ces pillages :

Bruxelles, le 22 juin 1815.

L'Intendant départemental de la Dyle  
A MM. les Maires du même département.

Messieurs,

La confusion qu'entraînent nécessairement les circonstances de la guerre, occasionne assez ordinairement l'abandon, de la part des troupes, d'effets militaires et armes de toutes espèces. Les habitants des campagnes qui les trouvent ne manquent pas de les ramasser et de se les approprier.

C'est ce qui est arrivé dans le cours rapide des événements qui viennent de se passer.

Mais, d'après les rapports que je reçois à chaque instant, la cupidité a été poussée plus loin; des individus se sont permis de piller des dépôts militaires, soit dans des maisons où ils existaient, soit sur des voitures abandonnées dans les routes. Des chevaux et autres bêtes ont été enlevés; on a été jusqu'à piller dans des maisons abandonnées par ceux qui les habitaient, des effets mobiliers appartenant à ses habitants.

De tels excès ne peuvent rester impunis, et ceux qui s'en sont rendus coupables ne peuvent non plus jouir tranquillement du fruit qu'ils en ont retiré.

A cet effet, je vous charge, Monsieur le Maire, sous votre responsabilité personnelle, de prendre les mesures les plus efficaces pour faire, dans toute l'étendue de votre commune, des recherches afin de recouvrer les effets de toute nature mentionnés ci-dessus, de faire déposer tous ceux que vous découvrirez dans un lieu de votre commune que vous désignerez, et de les faire parvenir ensuite à M. le sous-intendant de votre arrondissement, qui m'en rendra compte.

Ceux qui viendront, sans aucun appel de votre part, faire ce dépôt, et que vous reconnaîtrez comme incapables de s'être procuré les effets dont il s'agit par le désir de se les approprier, et à la possession desquels ces effets sont tombés naturellement, ne seront pas poursuivis. Mais il n'en sera pas de même envers ceux qui seront reconnus les avoir enlevés avec intention de se les approprier; il sera pris contre ceux-ci telle mesure de rigueur qu'il appartiendra. Il en sera encore pris de plus fortes contre ceux qui auront caché les

effets pour les soustraire aux recherches. Vous me ferez connaître nominativement les individus de ces deux dernières catégories.

Enfin, Monsieur le Maire, je vous charge spécialement d'exécuter avec toute l'exactitude et la diligence possibles les dispositions de la présente.

Par une dépêche de ce jour, et que je reçois à l'instant, Son Exc. M. le baron Tindal m'informe que, dans sa retraite du 19, l'armée française a laissé sur le champ de bataille différents objets d'équipement militaire, et entre autres des casques et des cuirasses. Son Exc. me charge de prescrire aux maires des communes des environs des champs de bataille, d'employer tous leurs moyens, afin que ces objets soient remis dans les magasins de l'armée.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui, par la situation topographique de leurs communes, sont dans le cas, préviendront leurs administrés qu'il leur sera payé six francs pour chaque cuirasse complète qu'ils apporteront, et trois francs pour chaque casque complet. Ces objets seront d'abord réunis chez les maires qui m'en donneront connaissance, avec une note détaillée des objets déposés.

J'enverrai ensuite à Son Exc. l'état général de la quantité de ces objets réunis chez les dits maires, auxquels après leur vérification, le département de la guerre fera tenir le montant des primes accordées pour ceux ainsi rassemblés, afin qu'ils fassent la répartition de ces primes aux habitants qui y auront droit.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Monsieur le Maire,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Baron d'Anethan.

Nivelles 25 Juin 1915.

Le Sous Intendant de Nivelles

A Messieurs les Maires de son Arrondissement.

Messieurs,

Au moment où tous les maux de la guerre se sont si vivement fait sentir autour de nous, j'aurais voulu pouvoir apporter sur le champ des secours efficaces à ceux qui ont été particulièrement les victimes de ces événements désastreux. Mais dans l'impossibilité où je me trouvais jusqu'à présent de réparer tant de maux, il est au moins de mon devoir d'assurer la tranquillité publique, de prévenir les effets et les suites de la guerre et de préparer les moyens d'indemniser ceux de mes administrés qui ont le plus souffert par suite de ces événements.

Tel est le but de la présente circulaire, que je vous recommande d'exécuter avec d'autant plus de zèle et de célérité, qu'elle est dictée dans l'intérêt que je porte à vous et à vos administrés.

Un de vos premiers soins aura sans doute été de secourir les blessés sur le champ de bataille et de faire enterrer les cadavres. Je ne saurais recommander à ceux d'entre vous que la chose concerne, trop de zèle dans l'exécution de ces mesures. Retirer dans champs de bataille ceux qui sont blessés, leurs donner les premiers secours et les diriger sur les hopitaux les plus proches, c'est un devoir sacré envers ceux qui ont versé leur sang pour nous, c'est un devoir que réclame envers tout individu sans distinction. C'est un devoir aussi impérieux de donner la sépulture à ceux qui ont péri: il vous est prescrit d'ailleurs par votre propre intérêt. La putréfaction gagnerait bientôt ces cadavres jonchés sur la terre, des maladies pestilentielles en seraient la suite et enlèveraient bientôt ceux que l'égoïsme ou l'apathie auraient empêché de remplir un devoir prescrit par la religion. Ayez donc soin de faire enterrer sur le champ et à cinq pieds au moins de profondeur les cadavres d'hommes et de chevaux qui seraient encore épars dans vos communes. Requêtez à cet effet vos administrés, et prenez toutes les mesures sanitaires que votre amour pour le bien public vous suggérera.

Dans un grand nombre de communes, les habitants ont montré le plus grand dévouement. Qu'ils reçoivent ici les témoignages de ma satisfaction. Mais, je dois le dire à regret, j'ai appris, non sans in-

dignation, que dans d'autres communes les paysans sourds à la voix de leurs Maires, n'ont su que piller sur les champs de bataille et commettre des actions dont le récit fait horreur. Le mépris public en a déjà fait justice: le temps approche où ils recevront une punition plus exemplaire encore.

D'un autre côté, par suite de ce pillage, des armes, des effets militaires de toute espèce se trouvent entre les mains de ceux qui n'en peuvent faire qu'un usage dangereux. Il est de toute nécessité que ces objets qui, d'ailleurs, appartiennent à l'Etat, soient enlevés à leurs détenteurs. A cet effet, je vous invite sur le champ à faire des visites domiciliaires dans toutes les maisons et à déposer à la Mairie les armes que vous trouverez. Quant aux autres objets, vous pourrez les consigner chez les particuliers, en dressant procès-verbal que vous m'enverrez.

Une multitude de trainards de toutes armes se répandent encore dans les communes et y commettent des excès. J'apprends même que des bandits vêtus d'uniformes militaires vont dans les maisons et les fermes isolées pour piller et exercer des brigandages. Vous avez un moyen facile de réprimer ces excès et d'assurer votre tranquillité intérieure. Donnez plus d'activité que jamais aux patrouilles organisées en vertu de l'arrêté de Monsieur l'Intendant du 28 octobre 1814. Que ces patrouilles arrêtent tout militaire isolé, tout individu suspect: qu'elles conduisent devant les autorités militaires les plus proches ces derniers, ainsi que ceux qui commettraient des excès. Le corps de la Maréchaussée, qui rend déjà de si grands services vous secondera dans ces opérations.

Un autre objet qui vous concerne essentiellement, c'est de faire constater les pertes essuyées par vos communes respectives: occupez-vous sur le champ à en dresser l'état général, à former des procès-verbaux de celles qui seraient considérables, et autant que possible celles faites par les particuliers. Messieurs les Maires, assurez vos administrés que je ferai tous mes efforts pour réparer leurs maux: c'est à vous à me seconder de tout votre pouvoir et je compte sur votre dévouement. Quelques uns d'entre vous ont beaucoup souffert, mais qu'ils pensent que la Patrie est sauvée et que notre bon Roi fermera bientôt nos plaies.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur  
B. Berlaimont.

2<sup>o</sup>) *La commémoration de la bataille du 18 juin 1815 :*

Dans les Archives Paroissiales Saint-Joseph, à Waterloo, se trouve le document suivant :

MANDEMENT

François-Antoine de Mean, par la Grâce de Dieu et du Saint Siège Archevêque de Malines, Primat de Belgique, etc. etc.

Aux fidèles de notre Diocèse  
Salut et bénédiction de Notre Seigneur.

L'époque du 18 juin nous rappelle, Nos très chers Frères, le souvenir de la célèbre victoire de Waterloo, que le Seigneur a accordée aux troupes des Hautes Puissances alliées, jointes à celles de Notre Auguste Monarque. Nous devons nous en réjouir avec toutes les nations de l'Europe, et même plus qu'aucune d'elles, parce que c'est dans notre pays, c'est dans notre Diocèse même que cette mémorable bataille a été remportée, et que, si malheureusement la bataille avait été perdue, nous étions la première nation qui aurait gémi sous le joug d'un cruel ennemi. Ne le çedons pas, Nos Très chers Frères, à aucun peuple en actions de grâces à rendre au Dieu des armées pour le bienfait signalé, qu'il nous a accordé en cette glorieuse journée, à l'heureuse issue de laquelle la grande habilité et la valeur héroïque de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince d'Orange a puissamment contribué au grand péril même de sa vie si chère et si précieuse à notre patrie. D'ailleurs, remercier Dieu de ses bienfaits, c'est mériter en quelque sorte ceux dont nous avons besoin; et au contraire, ne pas reconnaître les bienfaits reçus, c'est se rendre indigne d'en obtenir des nouveaux.

Entrons donc, Nos Chers Frères, dans nos temples, et renouvelons au Très Puissant, le tribut de notre juste reconnaissance, que nous Lui avons payé les années précédentes pour le don inestimable de la Victoire qu'il nous a fait, il y a Trois ans, le 18 juin; et puis avec la plus grande confiance en sa divine bonté, prions Le de répandre ses abondantes bénédictions sur le Roi qu'il nous a donné et sur sa Famille Royale.

A ces causes, et pour nous conformer aux intentions de Sa Majesté, nous ordonnons que le 18 de ce mois, il soit chanté, à onze heures du matin, dans toutes les Eglises de notre Diocèse, un *Te*

*Deum* solennel suivi du Psaume 116: « Laudate Dominum omnes gentes », et des oraisons « Deus cujus Misericordiæ » et « Deus refugium nostrum et virtus »...

Sera lu le présent mandement au prône dans toutes les Eglises de notre Diocèse.

Malines, 5 juin 1818.

François-Antoine,  
Prince-Archevêque de Malines.

Ce *Te Deum* fut célébré tous les ans jusqu'à la Révolution de 1830 dans l'Eglise de Waterloo, en présence des membres de la « Société de Waterloo » venus de Bruxelles. Les archives de la Commune de Genappe conservent la convocation envoyée aux autorités de Genappe pour le *Te Deum* du 18 Juin 1830.

3<sup>o</sup>) *Contribution à l'histoire de la création de la chaussée de Waterloo-Joli Bois à Groenendael, dite route de Teroveren.*

La « Société Générale des Pays-Bas » — qui lors, de l'indépendance de la Belgique, avait pris le titre de « Société Générale de Belgique » — avait acheté, en 1822, à Guillaume de Hollande, Souverain des Pays-Bas, l'entière de la Forêt de Soignes qui s'étendait alors jusqu'à Waterloo. La drève de Lorraine qui, actuellement, commence à la Grande-Espinette à l'orée de la forêt partant de Joli-Bois, traversait l'actuelle propriété d'Argenteuil et aboutissait à l'entrée du Bois de la Cambre. Lors du déboisement massif organisé par la Société Générale, entre les années 1831 et 1842, cette drève fut supprimée jusqu'à l'Espinette et remplacée par une large et belle chaussée hordée d'une quadruple rangée d'ormes entre Joli-Bois et Groenendael. Beaucoup de vieux Waterlotois appellent encore cette route: « La route de la Banque » parce qu'elle fut construite par les soins de la Société Générale. Cette route avait été créé pour permettre au charroi venant de Charleroi d'atteindre Anvers et Louvain sans devoir passer par Bruxelles.

M. Van Dormael a retrouvé, dans les archives du notaire Descampe de Waterloo, la mise en adjudication, le 18 février 1832, des terrassements à effectuer pour la constructions de cette route. Il est à noter que, l'opération du rachat de la forêt de Soignes, en 1842, par l'Etat Belge, eut lieu avec la « Société Générale ».

CAHIER DES CHARGES, clauses et conditions auxquelles la Direction de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale procédera le samedi dix huit février mil huit cent trente deux, à onze heures du matin, par devant le notaire Hallez, à Waterloo, à l'adjudication publique et au rabais, des terrassements à effectuer pour la construction de cette route, à partir de la Chaussée de Waterloo jusqu'à l'Allée de la Croix, près de Groenendael, lesquels travaux sont divisés en trois lots.

Art. 1<sup>o</sup> Les terrassements à exécuter d'après le mètre seront mis en adjudication publique et au rabais, sur la mise à prix fixée par la Direction: chaque rabais sera de cinquante florins au moins.

Art. 2<sup>o</sup> Les entrepreneurs donneront caution suffisante et personnelles à la satisfaction de la Direction, laquelle caution s'obligera solidairement avec l'entrepreneur à toutes les charges de l'entreprise.

Art. 3. L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de la Direction. Cette approbation sera portée à la connaissance de l'entrepreneur qui sera tenu de commencer immédiatement les travaux dont l'exécution devra être complètement terminée le premier juillet prochain.

Pour chaque jour de retard après ce terme, dans l'exécution de son entreprise, l'entrepreneur devra payer à titre de dommages et intérêts, à la Société Générale, une somme de dix florins qui sera retenue sur le prix de son marché.

Art. 4. Dans le cas de négligence ou de mauvaise volonté, la Direction se réserve le droit de résilier le marché et de faire exécuter aux frais, risques et périls de l'entrepreneur, sans être tenue à aucune autre formalité qu'une simple déclaration de mise en demeure, par huissier.

Art. 5. Les Entrepreneurs seront obligés d'exécuter les déblais et remblais conformément aux profils transversaux à l'axe longitudinal de la route qui seront établis à chaque extrémité de pente et de lots.

Art. 6. Pour éviter autant que possible les tassements dans les levées et remblais, les terres seront versées et étendues par couches de vingt centimètres d'épaisseur et damées avec le plus grand soin:

les entrepreneurs tiendront à cet effet des ouvriers à la disposition des employés de la Direction chargés de la surveillance des travaux.

Art. 7. Les entrepreneurs seront payés chaque quinzaine à mesure de l'avancement de l'ouvrage qui sera estimé d'après le mètre du devis et payé proportionnellement au montant de l'entreprise, avec retenue d'un quart de la valeur de l'ouvrage exécuté qui restera en garantie du travail, jusqu'à la réception définitive: laquelle aura lieu un mois après son achèvement.

Art. 8. Les Entrepreneurs seront obligés de maintenir en bon état les terrassements pendant toute la durée de la garantie fixée par l'article 7.

Art. 9. La Direction se réserve le droit de faire procéder, après l'exécution du travail, à une revision du métré de chaque lot.

Dans le cas où il serait reconnu que les quantités seraient inférieures à celles qu'exprime le métré, l'entrepreneur ne sera soumis à aucune diminution sur le prix de son entreprise. Si, au contraire, la vérification donnait un excédent sur le métré, cet excédent sera bonifié à l'entrepreneur, par la Société Générale dans la proportion de l'entreprise du lot où la différence sera reconnue pour autant que cette différence dépasse cinq pour cent.

Art. 10. Toute contestation qui pourrait naître au sujet des travaux sera décidée administrativement et par arbitre, sans aucun recours ultérieur fait en justice ou autrement.

Art. 11. Les adjudicataires devront payer tous les frais quelconques, tels que droit de timbre, enregistrement, frais d'affiches et annonces relatives à l'entreprise.

A l'accomplissement exact de tout ce qui précède, les adjudicataires et leurs cautions obligent leurs biens présents et à venir, et pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, savoir, la Société Générale, en son hôtel, Montagne du Parc, à Bruxelles et les adjudicataires et leurs cautions en leurs demeures respectives ci-après énoncées.

Monsieur Casimir Anoul, administrateur des travaux de la dite route, représentant ici ladite Société Générale, a déposé pour rester annexé aux présentes le plan des trois lots de terrassements à exécuter sur la Chaussée de Tervueren à Waterloo, lequel plan a été enregistré à Nivelles le dix huit février mil huit cent trente deux,

folio quatre vingt deux verso, première case, volume dix neuf. Reçu un florin et un cent, subvention comprise,

Le receveur intérimaire (signé) Cols.

Après lecture des conditions qui précèdent, faite aux amateurs assemblés, a été offert en adjudication publique et au rabais le dix huitième lot des travaux de terrassements de la chaussée de Ter-vueren à Waterloo, du profil quarante et un au profil quarante deux consistant en déblai retroussé, de quatorze mille cinq cent trente mètres cubes à transporter à une distance moyenne de trente mètres, sur la mise à prix de dix neuf cents florins, et aucun amateur ne s'étant présenté, avons offert le neuvième lot sur la mise à prix de dix neuf cent trente florins et le dixième sur celle de dix huit cents florins; personne n'ayant mis de rabais avons présenté en masse les trois lots réunis sur la mise à prix de cinq mille six cent trente florins et n'ayant pas obtenu de rabais sur cette dernière somme, chacun des trois lots susdits, après avoir été majoré de trois cents florins a été de nouveau offert au rabais sans qu'il se soit présenté aucun amateur, en conséquence, avons clos et arrêté le présent procès-verbal, le dix huit février mil huit cent trente deux, en présence des Sieurs Philippe Delpierre, marchand, et Jean Baudet, serrurier, tous deux demeurant à Waterloo, témoins majeurs et habiles à ce requis, qui ont signé avec mon dit Sieur Hannouille et nous notaire après lecture faite

s Delpierre, Jean Baudet, Casimir Anoul

Hallez, notaire.

Enregistré à Nivelles, le vingt quatre février mil huit cent trente deux, volume cinquante trois, folio soixante six recto, case première, contenant deux rôles et demi, sans renvoi, reçu quatre vingt cents pour droit, faisant avec les vingt six pour cent additionnels un florin un cent.

Le receveur ad Intérim

Cols.

4<sup>o</sup>) *L. Drame de Waterloo vu par les écrivains.*

Innombrables sont les littérateurs qui ont donné leur version de la Bataille des Géants. Il n'entre certes pas, dans notre propos, de donner une nomenclature complète de ces écrivains; nous nous contenterons de citer quelques-uns d'entre eux:

ARVERS, Pierre: *Waterloo*, roman illustré par les photographies du film; édition Aubert. (« Cinéma-Bibliothèque », éditeur Jules Tallandier, Paris, 1929);

BERNARD, H., professeur à l'École royale militaire belge: *La Campagne de 1815 en Belgique ou la Faillite de la liaison et des transports* (Imprimerie médicale et scientifique, Bruxelles, 1954);

CAPEFIGUE, M.: *Les Cent Jours* (Pour Waterloo, voir le volume II). (Société belge de librairie, Hauman et C<sup>o</sup>, Bruxelles, 1841);

Lieutenant-Colonel CHARRAS: *Histoire de la Campagne de 1815; Waterloo* (Meline, Cans et Cie, Bruxelles; Hertz et Cie, Paris, 1857);

ERCMAN-CHAKRIAN: *Waterloo* (notamment: Hachette, Paris, 1923). Ce roman donne le récit de la dernière campagne de Joseph Bertha, petit boulanger de Phalsbourg, conscrit de 1813.

HOUSAYE, Henry: *1815. Waterloo* (Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1901); du même auteur: *La Garde meurt et ne se rend pas. Histoire d'un mot historique*. (Librairie académique Perrin et Cie, 1907);

Commandant Henry LACHOUQUE: *Waterloo. La fin d'un monde* (Edit. Haussmann, Paris, 1958); *Le Secret de Waterloo* (Amiot-Dumont, Paris, 1952) et *Terres héroïques: Guide illustré des champs de bataille 1815* (André Bonne, Paris, 1953).

LAS CASES: *Le Mémorial de Sainte Hélène*.

LENIENT, E.: *La Solution des Enigmes de Waterloo* (« Etudes historiques et stratégiques », Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1915);

MADELIN, Louis, de l'Académie Française: *Histoire du Consulat et de l'Empire. Les cent jours, Waterloo* (Hachette, Paris, 1953). L'auteur répond à la question: *La fin de l'Empire: trahison ou défaillance?*

TELS, A.: *Excursion au Lion de Waterloo; description des fermes et monuments; aperçu historique* (Imprimerie René Berger, Braine-l'Alleud, 1901);

THIERS: *Quatre-Bras et Ligny* (Decallonne-Liagre, Tournai);

Signalons un ouvrage anonyme: *Un Siècle après: La fin d'un Empire* (Imprimerie H. Kumps-Robyn, Bruxelles, 1915) et *Waterloo*, plan et gravures de l'époque de la bataille accompagnés de textes français, anglais et néerlandais (Série de douze gravures parue pour la première fois chez Gérard, imprimeur à Bruxelles, précédé d'un plan dû à W.B. Graan géomètre-expert du cadastre du Brabant) (Chez C. Hanlet, Paris-Bruxelles) (1)

Signalons ce jugement de Napoléon relativement à la bataille de Waterloo, tel qu'il figure au *Mémorial de Sainte Hélène*:

« Singulière campagne, où, dans moins d'une semaine, j'ai vu trois fois s'échapper de mes mains le triomphe assuré de la France et la fixation de ses destinées. Sans la désertion d'un traître, j'anéantissais les ennemis en ouvrant la campagne. Je les écrasais à Ligny, si ma gauche eût fait son devoir. Je les écrasais encore à Waterloo, si ma droite ne m'eût pas manqué. »

Il ne faut pas être grand clerc en avançant que Waterloo constituera le sujet de prochaines études.

Il importe de signaler le grand intérêt que présente *Waterloo illustré*, publication historique (2) que dirige magistralement Robert Merget. Trois séries de quatre n° ont paru à ce jour et comporte

(1) Il a été tiré de cet album: 500 exemplaires sur papier Hollande de grand luxe avec gravures en hors texte, numérotés de 1 à 500; 500 exemplaires sur carton couché de grand luxe, numérotés de 501 à 1 000 (Nous possédons l'album n° 605);

2.000 exemplaires sur papier couché de qualité extra, numérotés de 1.001 à 3.000. (Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'éditeur)

Dans la préface, l'éditeur s'exprime en ces termes: « Cette série de douze gravures a paru, pour la première fois, en album illustré d'une carte-plan de la fameuse bataille de Waterloo, chez Gérard, imprimeur, à Bruxelles.

« L'exactitude du plan dû à W.B. GRAAN, géomètre-expert du cadastre du Brabant, a toujours suscité l'approbation de ceux qui se sont fait une spécialité de l'étude de toutes les questions, même les plus insignifiantes qui concernent l'épique bataille.

« En rééditant ce plan curieux et ces gravures de l'époque, l'éditeur croit réaliser une œuvre utile.

« On appréciera la finesse et le style des dessins au crayon, qui constituent, chacun, une petite œuvre d'art.

(2) Nous avons l'honneur d'y collaborer.

de nombreuses et remarquables études. Rappelons qu'à Nice (Alpes Maritimes) est éditée la publication mensuelle *Souvenir napoléonien* inscrivant à son sommaire des études et toutes documentations relatives à la Révolution, au Premier et au Second Empire. Waterloo-est-il utile de le dire — y est à l'honneur.

6°) HECTOR FLEISCHMANN, *la Révolution et l'Empire*

Ce Belge (1882-1914) — qui fit toute sa carrière à Paris — publie ses premiers poèmes en 1898, notamment *Cantilènes sentimentales* et *Six élégies d'un jeune homme mélancolique*. Avec le poète Léon DEUBEL, il fonde, en 1902, *La Revue Verlainienne*, réunissant des collaborateurs tels F.-A. CAZALS, Paterné BERRICHON, Léon BOCQUET, Francis VIELLE-GRIFFIN, etc....

Hector FLEISCHMANN publie les poèmes: *Sur Champ d'or et Des Glaives pour la Gloire* (1902), une étude sur le roman historique, une autre sur le tragédien de Max (1904), un roman: *M. de Burghgrave, homme considérable* (1905). Il fait représenter, tant à Paris qu'à Bruxelles, *Le Cœur Révélateur* (d'après Edgar Poe), *L'Affaire Capet* (Louis XVI devant la Convention) (1904-05) et donne encore au théâtre *Xerxès vaincu*, *La Fille à Guillotin*, *La Sonate à Kreutzer*.

En 1904-05, il devient le rédacteur en chef du journal *L'Événement* et le Secrétaire général du Théâtre de l'Oeuvre, de Lugné-Poe. Il fonde et dirige, de 1911 à 1914, *La Revue des Curiosités Révolutionnaires*.

Hector Fleischmann prend l'initiative d'élever sur le champ de bataille de Waterloo un monument à Victor Hugo (1912), ainsi qu'un autre aux soldats français tombés à Hougoumont (1913). Il collabore aux quotidiens français *Le Journal*, *Le Figaro*, etc....

A partir de 1905, il se consacre essentiellement à l'Histoire.

Ses œuvres historiques, qui embrassent la Révolution et l'Empire, connurent un grand succès et font autorité aujourd'hui, elles sont appréciées et recherchées par les historiens et les lecteurs curieux de cette époque. Elles offrent de nombreuses découvertes faites dans les archives, des références scrupuleusement notées, une documentation considérable. Chaque sujet est traité avec minutie, en un style brillant et qui sait faire place à la poésie. Henry Houssaye a loué « l'originalité, l'énergie, le tranchant des idées...

des aperçus et des jugements contrastant avec les coutumières banalités... la connaissance ou plutôt cette divination de l'Empereur. »

Ces œuvres ont été publiées à Paris chez Fasquelle, Albin Michel, Mericant, Fayard, à la « Bibliothèque des Curieux », aux *Annales* (Certaines ont été traduites en anglais, en italien, en suédois):

- « Les Horizons hantés »;
- « L'Épopée du Sacre » (préface de Henry HOUSSAYE);
- « Napoléon et la Franc-Maçonnerie »;
- « La Guillotine en 1793 »;
- « Une Maîtresse de Napoléon: Mlle George, de la Comédie-Française » (préface de Jules CLARETIE);
- « Discours civiques de Danton »;
- « Dessous de princesses et maréchaux d'Empire »;
- « Les Femmes et la Terreur »;
- « Les Filles publiques sous la Terreur »;
- « Le Musée secret de l'Histoire »;
- « Charlotte Robespierre et ses Mémoires »;
- « Rachel intime »;
- « Lettres d'amour inédites de Talma à la Princesse Pauline Bonaparte »;
- « Les Demoiselles d'amour au Palais-Royal »;
- « Roustam, mameluk de Napoléon »;
- « Le Roi Joseph. Lettres d'exil inédites »;
- « La Comédie à Arras sous la Terreur »;
- « Le Masque mortuaire de Robespierre »;
- « Une maîtresse de Victor Hugo »;
- « Le Quartier général de Napoléon à Waterloo »;
- « Victor Hugo, Waterloo, Napoléon »; (3)
- « Le Cénacle libertin de Mlle Raucourt, de la Comédie-Française »;
- « Napoléon par Balzac ».

(3) Documents recueillis, publiés et annotés par Hector FLEISCHMANN, comprenant des proses ou des poèmes de la Comtesse Anna de Noailles, Séverine, Henry Houssaye, de l'Académie Française, Georges BARRAL, Hector FLEISCHMANN; le triptyque de Victor HUGO: le « Waterloo » des « Châtiments », des « Misérables », de « L'Année terrible »; les poètes de Waterloo: Casmir Delavigne, Béranger, Méry et Barthélemy, Chateaubriand, Lord Byron. (Paris, Albert Méricant, s.d.) Ce recueil était vendu au bénéfice du monument Victor Hugo, à Waterloo.

Série: « *L'Accusateur public de la Terreur* »:  
« Les Couloirs du Tribunal révolutionnaire »;  
« Réquisitoires de Fouquier-Tinville »;

Série: « *L'Empereur et les Impératrices* »:  
« Napoléon adultère »;  
« Joséphine infidèle »;  
« Marie-Louise libertine ».

Série: « *Les Héros et l'Amour* »:  
« Robespierre et les Femmes »;  
« Le Roi de Rome et les Femmes »;  
« Napoléon III et les Femmes ».

Série: « *Les Lys et la Hache* »:  
« Les pamphlets libertins contre Marie-Antoinette »;  
« Mme de Polignac et la cour galante de Marie-Antoinette »;  
« Marie-Antoinette libertine ».

On voit, d'après cette nomenclature, que Waterloo y tient un rôle qui n'est pas à dédaigner.

Son frère Théo a publié:

*Un curieux récit de Waterloo* qui donne des notes et témoignages inédits sur la veillée de l'Empereur Napoléon dans la nuit du 17 au 18 mai 1815; les combats autour du Quartier Général et les lendemains de la bataille, selon Charles-François Domisol, officier de l'Empire (Meddens en C<sup>a</sup>, Bruxelles, s.d.).

Chez Brepols, à Bruxelles, Théo Fleischmann dirige la collection *Au cœur de l'Histoire*. Dans ces volumes, on trouvera notamment:

de Théo FLEISCHMANN:  
« En écoutant parler Napoléon »,  
« Napoléon au bivouac »,  
« En écoutant parler les grognards »,

de Nicolas BODSON:  
« Un conscrit belge sous Napoléon »;

du Général H.J. COUVREUR:  
« Le Drame belge de Waterloo ». Volontaires ou conscrits, des dizaines de milliers de Belges ont servi dans les armées napoléoniennes, dont bon nombre dans la Garde Impériale.

« Découvrir et analyser ce qu'ils ont ressenti, après l'abdication de Napoléon, en rentrant dans leur patrie submergée par des forces étrangères et écartelée territorialement et moralement; peindre leur désarroi à l'heure tragique de Waterloo lorsqu'ils se trouvèrent, par suite de circonstances politiques imprévisibles, dans deux camps opposés; les présenter dans le climat psychologique et le décor où ils ont vécu et combattu, tels ont été les buts de l'auteur.

« Les citations, les extraits de documents et de lettres personnelles dont l'ouvrage fourmille, décèlent la masse des sentiments animant les milliers de Belges qui, après avoir combattu des années durant sous les aigles impériales, s'entretenaient à Waterloo avec, chacun, la conscience du devoir accompli ».

#### 7°) Les victimes de mars.

Dans la *petite histoire de l'armée française* (Edition: *Le Cra-pouillot*, de Jean Galtier-Boissière), René Poirier établit, en un tableau, les pertes comparées des armées. Nous en reproduisons ce qui a trait à quelques batailles de l'Empire: (4)

Dates	Batailles	Pertes françaises	Observations
1805	AUSTERLITZ contre les Autrichiens	10.000 tués ou blessés sur 65.000	Pour l'ennemi: 16.000 tués ou blessés; 30.000 prisonniers sur 83.000
1807	EYLAU contre les Russes	22.000 tués ou blessés sur 75.000	23.000 tués ou blessés, 15.000 prisonniers sur 83.000 russo-autri- chiens.
1812	LA MOSCOVA (Borodino) contre les Russes	23.000 tués ou blessés sur 124.000	Du côté russe: 43.000 tués ou blessés sur 122.000
1813	LEIPZIG Bataille des Nations	45.000 tués et blessés, 25.000 prisonniers sur 175.000	75.000 tués ou blessés 325.000 coalisés
1815	WATERLOO contre les Anglais et les Prussiens	25.000 tués ou blessés sur 72.000	19.000 tués ou blessés sur 120.000 coalisés.

(4) A comparer avec les pertes des belligérants de la seconde guerre mondiale (1940-1945):

Tués: France: 245.000 — Angleterre: 300.000 — Italie: 160.000 — Pologne: 200.000 — Tchécoslovaquie: 50.000 — Yougoslavie: 300.000 — Belgique: 13.000 — Grèce: 20.000 — U.R.S.S.: 7.500.000 — Allemagne: 2.800.000 — Autriche: 300.000 — Hongrie: 25.000 — Roumanie: 300.000 — Bulgarie: 15.000 — Japon: 1.500.000 — U.S.A.: 300.000.

#### 8°) Waterloo et le cinéma.

Outre le film *Waterloo* d'Aubert tourné en 1929, signalons les bobines projetées dans un cinéma proche de la Butte de Waterloo et le film de E. BERNHARD, lauréat du Festival de Venise 1959, qui fut projeté, notamment le 18 juin 1959, dans la Salle Albert 1er, au Palais du Congrès à Bruxelles, lors de l'hommage national rendu aux cinéastes belges.

#### 9°) Un bel artiste qui décéda à Waterloo.

Il s'agit de Charles Gontier qui mourut à la Clinique des Pins, le 26 juillet 1959.

Né de parents français, à Ixelles, le 2 décembre 1900, Charles Gontier ne devait pas tarder à montrer des dispositions artistiques: dès l'âge de sept ans, il joue plusieurs pièces dans les écoles qu'il fréquente. Il « fait sa poésie » à l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles, tout en jouant comme amateur dans plusieurs cercles.

Les Universités belges étant fermées au début de la guerre 1914-1918, il entre au Conservatoire de Bruxelles, dans la classe de Chomé, et il en sort avec le Premier Prix de Diction et d'Art dramatique.

Gontier fait ensuite son service militaire dans l'Ouest de la France en qualité de chasseur alpin; passant à Saint-Cyr, il en sort sous-lieutenant et participe à l'occupation en Allemagne. Démobilisé, il dirige des tournées théâtrales aux armées.

Vers 1922, il est engagé par Victor Reding au Théâtre du Parc, à Bruxelles. En 1923, il lui est offert d'entrer à la Comédie Française; il ne donne pas suite à ces ouvertures, retenu qu'il était à Bruxelles par des raisons sentimentales et familiales. Si Charles Gontier a continué ses prestations tout particulièrement pour le public bruxellois, il n'en est pas moins vrai qu'il aurait acquis un formidable renom en passant à la Maison de Molière. Néanmoins, Gontier a fait à Bruxelles une enviable et brillante carrière.

On l'applaudit également aux Galeries, au Molière, au Palais des Beaux-Arts. Il devint tête d'affiche au théâtre du Parc où il comptait beaucoup d'admirateurs; il créa ou reprit de très nombreux rôles qu'il serait fastidieux d'énumérer. Il participa à de nombreuses tournées, en province, au littoral, à Spa, à la Côte d'Azur, au Congo, au Soudan, etc... et fut un élément des plus appréciés de

la troupe de Georges Laumonier, de la Comédie Française. Pendant plusieurs années, Gontier fut professeur de diction au Jeune Barreau, de Bruxelles, et dans divers collèges archiépiscopaux.

En 1952, il remporta un très grand succès dans « Cyrano de Bergerac » de Rostand: ce fut le dernier rôle qu'il assumait à Bruxelles; il l'avait repris au pied-levé, Jean Weber, de la Comédie Française, venant de tomber malade. Peu après ce fut la maladie qui obligea Charles Gontier à s'éloigner définitivement de la scène. L'artiste avait une mémoire digne d'Inaudi: lire une seule fois le texte, aussi rébarbatif fut-il et il le possédait déjà de mémoire.

Gontier était d'une admirable conscience professionnelle: très exigeant pour son art, tout autant pour les autres que pour lui-même, précis, d'un ton toujours juste, cet acteur—brûlé par le feu sacré—servit en parfait serviteur l'art dramatique qui était toute sa vie.

Le doyen du Théâtre du Parc fut enterré au cimetière d'Ixelles le 31 juillet. Une foule d'artistes et d'admirateurs le conduisit à sa dernière demeure.

#### 10<sup>o</sup>) Une Collection sigillographique.

Léon Depester — qui fut Président de la « Société d'Etudes Historiques et Folkloriques de Waterloo, Braine-l'Alleud et environs » — possédait une importante collection du genre. Parmi ses pièces signalons:

FRANCON I<sup>er</sup>, châtelain de Bruxelles (1096-1134). (Traductions différentes: Franco — Vrank en thiois.)

Les premières indications relevées au sujet du châtelain de Bruxelles datent de l'extrême fin du XI<sup>e</sup> S. Le châtelain Francon I<sup>er</sup> apparaît à partir de 1096 environ; il est mort avant 1138.

M. Ganshof, l'éminent professeur de l'Université de Gand, se demande si la charte de 1134 ne contient pas plutôt une souscription: on y lit: « S. (Sigillum) Franco Castellani et dapiferi de Bruxella »; or, aucun texte jusque là n'avait attribué à Francon I<sup>er</sup> la qualification de Sénéchal; peut-être, au contraire, Francon I<sup>er</sup> fut-il sénéchal du duc de Bruxelles avant d'être châtelain et a-t-il, après l'être devenu, conservé ce titre au moins pendant les premiers temps. (Voir de F. Ganshof, l'étude sur les Ministériales, 1926, p. 119).

A noter que les châtelains de Bruxelles faisaient originellement partie de la famille d'AA, seigneurs d'AA sous Anderlecht.

FRANCON II, châtelain de Bruxelles, fils de Francon I<sup>er</sup> (1122-1183).

On rencontre Francon II du vivant de son père, vers 1122 (« Franco Castellanus et filius ejus Franco »). Il figure de manière presque constante dans l'entourage ducal à partir de 1138 jusqu'en 1173. De lui, on releva 15 « mentions » ou souscriptions et même 18, si l'on tient compte de 3 textes où l'on retrouve « Castellanus de Bruxella » sans le nom du titulaire entre 1178 et 1183.

Francon I<sup>er</sup> et Francon II sont désignés dans les textes par les mots: « Franco Castellanus de Bruxella », « Franco Castellanus » ou encore « Franco de Brussella ». (Voir F. Ganshof: « Etude sur les ministériales », 1926, p. 119; Gonthier: « Boondaël »: Le milieu, les hommes, les Institutions, p. 85. Collection sigillographique des Archives Générales du Royaume: sceau répertorié sous le n<sup>o</sup> 17.255).

GODEFROID, fils et successeur de François I<sup>er</sup>, châtelain de Bruxelles (1173-1218).

Le successeur de Francon II fut son fils Godefroid qui confirma, avec son père, en 1173, une charte de Gauthier de Bruxelles, son parent. En fonctions à partir de 1185, on le rencontra vingt fois jusqu'en 1213. (F. Ganshof: « Etude sur Ministériales » 1926, p. 120, repris par A. Gonthier: « Boondaël; le milieu, les hommes, les institutions, p. 85).

Godefroid signa la plupart des grandes chartes de la première moitié du règne d'Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant; il fut le principal bienfaiteur et, en réalité, le fondateur de l'Abbaye d'Aywières, sous Couture-St-Germain.

Godefroid épousa en secondes noces Helvide qui lui donna cinq enfants, dont Lionnet I<sup>er</sup> qui devient le successeur de son père dans la charge de châtelain de Bruxelles et Francon, en mémoire duquel il fonda, en 1216, un anniversaire en l'église de Braine-l'Alleud. Le corps de Francon a été enterré dans cette même église.

Les autres enfants de Godefroid furent: Godefroid, seigneur de Braine-l'Alleud; il reçut, dans sa part de l'héritage paternel, le village de Senefte, à charge de le tenir en fief de son aîné Lionnet, en même temps qu'il était seigneur de Couturelle (Couture-Saint-Germain) 1233; Gilles, chanoine de Saint-Lambert à Liège; Ma-

thilde; Helvide. (Voir: Alphonse Wauters: *Histoire des environs de Bruxelles* tome III, pages 320 et 321; Tarlien et Wauters: *Histoire des Communes belges Canton de Nivelles - Commune de Braine-l'Alleud* p. 108.) Légende: S. Godefridi Casellani de Brusselle (Réf.: Collection sigillographique des Archives Générales du Royaume à Bruxelles, sceau répertorié sous le n° 1763).

Ce sceau date de 1215.

LIONNET I<sup>er</sup>, châtelain de Bruxelles, fils de Godefroid (1210-1253). Dès 1210, « Léonius » fait une donation au Prieure de Grand-Rigard; il était certainement châtelain en 1220; il apparaît 38 fois jusqu'en 1253. Il eut un frère du nom de Godefroid et un fils qui fut Lionnet II. A partir de 1261, Lionnet I<sup>er</sup> est rangé parmi les « viri-nobiles »; il en est de même pour son fils en 1253. (Voir: F. Ganshof: *étude sur les Ministériales*, 1926, p. 121; A. Gonthier: *Boondael: le milieu, les hommes, les institutions* p. 85).

Lionnet I<sup>er</sup> est qualifié châtelain de Bruxelles et d'AA et reçoit le titre de vicomte. En revanche, il est dépossédé de ses anciennes attributions au profit d'un autre officier du duc: l'Amman. Le titre de châtelain devient simplement honorifique.

Lionnet I<sup>er</sup> s'allia à Sophie d'Altena, veuve d'Arnould, seigneur de Grimberghen. On lui connaît deux enfants:

Lionnet II qui fut son successeur dans la charge héréditaire des châtelains de Bruxelles, — et Helvide qui devait fonder, dans l'église de Braine-l'Alleud, le bénéfice de Saint-Etienne en souvenir de son fils Francon qui y fut enterré (Document des archives paroissiales Saint-Etienne de Braine). Lionnet I<sup>er</sup> créa la paroisse de Plancenoit détachée de celle de Braine-l'Alleud en y édifiant l'église à ses frais. (Voir: Alphonse Wauters: *Histoire des environs de Bruxelles*).

LIONNET II, Chevalier, châtelain de Bruxelles (1253-1278), fils de Lionnet I<sup>er</sup>.

La traduction française du nom de « Léonius » a été établie, en 1953, avec une large et intelligente démonstration par M. Bonenfant, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, dans le *Cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem* (p. 25). Les historiens — au cours des siècles — avaient traduit « Leonius par » Léon, Léo, Lionnes, Lyonna, etc....

Lionnet II (Leonius) a comparu, entre 1253 et 1278, dans différentes chartes, notamment dans celle qu'il accorda, en 1269, au prieur de Saint-Jacques-sous-Coudenberg; il en conserva toutefois certains bénéfices. (Voir: F. Ganshof: *Etude sur les Ministériales* année 1926, page 121 et A. Gonthier: *Boondael. Le milieu, les hommes, les institutions*, p. 85).

Lionnet II, du vivant de son père, ne scellait qu'avec un petit sceau au sautoir chargé d'un lambel de cinq pièces. En 1261, il avait un sceau à peu près semblable à celui de son père (sauf les légendes qui portaient d'un côté, « Sigillum Castellani Bruxellensis », de l'autre: « S. secretum » (pour Secretum). (Voir Alphonse Wauters: *Histoire des Environs de Bruxelles*, tome III, p. 322 à 323).

Dans la collection sigillographique des Archives générales du Royaume à Bruxelles, les sceaux sont répertoriés 1764 (sans indication d'année) et 1769 (1242). Les sceaux portent comme légendes: « Sigillum Leonii filii Castellani Bruxellensis » et « Sigillum Lionii de Brucella ».

MAHAUT, châtelaine de Bruxelles (1277-1298), fille de Lionnet II.

La traduction française de ce prénom est Mathilde.

Désignée comme châtelaine dans les textes, il est prouvé que la charge est héréditaire dans cette même famille, même pour les filles.

Devenue majeure en 1252, du vivant de son père, elle accorda une charte à l'Abbaye de la Cambre. Elle épousa Henri de Marbais, sire de Marbais et du Breuck, auprès duquel elle fut enterrée, en 1298, en l'église de l'Abbaye d'Aywières, à Couture-Saint-Germain.

En 1253, son tuteur fut Daniel d'Uccle et, en 1271, le Chevalier Léon de Beersel. Elle laissa trois fils: Gérard, Jean, Huweniel et une fille: Mathilde.

Les prérogatives de châtelain de Bruxelles passèrent ensuite à son fils aîné Gérard (Voir: Alphonse Wauters: *Histoire des Environs de Bruxelles* — Tome III, p. 323).

Dans la collection sigillographique des Archives Générales du Royaume à Bruxelles, le sceau est répertorié sous le n° 17404; légende du fragment: « Sigilu' Brux is ». Origine de ce sceau datant de 1290: les Archives de l'Erat à Gand; abbaye de Ninove).

110) *Le Brabant vous invite à l'évasion...*

Rappelons que, sous ce titre, la « Fédération touristique de la Province de Brabant » a édité une brochure réunissant une série de 27 itinéraires. Parmi ceux-ci, relevons l'itinéraire n° 7: *Voyageons vers Nivelles* qui nous invite notamment à visiter Waterloo (l'église de Waterloo-Centre avec son dôme de 1690; le Musée Quartier Général de Wellington; le Golf miniature, ouvert de 10 à 24 h.); la Butte du Lion (de 8 à 12 h. et de 13 h. 30 à 19 h.), le Panorama de la Bataille de Waterloo (érigé, en 1912, au pied de la butte du Lion et qui est dû à Louis Dumoulin, peintre de la Marine française: la toile circulaire a une longueur de 110 m. et une hauteur de 12 m.); le Musée des Personnages de Cire (de 8 à 20 h.), le Cinéma (de 8 à 20 h.), Vieux Genappe (La Ferme du Caillou, ouverte tous les jours — sauf le mardi — de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.), Nivelles, Braine-le-Château (château fort, — ancienne résidence des comtes de Hornes, du XII<sup>e</sup> S. restauré au XVII<sup>e</sup> s; pilori de 1521; Maison du Bailli; château du Bois de Samme; vieux moulins); les chapelles Notre-Dame-au-Bois et de la Sainte-Croix; le calvaire « Le Bon Dieu des Monts » et Hal (On sait que, dans l'église Saint-Martin, on trouve notamment le sarcophage du prince Joachim, fils de Louis XI). Ceci constitue, entre autres, au départ de Waterloo, un itinéraire intéressant; nous avons cru pouvoir rappeler les heures d'ouverture de ces principales curiosités, car à la saison des promenades nous espérons que, nombreux seront ceux qui viendront revoir Waterloo et ses environs immédiats.

## *Le Couvent des Récollets et le Domaine de Boetendael, à Uccle*

par

H. CROKAERT

**M**oins heureux que son voisin, le parc de *Wolvendael*, auquel nous avons consacré une étude détaillée dans cette même revue (1), le vieux domaine de *Boetendael*, convoité depuis longtemps par la grosse spéculation, vient de disparaître.

Que ce domaine, grand de près de quinze hectares (2) ait pu survivre jusqu'à nos jours, au milieu d'une agglomération en permanente expansion, aux besoins d'une population qui s'accroît, tient tout bonnement du miracle.

Déjà, en 1924, le temps semblait venu d'urbaniser profondément le site. Les journaux de l'époque l'avaient annoncé sans équivoque et si le lotissement de ce dernier grand domaine boisé de l'agglomération bruxelloise échappa de justesse aux convoitises des niveleurs, c'est qu'en ce moment la baron Brugmann de Walzin racheta toute la terre de *Boetendael* aux héritiers Bidart, pour l'annexer à sa vaste propriété, bien connue de tous les Bruxellois par le mur immense et interminable qui dresse sa silhouette le long de l'avenue Brugmann et de l'avenue Messidor.

(1) Le Domaine de *Wolvendael*, à Uccle, *Le Folklore Brabançon* N° 160 - Décembre 1963.

(2) La superficie exacte de *Boetendael* était de 13 ha, 68 a, 80 ca et celle de *Wolvendael* de 20 ha, 23 a, 35 ca.

Ce fut donc l'unification du domaine de la maison Brugmann qui constitua la circonstance heureuse, épargnant pendant près de quarante ans, les outrages inévitables auxquels sont voués les sites les plus beaux et les plus évocateurs du passé.

Car personne n'ignore que *Boetendael* fut jadis le siège d'une communauté religieuse célèbre et qu'elle était, parmi les quatorze abbayes, érigées dans la *forêt de Soignes*, la plus pauvre peut-être, mais la plus influente et l'une des plus importantes du Brabant.



Le domaine de Boetendael et le village d'Uccle en 1819.  
 (1) Ferme de Boetendael. (2) Ancienne maison communale.  
 (3) Cabaret de Sirooppot. (4) Ferme Rose (Hof ten Hove).  
 Extrait de l'Atlas Cadastral parcellaire d'Uccle.

Chargé d'histoire, le couvent de *Boetendael* pouvait s'enorgueillir d'événements marquants. C'est en ces lieux que travaillèrent, à l'abri de toute influence extérieure, des hommes profondément imprégnés de la doctrine du poverello, dont l'institution avait adopté la règle.

Et que de grands personnages! Il semble que les représentants des plus illustres maisons régnautes, ainsi que les noms les plus prestigieux de maintes maisons seigneuriales, à la suite des archiducs Albert et Isabelle, se fussent rencontrés en ces lieux, où la foi était grande et le prestige à l'image des nobles personnages qui y cherchaient refuge.

Il a fallu que les bâtisseurs modernes prennent possession de cette terre, dont l'abbé Mann chantait déjà les louanges au XVIII<sup>e</sup> siècle (3) pour que les grandes quotidiens de la capitale fassent écho aux événements marquants de son passé.

Aujourd'hui, le promeneur qui s'y aventure est conduit sur un vaste chantier, composant un paysage qui frise l'abstrait. Déblais et remblais ont abouti au tracé d'une croisée de larges avenues asphaltées où viendront s'alligner, sous peu, les façades d'immeubles à étages multiples. Pour le moment il est difficile de voir clair dans cette géographie en devenir d'un quartier résidentiel nouveau.

Bientôt seuls quelques noms toponymiques rappelleront aux générations futures que celui-ci fut édifié sur les ruines d'un couvent célèbre, dont l'histoire, malheureusement peu connue et fort incomplète, tient une place de choix dans le passé de la vieille commune d'Uccle.

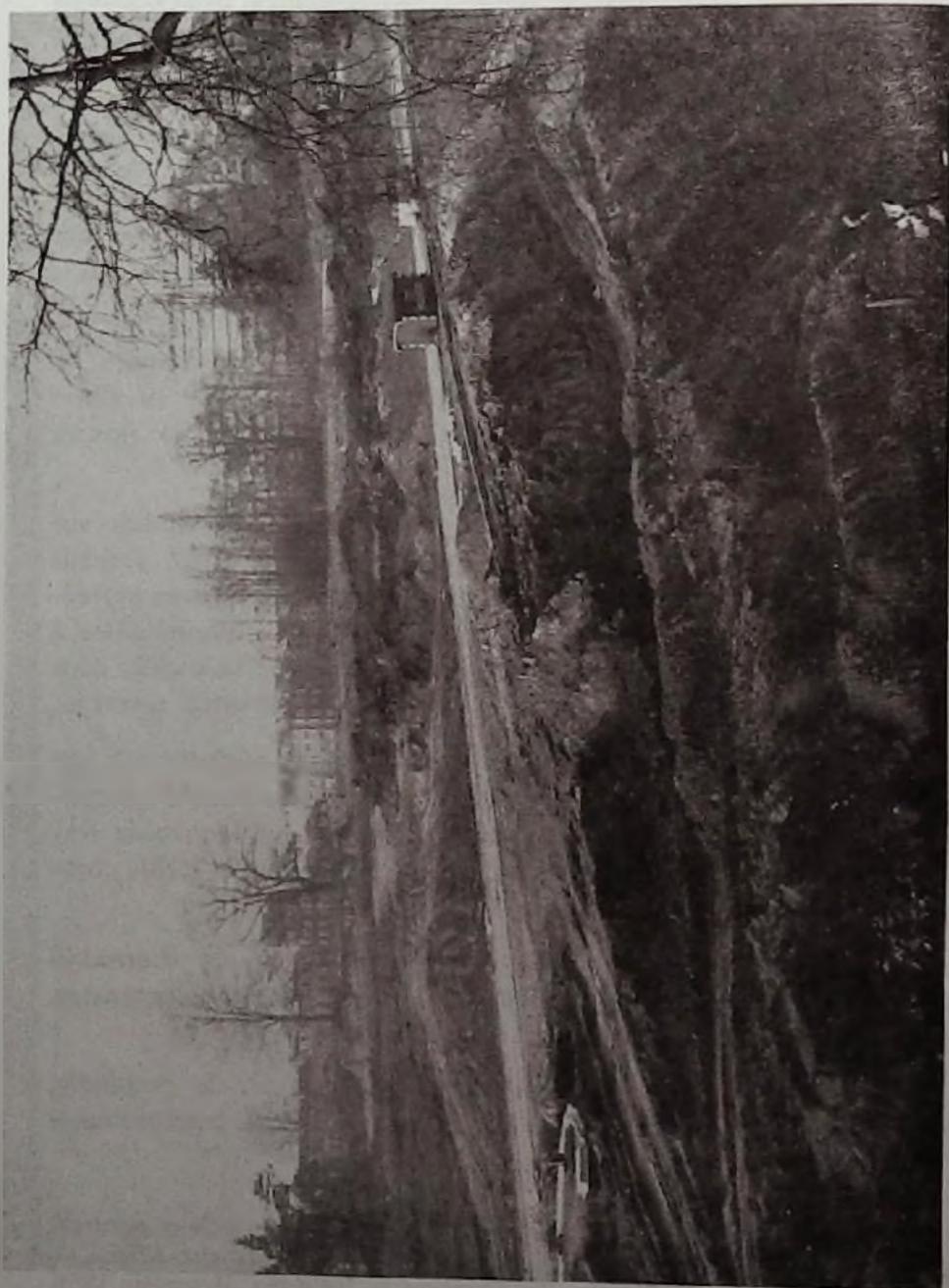
Parmi ces noms de lieux qui survivront, celui de *Boetendael* continuera sans doute à faire l'objet de la sagacité des linguistes, tant l'origine en est douteuse.

Pour la plupart des auteurs qui se sont occupés du problème, *Boetendael* est et reste la *Val de la Pénitence* (4). Cette interprétation

(3) Abbé MANN, *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs*, Bruxelles - Lemaire 1785.

(4) A. WAUTERS, *Histoire des Environs de Bruxelles*, Bruxelles 1855, Tome III

A.G. CHOTIN, *Études étymologiques sur les noms des villes, bourgs, etc. de la province de Brabant* - Paris-Bruxelles 1859.



Le défilé de Bo.tendael. — Novembre 1963.

semble, à première vue, singulièrement renforcée par analogie avec la vie austère et pieuse qu'y menaient, les ermites d'abord, les frères franciscains ensuite, du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime.

C'est en vain, semble-t-il qu'on s'est plu à interpréter le nom de ce romantique vallon en traduisant la première partie *Boeten* par son équivalent nom français *Pénitences* - *Val des Pénitences* constitue certes un langage expressif mais qui, derrière l'usure de l'habitude, ne laisse aucune explication étymologique.

Pour le Dr A. Van Loey, qui a su donner un sens définitif à la plupart des noms de lieux de la commune d'Uccle, (5) la réalité, résultant de l'observation directe, ne permet pas cette traduction simpliste qui ne peut mener qu'à un sens très improbable. Pour le prouver, l'auteur signale, fort à propos, qu'il n'existe aucun exemple de nom de lieu dont l'origine est la traduction d'une nature abstraite, d'un état d'âme ou moral.

L'étymologie généralement admise est d'autant plus impropre que les formes anciennes étaient différentes de la forme actuelle. On note en effet: *Botendale* (1258-1266); *Boetendael* (1378); *Botendal* (1399); sur les cartes manuscrites du XVIII<sup>e</sup> siècle *Boetendael* (6) et *Boottendaele* (7).

Remarquons donc que le mot a passé par un stade antérieur avant d'être *Boetendael*. Le fait est d'importance car il rend l'indication d'une étymologie certaine malheureusement impossible. L'ancienne forme *Boeten* peut avoir comme origine dans le français correspondant; 1° *botte*, dans le sens restrictif de *botte de paille*; 2° le nom de certaines mesures de capacité pour liquides ou matières sèches: *fûts, tonneaux*; 3° faire allusion à un nom de famille d'un quelconque propriétaire terrien.

Dans un sens, A. Carnoy rend l'étymologie acceptable en tranchant plus nettement. S'appuyant sur les graphies anciennes, cet auteur traduit *Boetendael* par *Val aux tonneaux*. (8)

(5) Dr A. VAN LOEY, *Studie over de nederlandse plaatsnamen in de gemeenten Elsene en Ukkel*. Louvain 1931, Vlaamsche Academie voor Taal en Letterkunde - 6<sup>e</sup> Reeks, n<sup>o</sup> 53.

(6) Bibl. Royale, *Manuscrits II* - carte 3260.

(7) Archives Générales du Royaume. *Cartes et Plans manuscrits* N<sup>o</sup> 2390 et 2017.

(8) A. CARNOY. *Origine des noms de Lieux des Environs de Bruxelles*. Bruxelles. A. Bieleveld - p. 66.

## I. ERMITAGE INSTITUTION ET EVOLUTION DU COUVENT

Le vallon de *Boetendael* a été depuis le moyen-âge et, en tous cas, bien avant l'institution du couvent, un haut lieu de retraite, de méditation et de recueillement.

En 1346, il est fait mention de *clusen int botendael* (ermitage à *Boetendael*) et de certains bois qui l'entourent (9).

Nous savons, par ailleurs, que Lambertus Van Horne, homme de grande repentance, venant du prieuré de *Groenendael*, où il prit congé de Jean Henckaert, François de Caudenberg et de Jan Ruysbroeck, dit l'admirable, y chercha la solitude et y mourut, en 1363, après y avoir vécu vingt ans.

A. Wauters écrit qu'au XIV<sup>e</sup> siècle vivait à Uccle un ermite qui recevait deux pots et demi de liqueur de houblon de l'abbaye de Forest (10).

Plus tard, la charte de fondation du couvent fit également mention d'une occupation des lieux par des ermites. On y lit que « de si longtemps qu'il n'y avait mémoire du contraire, on y trouvait, près d'une chapelle et d'un cimetière consacrés à Dieu, un couvent de religieux de l'ordre de Saint François (11). Il est difficile d'admettre qu'il puisse être question de religieux, au sens propre du terme, ni surtout d'un couvent, puisque tous les textes antérieurs à la charte de fondation ne font mention que d'un ermitage et de simples ermites.

En 1467, lorsque l'acte instituant le couvent fut approuvé par l'évêque de Cambrai, il fut spécialement ajouté qu'il ne porterait aucun préjudice à l'ermite présent en la dite place, qui y doit estre et demorer sa vie durant. (12)

(9) Arch. Gén. du Royaume, *Chambre des comptes* 14.825, F<sup>o</sup> XVIII. Voir aussi S. DRAPIER, *Histoire d'Uccle et de ses dépendances*. Administration communale d'Uccle 1938.

(10) Cfr A. WAUTERS *op. cit.*

(11) Cfr A. WAUTERS, *op. cit.* p. 629. D'après cet auteur et aussi d'après l'abbé Daclémans la chapelle et le cimetière dont parle l'acte furent l'œuvre d'Henri Hanckaert.

(12) S. DRAPIER. *op. cit.* p. 34.

Notons, enfin, qu'un censier de 1382 fait mention d'une terre *van der clusen int boetendall* (de l'ermitage à *Boetendael*) (13) et que la partie haute du vallon portait jadis le nom de *Kluysdelle* (*Val de l'ermitage*) (14).

Une si longue occupation des lieux par les pieux ermites créa le milieu favorable qui devait nécessairement aboutir à l'établissement de l'institution religieuse que les Franciscains allaient rendre célèbre. Les appuis ne manquèrent pas à se faire jour et grâce aux libéralités des grands propriétaires terriens locaux, le couvent disposa bientôt de terrains suffisants, bien avant que l'acte d'institution fut promulgué.

Une première donation fut consentie par Henri de Groels, échevin d'Uccle. Celui-ci céda, en 1258, au monastère de la *Cambre*, un bonnier de terre *inter heghe te botendale*. (15)

A la connaissance de l'abbé Daclémans, vicaire d'Uccle, le 29 mars 1364, Johannes Willenhove, voulant pourvoir, à son tour, aux besoins matériels et spirituels des religieux, leur faisait don d'un journal de terres, composées de bois, d'une prairie et d'un étang, tout en leur concédant un libre passage, ainsi qu'une conduite d'eau, à travers ses propres biens (16).

En 1378, *Boetendael* était tenu en fief par Louis Meerte.

L'acte décisif qui fut à l'origine de l'institution de la communauté religieuse fut l'œuvre du chevalier Philippe Hinckaert, Chambellan de Charles le Téméraire et Grand Forestier du Brabant, en faisant don des lieux à Isabelle de Portugal, troisième femme et veuve de Philippe le Bon.

Dans l'acte d'institution que cette princesse signa le 22 octobre 1467, il fut stipulé que *Mess. Phil. Hinckaert, de sa franche et libérale volonté pour luy et ses hoirs et successeurs donne, cède, transporte*

(13) Arch. Gén. du Royaume, *Chambre des comptes* 44.825, F<sup>o</sup> XVIII.

(14) D' A. VAN LOEY. *Op. cit.* Uccle n<sup>o</sup> 39, p. 207.

(15) Arch. Gén. du Royaume. *Archives Ecclésiastiques* n<sup>o</sup> 5572. Henri de Groels fut maire et échevin d'Uccle. En 1247 il occupa les fonctions d'ammann de Bruxelles, maire d'Uccle et de Rhode, ce qui était conforme à la tradition qui voulait que le maire soit commun aux deux localités. Le maison de Groels portait trois fleurs de lis dans son écusson.

(16) J. DACLEMANS, *Uccle Maria's Dorp*. Bruxelles - J. Adriaens 1858.

et délaisse certain lieu et place de religion auquel a chapelle et cymetière consacrez à dieu situé prez de ceste ville de Bruxelles, nomme Boetendale qui passe à cent ans au plus et de sy longtemps qu'il n'est mémoire du contraire et de este institué et ordonne pour y resider perpetuellement des religieux frères de l'ordre de M.S. Saint-Franchois et de Saint-Anthoine de pade dans ordre que en soit le patron (17).

Charles le Téméraire confirma ces dispositions, le 8 décembre 1476, en spécifiant que le couvent serait construit à l'honneur et au service de Dieu et au bien et salut de ses créatures (18) et en donne mandement à l'ammann de Bruxelles.

Isabelle de Portugal voua une affection au vallon de Boetendael qui est place très solitaire et dévoté comme entendu avons et que en celle sou fondé un petit couvent. Cette affection, elle la porta également à la fondation à laquelle elle venait de présider ven que es marches et par de cha nen a que ung seul petit couvent pour nous fonde.

Enfin, la fondation de la communauté fut approuvée par l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, lequel de sa part que prélat et dyocésain surtout a qui dît est a notre prière a este volontiers content et d'accord (19).

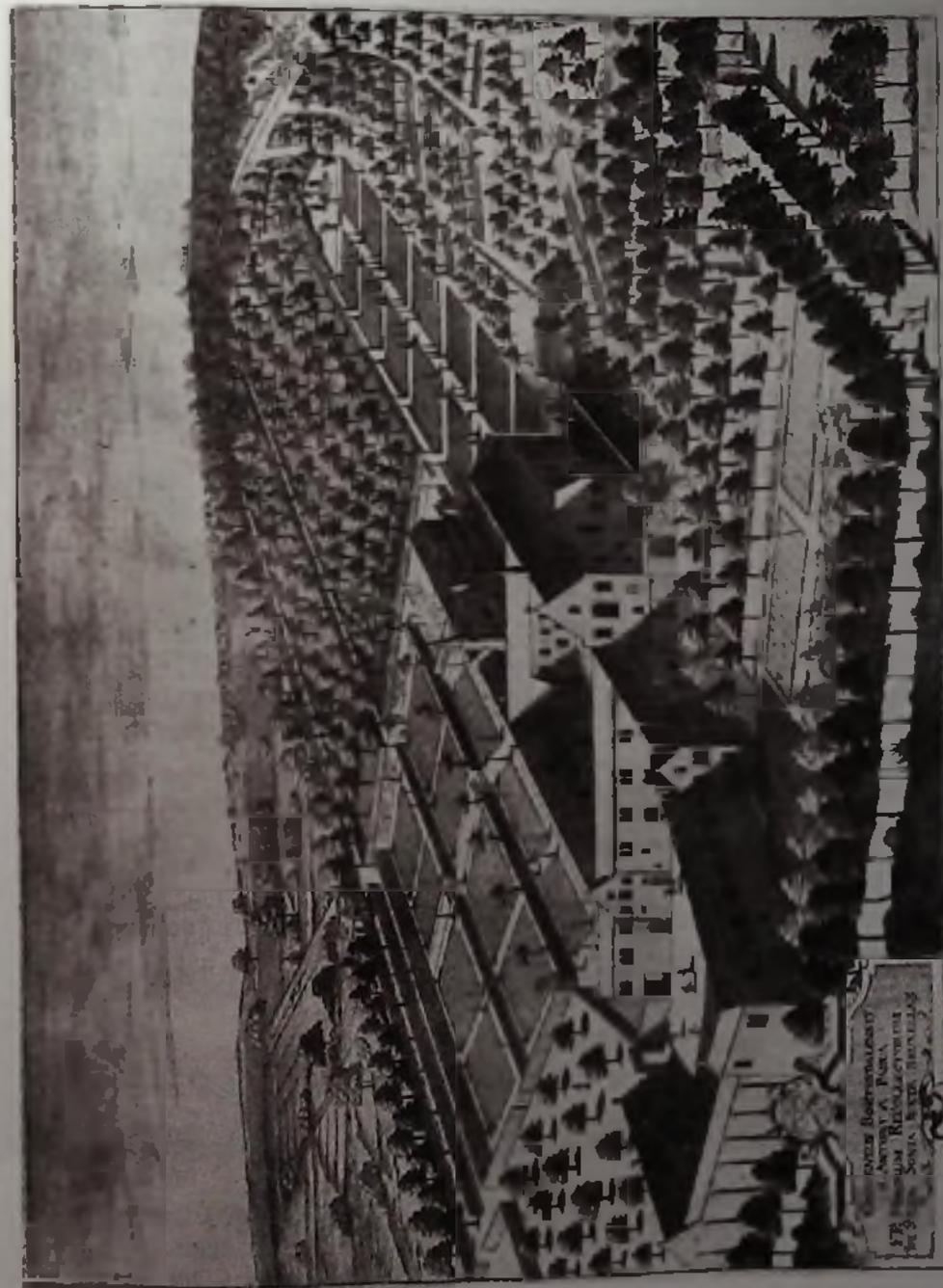
Ce prélat assigna le couvent aux Frères Mineurs de saint François. Deux d'entre-eux, Henri Erp et Henri de Lille, du couvent des cordeliers de l'Observance de Malines, furent chargés, par lettre patente du duc, en date du 11 novembre 1467, de la direction de la construction des bâtimens et de l'établissement définitif de la communauté. Entre-temps, le duc Charles le Téméraire, l'année de sa mort, dans une lettre ouverte, adressée aux présidents du Conseil supérieur du Brabant et de la Chambre des comptes, ordonna de pourvoir aux crédits nécessaires à la construction du couvent et à l'entretien des religieux.

Pendant plus d'un siècle le couvent prospéra grâce à la protection des princes. Philippe le Beau gratifie la communauté de trois cents charges d'âne de bois à brûler, le 5 mai 1497, à prélever sur la forêt de Soignes.

(17) Cfr. Sander PIERRON: 1) *Uccle au Temps Jadis*, Uccle Centre d'Art 1926, p. 74. 2) *Histoire de la Forêt de Soignes*. Bruxelles, La Pensée, Vol. III.

(18) Cfr Sander PIERRON, *Uccle au Temps Jadis*, p. 75. Edition de 1925.

(19) Sander PIERRON, *Histoire de la Forêt de Soignes*. Vol. III.



Le Couvent des Récollets à Boetendael.  
Gravure de R. Blokhuisen.  
Groot Kerkelyk Toneel der Hertogdoms van Brabant. Ed. 1727.

Trois ans après, le 12 novembre 1500, des pourparlers s'engagèrent entre le couvent et l'administration de la Table des Pauvres de l'église de Sainte Gudule, à Bruxelles, en vue d'obtenir le rachat de la rente annuelle d'un tonneau de harengs qui fut accordé aux frères mineurs par testament d'un nommé Hérinx et de son épouse. La somme ainsi obtenue par le couvent permit aux frères de couvrir les frais des premiers agrandissements de la maison (20).

Le calvinisme triomphant prit possession de l'hôtel de ville de Bruxelles en 1578, fit suspendre le culte catholique et finit par le pillage et la destruction des églises et des couvents. Aucune abbaye de la forêt de Soignes ne fut épargnée et *Boetendael* fut ravagé de fond en comble, en 1579, après que les gueux eurent chassé les religieux. Cette ruée de fanatiques brisant tout ce qui, de loin en ou de près, touchait au culte, constitue l'un des événements les plus sombres de notre passé.

Pendant la longue période d'attente qui suivit, les frères avaient trouvé refuge à Malines. C'est en cette ville, en tous cas, qu'en 1602, le gardien Balthasar Vincent, reçut, du supérieur de l'ordre, la mission de relever le couvent. Il lui fut spécialement recommandé de recruter le nombre de frères travailleurs nécessaire à cette entreprise et au besoin de faire appel à l'aide de frères d'autres communautés afin que la maison de *Boetendael* fut réédifiée dans le plus bref délai possible. Aux yeux de l'autorité ecclésiastique aucun autre couvent ne bénéficiait d'une situation aussi favorable et aussi propice à la vie monastique. (21)

Balthasar Vincent quitta Malines avec quatre frères et un frère lai pour prendre, sur place, toutes dispositions utiles pour mener sa mission à bien.

La reconstruction du couvent fut, en réalité, l'œuvre de l'archiduchesse Isabelle. Avec l'aide de son époux, l'archiduc Albert, elle fit relever les bâtiments dont les ruines étaient restées sur place pendant plus d'un quart de siècle.

L'archiduchesse dépêcha à *Boetendael* son propre architecte, surintendant de la cour, le noble sire Ferdinand d'Andelot (22) pour

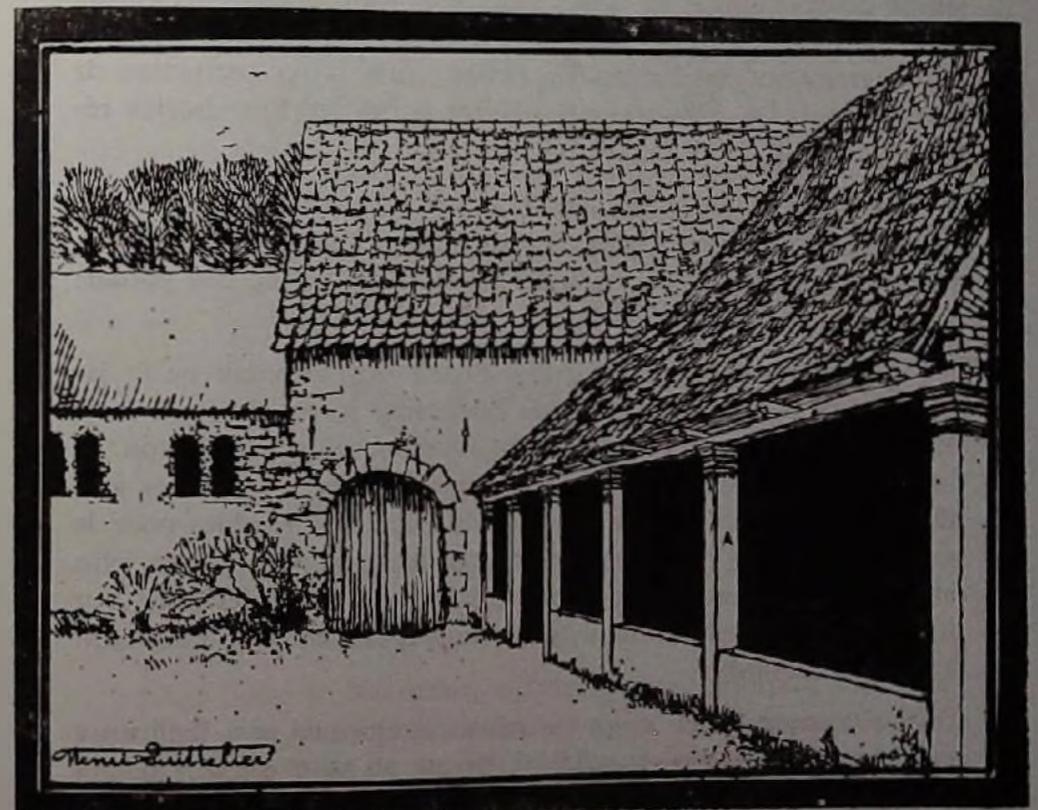
(20) Cfr. Sander PIERRON, *Op. cit.* T. III, p. 159.

(21) J. DALEMANS, *Op. cit.*

(22) Cfr. J. DALEMANS, *Op. cit.*

diriger les travaux. C'est l'église qui fut réédifiée en premier lieu et on y travailla avec tant d'ardeur que l'archevêque de Malines, Mathieu Van Hove, peut la consacrer le quatrième dimanche des Trois Rois de l'année 1605.

Les moines dispersés depuis 1579, réintégrèrent leur couvent en 1604. Cette date de reconstruction de 1604 se lit dans des lettres patentes de l'année 1622, par lesquelles il fut accordé aux frères Récollets d'Uccle, une somme de quatre cents livres de Flandre pour aider à payer leurs dettes (23).



Dépendances du Couvent de Boetendael. — Piliers doriques.  
Dessin de H. Quittelier.

(23) Archives Gén. du Royaume, *Collection des Papiers d'Etat et d'Audiances*, A. PINCKART, *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, 1<sup>re</sup> Série T. III, p. 30. Gand - Vanderhaeghen 1881.

Six ans plus tard, en 1610, on ajouta au couvent un nouveau bâtiment pour l'hébergement des infirmes et des étrangers visiteurs. Cette entreprise fut possible grâce à l'activité du Père provincial Jean Neyen qui avait recueilli l'argent parmi les fidèles. C'est à l'habileté de ce dernier que notre pays dut la conclusion de la Trêve de Dix ans dont la Belgique avait un si pressant besoin et qui fut accueillie avec soulagement par toute la population.

Dès lors le couvent connut un nouveau et prodigieux essor. Favorisé par une situation sans pareille et doté d'institutions multiples dues, tant à l'initiative du pouvoir abbatial que du pouvoir civil, la communauté prit, par la suite, le nom de Récollets pour suivre délibérément les règles strictes de cette branche de l'ordre de saint François d'Assise, que le pape Clément VII érigea, en 1532, en congrégation particulière. En réalité, après la reconstruction de leur couvent, les religieux se rangèrent parmi les Franciscains réformés, dits de la *Stricte observance* (24).

Le sceau des Récollets de *Boetendael* était un sceau orbiculaire offrant, dans un écusson, d'inspiration gothique, deux mains croisées, montrant les stigmates, surmontées d'une croix. La légende portait: *SIG: CONV. BOOTENDAL. FF: MIV. RECOLLI:*

L'appui matériel que le pouvoir civil leur accordait ne fit jamais défaut. Vingt arbres de bois blanc leur furent livrés et deux chênes, le 17 décembre 1620, pour le renouvellement du toit de différents bâtiments du couvent. La chambre des comptes les gratifia, en 1655, d'un certain nombre de peupliers trembles pour le remplacement des planchers, portes et fenêtres. Quatre ans plus tard c'est une vingtaine de hêtres qui leur sont accordés pour leur permettre de remplacer une canalisation d'eau en bois alimentant la fontaine du jardin.

Le couvent, grâce à son rayonnement spirituel et à l'influence qu'il exerça sur le monde religieux devint, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'un des quatre grands noviciats de la province. Plusieurs institutions de Récollets reçurent la réforme des religieux de *Boetendael*.

Tous les auteurs sont d'accord pour dire, qu'après la mort de l'archiduc Albert, Isabelle se familiarisa de plus en plus avec le couvent qui avait fait l'objet de tant de sollicitude de sa part, après

(24) Abbé MANN, *Op. cit.* Tome III.

le désastre de 1579. Elle le gratifia de trois nouveaux arpents de terres prélevés sur la forêt domaniale, apport considérable qui affermit la situation matérielle de la communauté; elle fit restaurer les fontaines, parure du domaine et releva la bibliothèque qui avait été complètement détruite lors des troubles religieux de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (25).



Sceau des Frères Récollets du Couvent de Boetendael.  
Dessin de H. Quittelier.

C'est aussi à *Boetendael*, qu'après avoir embrassé l'ordre de saint François, elle revêtit l'ordre de sainte Claire dont elle garda l'habit jusqu'à la fin de sa vie (26). A son exemple de hauts personnages, représentants d'illustres maisons bruxelloises, fréquen-

(25) Sander PIERRON, *Uccle au Temps Jadis*, p. 76.

(26) L'archiduchesse, fille de Philippe II, fut baptisée du nom d'Isabelle et de Claire, ce dernier pour honorer la sainte dont on célébrait la fête le jour de sa naissance. C'est fort probablement à cause de ce nom et de cette coïncidence qu'elle revêtit, de préférence à tout autre, l'habit des Clarisses.

taient les offices des frères franciscains, surtout pendant la période pascalle où l'on note parmi eux les Hinckaert, les t Serclaes, les familles de Croy et Van der Noot.

Cette prospérité constante se prolongea jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les religieux furent sérieusement alertés, une première fois, pendant la règne de Joseph II, lors de la publication des ordonnances de suppression des monastères. Le 26 mars 1783, le Chancelier de Brabant reçut l'édit de suppression des couvents, daté du 17, avec invitation, de la part des archiducs Marie-Christine et Albert de Saxe, de le faire publier dans les formes accoutumées. Le même jour, l'édit fut envoyé au grand conseil de Malines avec une dépêche stipulant entr'autres que *aiant pris en considération que le nombre excessif des couvents de l'un et de l'autre sexe, où l'on mène qu'une vie purement contemplative, est parfaitement inutile à la religion, à l'Etat et au prochain, nous avons résolu de faire supprimer ceux de ces couvents dont on ne peut se promettre aucune utilité, soit relativement à l'instruction de la jeunesse, aux soins des malades, ou à d'autres objets qui intéressent le lieu de la religion ou de l'humanité, pour en faire retourner les revenus au plus grand avantage de ces importants objets...* (27)

La multiplicité des communautés religieuses et, par conséquent, des mainmortes, avait, depuis plusieurs siècles déjà, fait l'objet de violentes réactions, visant toutes à mettre des bornes à l'amortissement. L'abus en avait été prévu par diverses lois et les Etats du Brabant, dans leur représentation du 22 juin 1787, estimèrent à trois cent millions de florins la valeur des biens du clergé; c'était immense, eu égard à la valeur des propriétés foncières (28).

Le 22 mai 1786, le souverain signa un édit par lequel il ordonna l'établissement d'un inventaire général des biens en possession des ecclésiastiques séculiers et réguliers. Heureusement pour *Boetendael* les exigences impériales n'eurent d'autre suite que la rédaction du document si impérieusement exigé par le gouvernement. Le texte qui nous en est conservé date du 13 avril 1787. Je nous révèle que la communauté ne fut jamais dotée de biens et ne connut jamais

(27) P.A. GERARD, *Rapédus de Berg, Mémoires et Documents pour servir à l'histoire de la Révolution Brabançonne* - Bruxelles - Demanet 1842, T. I, p. 117 et suiv.

(28) P.A. GERARD, *Ibid.*

ni le luxe ni l'opulence (29). Le gardien certifica que les Récollets d'Uccle n'étaient gratifiés d'aucun bénéfice, qu'ils ne possédaient aucun bien, héritage ou immeubles de rapport, rentes ou capitaux pouvant provenir de fondations quelconques auxquelles ils ont renoncé depuis la création de leur communauté.

Les rentrées sont modestes: cent cinquante charges de bois à prélever sur la *forêt de Soignes*, estimées à 15 sols la charge; auxquelles il faut ajouter le rapport des messes hebdomadaires et anniversaires dites pour les trépassés des nobles familles Duras et Van der Noot (30), ce qui, tout compte fait, constitue un revenu annuel de 347 florins. Quant aux dépenses faites pour l'entretien des frères, l'achat des cierges, l'achat de vin de messe, de vêtements sacerdotaux et autres, réparation des bâtiments, le montant s'élève à 8.300 florins. Le déficit est important et est couvert par les aumones des fidèles. Le frère J. Pierre Vekeman, gardien du Couvent, atteste que la déclaration est sincère, la signe et la revêt de son sceau, le 13 avril 1787.

Si plus d'un couvent de la *forêt de Soignes* échappa aux célèbres édits de Joseph II (31), moins de dix ans plus tard la Révolution française, par contre, n'épargna aucun d'entre-eux. Tous furent vendus comme biens nationaux vers l'année 1796.

Les Récollets de *Boetendael* reçurent la première visite d'un commissaire, nommé Paradis, et de ses accolites, le 6 vendémiaire de l'an V (29 septembre 1797). Ils déclarèrent que leur visite avait un caractère de pure courtoisie mais ils profitèrent de leur présence au couvent pour prendre note des noms des frères qui constituaient la communauté.

Comme les émissaires de Joseph II, le commissaire Paradis trouva à *Boetendael* une communauté largement déficitaire. Dans son procès-verbal il annote que les religieux ne possèdent aucun

(29) Archives Générales du Royaume, *Arch. Eccl.* N° 16.166. Les textes originaux relatifs à la fin et la liquidation du couvent de *Boetendael* ont été publiés par le D<sup>r</sup> VANDER LINDEN: *Het einde van het Klooster te Boetendael - Eigen Schoon en de Brabander*, 17<sup>e</sup> année, 1934.

(30) Seigneurs de Carloo, les Vander Noot depuis 1527, les Duras, depuis 1705.

(31) En dehors du couvent de *Boetendael*, les abbayes de la *Cambre* et de *Forest*, ainsi que le couvent des *Capucins* furent épargnés par les édits du gouvernement autrichien.

bien immobilier, sauf leur couvent et que du fait ne touchent aucun loyer ni fermage. Par contre, il déclare que ces mêmes religieux sont redevables d'une somme rondelette de 2.604 florins, 11 sols et 6 deniers envers différents fournisseurs. Il restait à payer, en 1796, 500 florins pour livraison de «Joucrion» (orge d'hiver) pour la brasserie et 400 florins pour vin de messe.

La vente publique du couvent et du domaine, ce « bien noir comme on disait alors avec horreur et réprobation » ne pouvait tarder et la première séance fut tenue à Bruxelles, le 27 brumaire, au V (19 novembre 1798). Le géomètre Derycke, de Braine-l'Alleud, avait été commissionné à cet effet; il avait taxé les revenus à 2.000 livres, la valeur des bâtiments à 40.000 livres et à 52.000 livres la valeur de tout le domaine, bâti et non bâti.

Aucun acheteur ne s'était présenté, il fut décidé de convoquer une séance définitive dix jours plus tard. Celle-ci fut présidée par le citoyen Malarmé, commissaire du Directoire exécutif près de l'administration de la Dyle. Mis à prix à 35.000 livres, le quart de la valeur réelle suivant les déclarations du citoyen Vauthier, secrétaire de la même administration, les biens sont finalement acquis par Pierre, François Tiberghien, honnête commerçant bruxellois et propriétaire terrien à Uccle (32), pour la somme de 371.000 livres.

Le D<sup>r</sup> E. Vander Linden fait très judicieusement observer à propos de cette vente singulière, que le procès-verbal reste muet au sujet de la nature des livres qui servirent au paiement (33). La différence énorme entre la valeur estimée et le prix de la vente est si grande et si étonnante qu'on ne se hasarderait pas en affirmant que cette monnaie n'était autre que des livres papier, des assignations fortement dévaluées, tombées à 0,5 % de leur valeur nominale, d'autant plus qu'aucune autre vente de biens monastiques n'échappa, en ces temps, aux spéculations de ce genre.

Entre autres conditions stipulées dans l'acte de vente, soulignons cette clause stupéfiante, prévenant l'éventuel acheteur que *la mu-*

(32) D'après la carte figurative dressée par le géomètre Baudumont Cabinet des Archives à Bruxelles. P. Tiberghien possédait à Uccle, en 1806, environ 56 hectares de terres, comprenant, outre le domaine de Boetendael, le Katteweyde et le Kattveld.

(33) Dr E. VANDER LINDEN: *Het einde van het Klooster van Boetendael - Eigen Schoon en de Brabander. Op. cit.*

*nicipalité, satisfaisant à la demande de l'administration centrale a nommé ce cloître pour servir de prison correctionnelle pour le caution, comme étant le local le plus propre et commode à cet effet.* L'intention des autorités de se servir des locaux des Récollets de Boetendael pour en faire une prison semble invraisemblable. En ces temps de corruption facile il y a lieu de considérer cette annonce comme purement fantaisiste, tout au plus destinée à éloigner de la vente les acheteurs non avertis.

Avant même que les bâtiments fussent mis officiellement en vente, l'administration centrale s'était occupée du sort des religieux. Ces derniers avaient évacué le couvent depuis un certain temps. (34).

Lors de la dispersion des moines il fut alloué à chaque prêtre, suivant la loi en vigueur, un bon d'une valeur nominale de 15.000 francs et aux sept frères chacun un bon de 5.000 francs. Il fut ainsi accordé à l'ensemble de la communauté, 290.000 francs en bons qui devaient obligatoirement être remis en mains propres des bénéficiaires, le 10 frimaire de l'an V (2 décembre 1797) par le Receveur des Domaines nationaux, assisté de l'officier municipal d'Uccle, désigné sous le nom de Leunckens.

Tous les frères de Boetendael, au moment de la séparation, refusèrent l'offre gouvernementale.

On sait trop bien ce qu'il advint des bâtiments après la vente. Ils furent rapidement démolis et l'acquéreur s'empressa de tirer parti de tout ce qui avait valeur marchande: boiseries, marbres, pierres bleues furent utilisés comme matériaux de réemploi. L'œuvre du temps acheva celle des hommes et seule la ferme, avec ses dépendances, restait debout; avec les terres abondamment arborées, le nouveau domaine apparaît, au début du siècle dernier, dans l'*Atlas Cadastral du territoire de la commune d'Uccle*, (35) sous la forme d'une avenante et cossue propriété, avec vastes bâtiments agraires, dont les deux ailes se développaient autour d'une cour centrale, et un bâtiment isolé, à l'emplacement même de l'ancien couvent. (36)

(34) L'administration avait, en effet, engagé un gardien pour veiller aux biens abandonnés par les religieux - Archives Générales du Royaume. *Biens Nationaux. Aff. 50, N° 28.*

(35) *Atlas parcellaire cadastral du territoire de la Commune d'Uccle*, dressé en 1816-1821 par le géomètre DUMORTIER, Section B. dit du village. Archives Communales d'Uccle.

(36) Indiqué sur le plan cadastral sous le N° 125.

Après la mort de J. Fr. Tiberghien le domaine fut vendu, en 1816, pour 30.000 florins, soit près de 50.000 francs, à la baronne van der Duyn, née comtesse de Byland. Il fut ensuite cédé, en 1859, à M. Adrien Bruneau et passa, par après, par héritage, à la famille Waterman et, par mariage, à l'avocat Bidart.

C'est ce dernier propriétaire qui avait fait rehausser, en 1909, par l'architecte A. Dumont, la demeure de plaisance sur les ruines du couvent. Une des dépendances de ce château n'était autre que l'ancienne infirmerie ou la bibliothèque, tandis qu'à l'étage le plafond d'une belle salle restaurée portait encore la date de 1750.

#### LES BIENS DU COUVENT DE BOETENDAEL.

« Il consiste en plusieurs faciès de quatre corps de logis; une »  
 « église très proprement ornée, des jardins embellis d'arbustes et »  
 « de fontaines, des terrasses ménagées sur une colline plantée de »  
 « beaux arbres en quinconce; en quantités d'allées et d'avenues »  
 « qui forment une charmante perspective... La ville de Hal, Uccle »  
 « plusieurs bourgs, bocages et prairies lui forment le plus beau »  
 « coup d'œil du monde. »

C'est ainsi que l'éditeur Fricx, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'une de ses plus évocantes descriptions de la campagne bruxelloise, nous introduit dans le domaine de *Boetendael*. (37) Le texte tout entier vaudrait d'être cité car il constitue un témoignage de première main, le jeune Fricx ayant passé son enfance en ces lieux. Son père ne fut-il pas la châtelain du domaine de *Wolvendael*, le voisin tout proche des frères Récollets, de 1715 à 1733?

Quarante ans plus tard, l'abbé Mann, à son tour, écrira que « Cet endroit solitaire est un des plus enchanteurs dans les environs de Bruxelles » (38). Même en faisant le compte du lyrisme qui transporte l'un et l'autre de ces chroniqueurs, il est certain que non seulement le domaine de *Boetendael*, mais que toute la campagne uccloise devait être fort séduisante à cette époque.

(37) G. FRICX: *Guide de Bruxelles*, 1743.

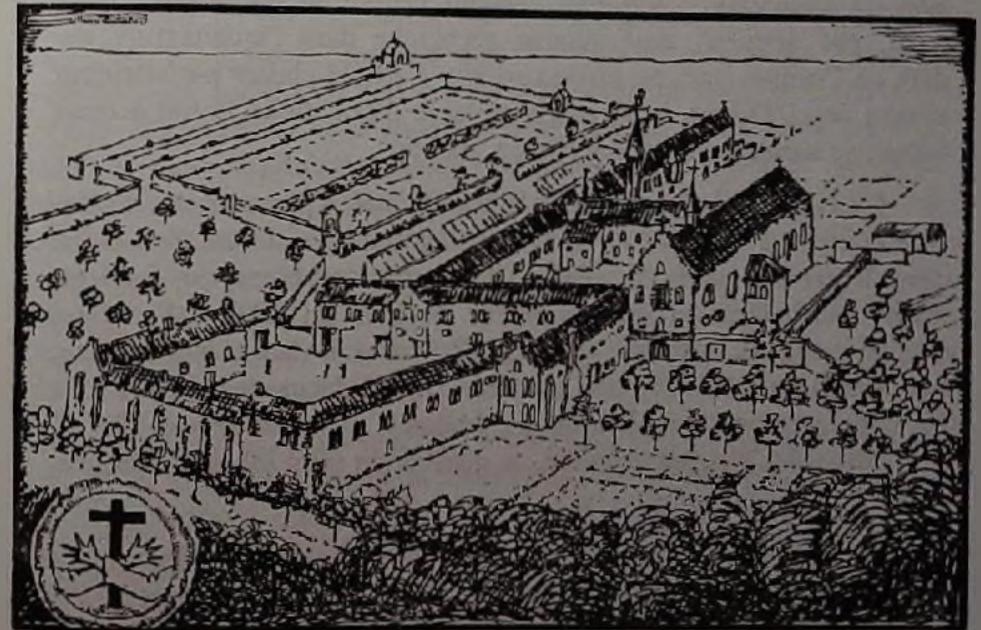
(38) MANN (Abbé): *Abrégé de l'Histoire Ecclesiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses Environs*, Bruxelles - Lemaire 1785.

#### I. LES BATIMENTS CONVENTUELS.

Au point de vue architectural il n'est rien resté à *Boetendaal* et seules quelques dépendances sont restées en place jusqu'en ces derniers temps

A part six beaux piliers carrés, doriques, en pierre de taille, soutenant le toit d'un spacieux hangar, tous marqués d'un signe soigneusement buriné dans la pierre, probablement la marque traditionnelle d'un compagnonage ancien, aucun de ces bâtiments n'offrait un intérêt archéologique.

Le vallon lui-même, dans le creux duquel les frères Récollets avaient élevé leur couvent, a complètement perdu son caractère topographique et ce qui restait des jardins conventuels vient d'être effacé.



CONVENTUS BOETENDALENSIS  
 S. ANTONY A PADUA  
 FF. MINORUM RECOLLECTORUM  
 IN SYLVA SONIA IUXTA BRUXELLAS

*Les bâtiments du Couvent de Boetendaal.  
 Dessin de H. Quittelier d'après la gravure de R. Blokhuisen.*

Pour en retrouver quelque chose il faut se rapporter à l'iconographie ancienne, consulter gravures et dessins qui, tout en présentant les caractères d'un art spontané, mais singulièrement démodé et conventionnel, ne restent pas moins des documents valables sur lesquels on peut étayer une opinion.

Il subsiste deux gravures de cet ordre :

1) Une gravure de R. Blokhüysen, extraite de *Groot Kerkelijk Toneel des Hertogdoms van Brabant* — Edition de 1727. (39)

2) Une gravure extraite de l'ouvrage de Le Roy: *Le Grand Théâtre du Duché de Brabant*. La Haye 1734. (40)

La vue très détaillée de l'une et de l'autre de ces gravures nous fait connaître le plan général du couvent. Son ordonnance était celle que la tradition franciscaine avait établie. Le cloître en était le centre géographique: jardin carré, sans galeries apparentes, quatre ailes de bâtiments le serraient, laissant l'église au sud. Edifice principal, elle apparaît sans aucune recherche dans l'architecture au-delà de l'utilité, aucune préoccupation d'art, le chœur parfaitement tourné vers l'Orient, la façade couronnée d'une croix, le toit à deux versants, surmonté d'un clocheton pointu.

L'édicule qui s'ouvrait sur le pignon sud, à hauteur du clocheton, était sans doute, la *petite chapelle, à droite, à côté de l'Eglise* dont il est fait mention dans l'Inventaire des biens du couvent, dressé par ordre du gouvernement français en 1797 (41). Cette chapelle, dont A. Wouters disait qu'elle s'ouvrait dans l'église même, fut construite en 1626, par le noble sire Didacus de Messia. Elle fut consacrée par l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, le 12 novembre de cette même année, au vocable du saint espagnol Didace. (42).

(39) Elle porte l'inscription: *Conventus Boetendalensis S<sup>i</sup> Antony A Padua FF Minorum Recollectorum In sylva Sonia Iuxta Bruxellas*, Un exemplaire de cette gravure repose aux archives communales d'Uccle; un autre, colorié, dans la Collection De Hertog - Uccle.

(40) Tome II, p. 324, Cabinet des Estampes, Bruxelles.

(41) *Inventaire des Meubles, Effets, Linges, Livres, Manuscrits, Tableaux, Médailles et généralement tous les objets portés en l'art. II de la loi du 15 Fructidor, etc. existants de la communauté de Boutendaele connue sous le nom de Récollets - 8 vendémiaire 5<sup>e</sup> a.* (1 octobre 1797), Archives Générales du Royaume - Archives Ecclésiastiques, Abbayes 16.166.

(42) Sander PIERRON: après le Vicaire Daelemans situent cette chapelle, par erreur pensons-nous, à l'extrémité du domaine.

L'architecture intérieure de l'église nous reste inconnue. L'inventaire de 1797 indique deux autels en bois, *au bas de l'escalier* (43), l'un à droite, l'autre à gauche, ce qui nous laisserait supposer, à première vue, que le plan de l'édifice pouvait être séparé par deux collatéraux. Mais, se tenant aux indications de la gravure de Blokhüysen, l'édifice étant bâti avec chevet à pans coupés, s'étendant sur toute la largeur, ne pouvait être qu'une église à nef unique (44). Un banc de communion, *balustrade en bois de chêne qui sépare le cœur de l'église, un jubé avec orgue et à la tour de l'église une horloge et deux cloches* complétaient, suivant l'Inventaire de 1797, l'architecture intérieure.

Certes, les services de la communauté, qui ne comptait jamais plus de vingt à vingt-cinq religieux, n'exigeaient pas une église aussi vaste que celle des grandes abbayes voisines et ses proportions modestes répondaient parfaitement à sa destination.

Autour de ces bâtiments, qui constituaient le noyau du monastère, se groupaient plusieurs autres constructions, à peu près les mêmes que celles que l'on trouve généralement dans tous les couvents franciscains de l'époque: bibliothèque, réfectoire, parloir, dortoir, salle capitulaire, hôtellerie, infirmerie et remises. Destinés à une communauté qui prêchait la doctrine de saint François d'Assise, tous ces bâtiments, sans ornements, ne se distinguaient pas par une architecture particulièrement remarquable. Ainsi, de toutes les abbayes de la *forêt de Soignes*, il n'en est pas qui pouvaient autant charmer l'imagination par la simplicité des lieux où se devinait partout le silence.

Les façades, aux fenêtres étroites généralement geminées et en plein cintre, soulignent la sévérité de ces corps de logis et seule la bibliothèque, selon le témoignage de l'abbé Daelemans, pesait lourdement sur une galerie, s'ouvrant au niveau du sol, portée par une rangée de piliers en pierre de taille.

(43) Escalier conduisant à l'autel.

(44) Lors des travaux de nivellement, un travail préparatoire important s'imposait aux services communaux. Guidés par la gravure de Blokhüysen, il aurait été possible, sans recourir à de grands travaux, à localiser le tracé exact de cette église et des bâtiments contigus. Ils auraient ainsi apporté une contribution importante à l'histoire de la commune.

Le régime économique de la plupart de ces couvents tendait vers un régime autarcique. Aussi trouvait-on dans leur voisinage immédiat, outre une ferme et ses dépendances, un bâtiment servant à brasser la bière. (45)

Selon le rapport établissant les biens immobiliers de *Boetendael*, le tout était érigé en briques d'une faible construction.

Lorsqu'on sortait du couvent par l'ancien *Chemin de Boetendael*, on rencontrait bientôt une chapelle, disparue lors de l'urbanisation du quartier. Elle fut construite au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et faisait partie du monastère. Les Récollets l'avaient édifiée sur une colline qu'ils avaient acquise en échange de certaines terres leur concédées par Jacqueline Hinckaert.

Dédiée à N-D de Hal, elle servait de relais sur le chemin du grand pèlerinage qui, aux fêtes de Pâques et de Pentecôte, connaissait un remous de foule incessant, au point que le clergé de Hal sollicitait régulièrement l'assistance des pères Récollets de *Boetendael*.

Pour la population uccloise cette chapelle ne fut jamais autrement appelée que chapelle saint Luc à cause de l'image du symbole de l'évangéliste, taillée dans l'appareil de la façade. Elle survécut au couvent et fut même complètement restaurée, en 1833, par le baron Thysebaert, pour disparaître vers 1875. (46)

## 2. LES SEPULTURES.

Des notabilités de grande noblesse trouvèrent la sépulture au couvent de *Boetendael*. Longtemps on y a vu, au milieu de l'église, deux mausolées en marbre. Le premier fut érigé, en 1705, à ses ancêtres, à lui-même, à son épouse et à sa postérité par le baron Roger Vander Noot, seigneur de *Carloo* et bourgmestre de Bruxelles.

(45) Rapport concernant l'établissement des biens immobiliers, dressé par le géomètre De Rycke de Braine-l'Alleud, le 13 vendémiaire an VI (5 oct. 1798). Rapport dressé en présence du citoyen Delcor, commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale d'Uccle et du citoyen Goossens, préposé à la garde des biens.

(46) Une plaque de marbre gravée, incrustée dans la façade rappelait cette restauration. La chapelle était située à l'angle de l'avenue Floréal et de la rue des Balkans actuels.

les (47), le second, à la mémoire de son fils, Philippe, François Vander Noot, comte de Duras. Il avait épousé, en 1705, Ermeline d'Oyenbrugge, comtesse de Duras (48). La pierre tumulaire de cette sépulture a été conservée à l'église de S<sup>t</sup> Job.

Sander Pierron annoté, de son côté, que le châtelain de *Boetendael* avait recueilli et soigneusement conservé un fragment d'une grande dalle funéraire sur laquelle on déchiffrait le nom d'un de Heetvelde (49) « Le caractère gothique du texte, écrit-il, date cette dernière œuvre de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle » ce qui lui fit supposer qu'il pouvait s'agir d'un débris de la tombe du grand forestier Thiery van den Heetvelde, seigneur de *Carloo*, dont les terres s'étendaient jusqu'aux limites sud et ouest du domaine de *Boetendael*. (50)

La dalle funéraire la plus ancienne qui avait trouvé place dans le sanctuaire du couvent portait une inscription gothique, dont De Vadder nous a laissé le texte: *Hier leit begraven vrouwe Marguerite Van Kaersbeke van Aucheville Stalle en Riviere die sterft anno LXXXIX, VV dage in jannuary ende here Sone Nicolaes van Mailly Sone die sterf A<sup>o</sup> XV<sup>e</sup> en X den XXVI dag van Julie Ende Vrouwe Jacqueline van Dolhain syn eerste huysvrouwe die sterf anno XV<sup>e</sup> j. de X daghs jully. Ende vrouwe Adolf T'Seraerts syne tweede huysvrouwe die sterf a<sup>o</sup> XV<sup>e</sup>. Ende jouffr. Josine de Mailly, Grys... Ridder van Stalle die sterf a<sup>o</sup> XV<sup>e</sup> L XII dez. octob.* (51)

(47) Les Vander Noot portaient: D'or à cinq coquilles de sable posées en croix. Supports: deux lions, le tout posé sur manteau d'hermine sommé du bonnet ducal. A.S. JAERENS et BEYDAELS: *Armorial des Roys d'Armes*. Liège - Dessain 1945.

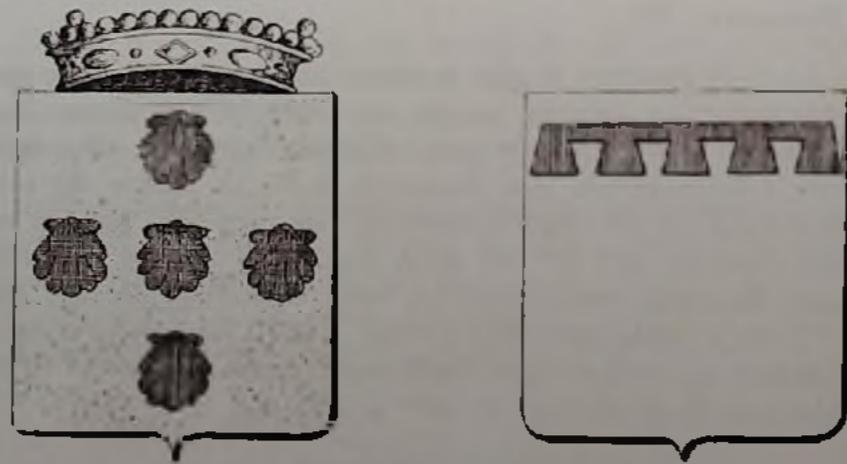
(48) D<sup>r</sup> E. VANDER LINDEN: *Carloo S<sup>t</sup> Job in 't verleden*. Uccle 1922. Les comtes du Duras portaient: sable semé de fleurs de lis d'or.

(49) *Uccle au Temps Jadis*, Uccle, Centre d'art, 1<sup>re</sup> édition. 1926.

(50) Thiery van den Heetvelde prit la succession de son père en 1481. Il fut aussi conservateur du Trésor impérial. De son vivant, l'une des bornes limitant sa seigneurie se trouvant entre le *Hoef* et le couvent, une autre au coin du *Sukkelweg* et de l'actuelle *Ferme Rose*, une troisième près de l'avenue Messidor. Les deux dernières sont restées sur place jusqu'en ces derniers temps.

(51) DE VADDER: *Boetendael - Monaster*, Bibliothèque Royale. Manuscrits 12.807.

Marguerite de Kersbeke (52) était la fille de Walter Kersbeke, seigneur de Stalle. Elle avait succédé à son père, le 29 octobre 1465 et avait épousé Louis de Mailly, seigneur d'Aucheville qui devint, peu après, maître d'hôtel de l'archiduc Philippe d'Autriche. Les deux époux testèrent, en 1468 et déclarèrent choisir pour lieu de sépulture l'église de Forest s'ils venaient à décéder à *Stalle*. Malgré ces stipulations testamentaires, Marguerite fut enterrée au couvent de *Boetendael*, ainsi que son fils, Nicolas de Mailly et ses deux femmes Jacqueline de Dolhain et Adolphine T'Seraers. Lors de son premier mariage, Nicolas de Mailly avait reçu en donation de ses parents la terre de *Stalle* (1473). (53)



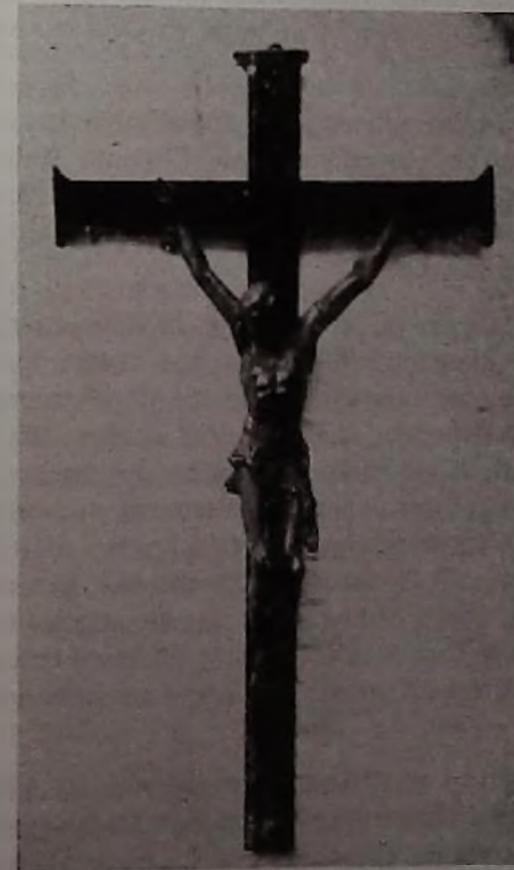
*Ecus aux armes de Vander Noot et de Kersbeke.*

Outre les témoins de ces nobles sépultures on a conservé longtemps, à *Boetendael*, d'humbles petites pierres tombales, mesurant un bon pied carré, qui apprenaient au monde le nom des derniers frères Récollets enterrés au couvent. Elles y étaient encore pendant la première guerre, adossées à un mur de l'ancienne grange monacale.

(52) KERSBEKE: d'argent au lambel de gueules à cinq pendants.  
 (53) A. WAUTERS: *Histoire des Environs de Bruxelles*, Vol. III.

### 3. ŒUVRES D'ART ET BIBLIOTHEQUE.

Il serait difficile, sinon impossible, d'indiquer avec quelque précision, la nature du mobilier du couvent et la valeur des œuvres d'art qui y furent conservées. Seul l'*Inventaire* de 1797 peut nous être de quelque utilité quoique, en fin de compte, il ne fournit que des informations très fragmentaires.



*Christ en croix du Réfectoire du Couvent de Boetendael XVII<sup>e</sup> siècle.*

On y relève peu de tableaux:  
 Une *Vierge et Enfant* surmontant l'autel;  
 Un tableau représentant un enfant (probablement l'Enfant Jésus);

Deux compositions ornant la chapelle de Saint Didace, l'un très endommagé, l'autre représentant *le Christ attaché à la colonne*;

Un vieux tableau, sans autre indication, dans la salle du chapitre et, au parloir, un Saint Joseph sur toile.

Par contre, les Dinanderies sont nombreuses. On annote un bénitier, un encensoir et neuf chandeliers, en cuivre jaune à l'église; six chandeliers à la chapelle latérale et deux à la salle du chapitre. Point d'objets du culte, vases sacrés ou autres, en métal précieux et seuls un calice en argent et un autre en étain trouvent place dans l'inventaire.

Quoique certains auteurs aient fait allusion aux chapes, surplis et autres vêtements sacerdotaux que l'Infante Isabelle broda de ses propres mains pour le couvent, force nous est de constater que ces parements religieux se réduisent, selon l'inventaire, à six nappes d'autel et douze chasubles.

Lorsque, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Révolution supprima les établissements religieux, elle décida que toutes les archives qui s'y trouvaient iraient aux chefs-lieux des départements. Les livres, imprimés ou manuscrits, devaient être confiés aux bibliothèques capitales des districts. Malheureusement les agents auxquels fut confié le soin de juger, avec discernement, archives et livres qui tombaient entre leurs mains, furent incapables d'estimer la valeur de ces documents. Il en fut ainsi à *Boetendael*. Les commissaires y trouvent au total 629 volumes, la plupart d'entre-eux de format in-folio, auxquels il y a lieu d'ajouter un nombre indéterminé de tous livres de différentes formes, reliés tout en parchemin qu'en veau, presque tous incomplets.

Sous la plume du commissaire Paradis, la bibliothèque de *Boetendael*, telle qu'il la trouve, ne présente aucun intérêt. Il le confirme en ces termes: *Ayant examiné les titres d'une grande partie des livres, j'ai trouvé qu'il n'y en a pas un qui mérite d'être conservé, que toute la bibliothèque ne consiste qu'en vieux sermons, vies de Saints, etc. que le tout n'a d'autre valeur que celle qu'en pourrait donner un Boutiquier pour son usage.* Les frères lui déclarèrent n'être en possession ni de médailles, ni de manuscrits. (54)

(54) L'inventaire, suivi de cette déclaration, fut signé le 1 octobre 1797 par trois représentants du couvent et par le commissaire Paradis.

En feuilletant ce document on reste surpris devant le peu de valeur que pouvaient représenter tous ces objets qui meublaient si pauvrement le couvent, pourtant l'un des plus richement patronnés du Brabant. Par ailleurs, on ne possède peu ou pas de renseignements précis au sujet des dons d'œuvres d'art qui furent faits à l'établissement.

Nous savons cependant que devant la statue de Notre-Dame-aux-anges brûlait une lampe en argent ciselé, offerte aux religieux par Marguerite d'Orléans, sœur de Charles de Lorraine et que, de son côté, la duchesse de Croy, veuve du duc d'Aerschot, avait tenu d'enrichir l'église monacale d'ornements de grand prix, notamment d'urnes destinées aux reliques des saints martyrs qui y étaient conservées.

Ces témoignages, joints les uns aux autres, prennent leur pleine signification et nous permettent de conclure qu'un grand nombre d'œuvres d'art avaient été soustraites aux réquisitions des Français, que tous les ouvrages de valeur, manuscrits et autres, avaient été enlevés des rayons de la bibliothèque, soit par les frères franciscains eux-mêmes, soit par la population, bien avant que l'inventaire en soit dressé. Car il fut un temps, pas si lointain, quoique antérieur à la dernière guerre, où une famille ucquoise, de vieille souche, conservait un admirable *Christ en croix*, travail délicat, datant probablement du XVII<sup>e</sup> siècle et qui, selon la tradition, venait du réfectoire du couvent. Vers cette même époque, A. Cosyn notait la présence au château de *Boetendael* d'une magnifique réédition de 1727 de la *Chorographia* de Sanderus, celle-là même qui avait appartenu aux frères Récollets, avec cette annotation révélatrice: *Bibliotheca ff. ff. Min. Recoll. Boetendalii 1729.* (55)

D'autre part, nous apprenons par l'abbé Daclémans qu'à la bibliothèque des frères Bolandistes, à Bruxelles, on conservait, de son temps, quelques registres et manuscrits, provenant du couvent de *Boetendael*, dans lesquels il recueillit la plupart des renseignements parus dans ses chroniques consacrées au couvent. De même provenance, signalons un registre fort précieux, conservé aux archives du Doyenné d'Uccle, ayant appartenu à la Confrérie des *Cinq*

(55) A. COSYN: *Le Château de Boetendael*. Bulletin du Touring Club de Belgique, XXVIII<sup>e</sup> année, janvier 1922.

*Plaies du Christ*, puissante association religieuse, fondée par les frères Récollets, dont nous aurons à nous occuper dans la chapitre qui suit.

Enfin, à l'église saint Pierre, à Uccle, deux pièces d'importance majeure, naguère propriété du couvent: à l'autel du collatéral *nord*, l'image de la Vierge portant l'Enfant, œuvre de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, que l'histoire retient sous le nom de *Notre-Dame-aux-anges* et dans la nef centrale un superbe lustre flamand en cuivre, à huit branches, pesant plus de deux cents livres, qui fut donné aux frères franciscains par l'archiduchesse Isabelle en personne. Il porte la date de 1613 et fut transporté à l'église lors des dévastations du couvent par les révolutionnaires français.

#### 4. LES JARDINS CONVENTUELS.

Nous savons qu'après la mort de son mari, survenue le 13 juillet 1631, l'Infante Isabelle s'intéressa de plus en plus à la prospérité du couvent de *Boetendael*. L'aménagement des jardins fut une de ses premières préoccupations.

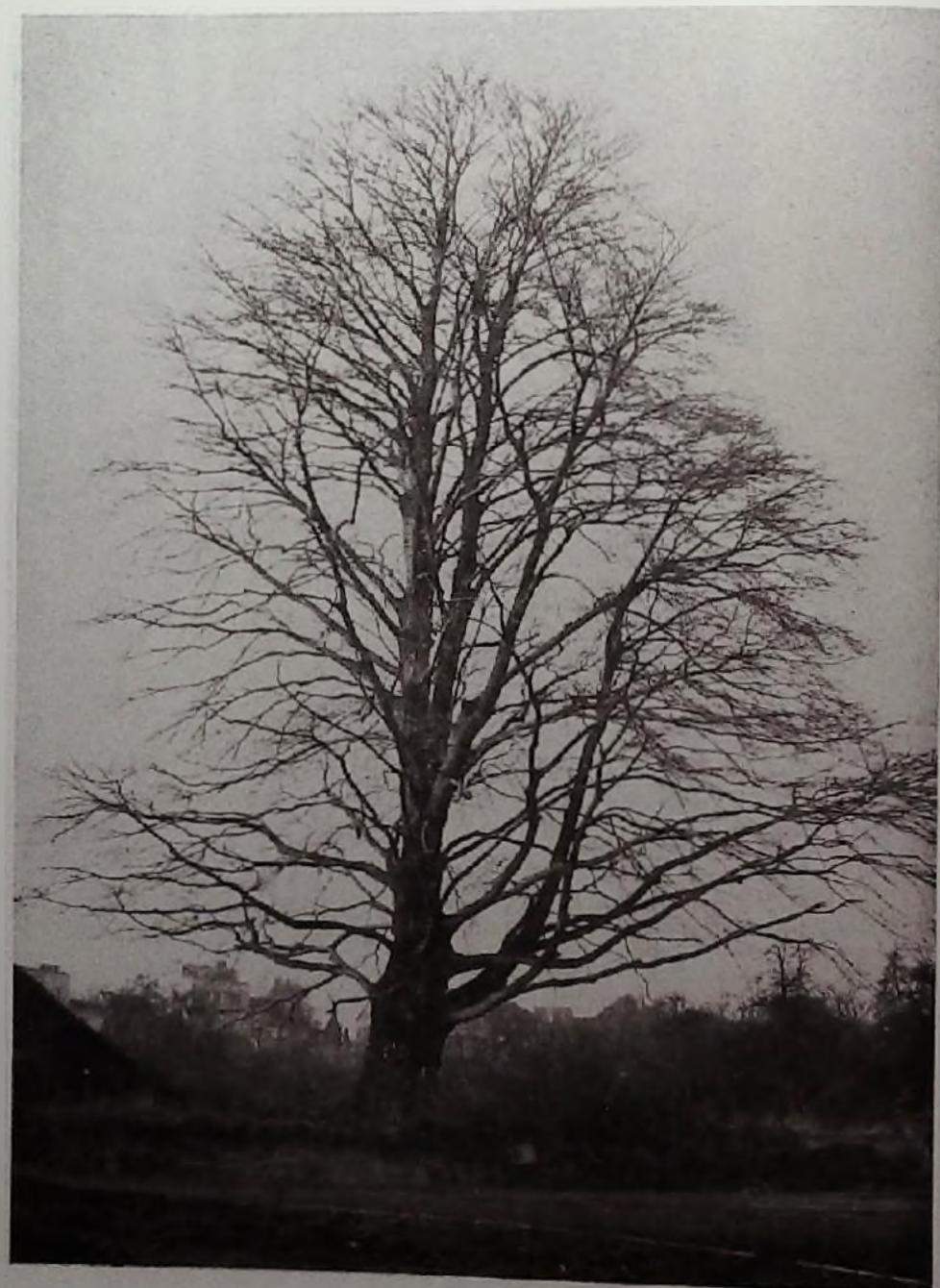
Elle avait donné au couvent, en 1629, trois bonniers de bois dont elle fit défricher une partie, peu de temps après, pour créer le potager. Cette parcelle des jardins, disposée en trois terrasses en gradins, est restée intacte jusqu'en ces derniers temps. Elle étendait ses limites jusqu'à l'actuelle avenue Brugmann et, vers le *nord*, jusqu'au bois qui occupe le versant est du vallon.

Ce bois est encore une imposante hêtraie, formé d'arbres séculaires et a gardé, tout comme la hêtraie du domaine de *Wolvendael*, sa physionomie « sonienne ». Il est resté ce qu'il était jadis et conserve l'aspect que les frères Récollets lui ont connu. Ravinné sur la plus grande partie de son étendue, il était le lieu de prédilection des pères et, dans les grandes circonstances, prêtait son cadre prestigieux à maintes processions restées mémorables.

Certains hêtres sont vieux de deux siècles et plus encore. Ils ont atteint des dimensions fort remarquables. Le plus beau d'entre eux est un *Hêtre pourpre* que les grands travaux en cours ont heureusement épargné. Le tronc, greffé à hauteur d'homme, en est trappu et robuste. Il se profile sur le ciel avec la netteté et la délicatesse d'une estampe japonaise, quoique restant d'une incom-



Domaine de Boetendael. — La Hêtraie.



Domaine de Boetendael. — Le Hêtre pourpre.

parable grandeur, tant sa cime en pyramide s'est épanouie harmonieusement. C'est un des plus beaux et des plus vieux arbres de la région.

L'ancien jardin formaliste à la française, établi dans le style symétrique, n'a pas survécu après la dispersion des Récollets et cependant il vallait la peine d'être conservé. La gravure de Blokhuysen nous le montre rectiligne, agrémenté de singuliers ornements de verdure, maintenus au moyen d'une tonte spéciale et presque continuelle. Son plan, ingénieusement combiné avec les massifs forestiers qui lui faisaient suite, son calvaire dressé au milieu d'une terrasse en forme de demi-cercle et précédé d'une suite de quatre statues de saints de fort belles dimensions, étaient d'un style ample, empreint d'originalité. A l'exemple des grands aménagements subis par maints ensembles de ce genre, ces jardins furent bientôt transformés en parc où le paysage l'emportait sur les tracés classiques.

Suivant ce même graphisme les allées dans le bois étaient bien conduites, jalonnées par de petits oratoires dont certains témoins sont restés sur place jusqu'en ces dernières années sous forme d'anges en pierre mais qui étaient, en réalité, des niches anciennes d'un chemin de croix, des inscriptions lapidaires en vieux flamand ne pouvaient laisser aucun doute quant à leur origine.

De tous temps *Boetendael* a été doté d'une canalisation d'eau mais malgré l'abondance des sources dans le vallon, le monastère connut plus d'une fois la disette d'eau, surtout en période d'été. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une secousse sismique, il fut privé de sa source principale. L'un des protecteurs de la communauté, Johannes Evraerts, avant de se retirer au couvent de *Coudenberg*, céda une nouvelle source, située sur ses terres. Il fit, en outre, placer une canalisation pour que le couvent soit régulièrement alimenté en eau potable et, par acte du 7 septembre 1510, légua le bien, y compris la source, aux frères franciscains. (56)

Un autre tremblement de terre avait tari, en 1724, les sources de leur réservoir, celles-ci ayant pris leur cours vers une autre fontaine, environ mille pieds en dessous. A la suite de cette nouvelle calamité les religieux sollicitèrent l'autorisation de capter la grosse fontaine sortant hors d'un héritage appartenant à l'abbaye de *Coudenberghe*

(56) Cfr. J. DAELMANS. *Op. cit.*

et leur couvent étant de fondation royale, ils ne voulaient rien faire sans l'autorisation de Sa Majesté. (57)

Une belle fontaine monumentale en pierre était restée intacte bien longtemps après la vente du couvent qui scella sa disparition. Miraculeusement échappée à la destruction, elle dressait encore sa silhouette, en plein taillis, vers le milieu du siècle dernier. Le peintre Joseph Coomans (58) nous en laisse un fort beau dessin dans l'un de ses carnets de croquis conservé à l'administration communale d'Uccle (59).



Fontaine du Domaine de Boetendael.  
Dessin de H. Quittelier d'après un croquis du peintre J. Coosemans (1855).

(57) A. COSYN: *Le Château de Boetendael*. Bulletin T.C.B. janvier 1922.

(58) Né à Bruxelles 1816, mort à Boulogne 1887. Était, en 1862, à Afflighem. Peintre d'histoire et de genre, xylographe. Élève de Nicaise De Keyser, de Wappers et de Hanseluere. Œuvres au musée de Bruxelles. Le dessin qu'il nous laisse de Boetendael porte la date de 1855.

(59) Archives Communales. Documents divers n° 30.

Dans la partie basse du domaine, en grande partie occupée par les bâtiments du couvent, se trouvait une houblonnière entourée de grands fossés ou retenue d'eau du ciel qui servait à alimenter la brasserie. (60) Le petit étang qui s'étendait entre le château Bidart et l'antique *Lykweg* est resté le dernier témoin de ces fossés.

Le restant de l'enclos 10 à 11 bonniers, et le Bois divisé en belles drèves et promenades très agréables arborés de quelques milliers d'arbres de toutes espèces et de tout âge. L'Enclos présente à la vue un vallon ou coulène au bas de laquelle se trouve la maison conventuelle très riante et agréable. C'est en ces termes que le géomètre Derycke, de Braine-l'Alleud termine la description de ce domaine de *Boetendael*, de ce vallon dont la nature a mis une éternité à façonner le pittoresque et l'originalité, mais que quelques journées de nivellement mécanique ont suffi à faire disparaître à jamais.

#### LA VIE CONVENTUELLE A BOETENDAEL.

C'est de la maison de *Boetendael* que sortit la réforme qui modifia si profondément la règle de l'ordre et que tous les couvents franciscains des Pays-Bas adoptèrent sans restriction. Cette autorité spirituelle fut possible grâce au travail opiniâtre et intelligent d'un nombre restreint de frères, car celui-ci dépassait rarement la trentaine.

Dans un dénombrement de 1496 il est annoté que le couvent de la stricte observance, situé à Uccle, appelé *Botendale*, abrite dix-neuf prêtres, cinq novices et quatre frères lais (62). En 1787, lors des édits de Joseph II, la communauté groupe dix-sept prêtres, sept frères et trois tertiaries. A la suite de la visite du Commissaire Paradis qui eut lieu le 29 septembre 1797, on signale à *Boetendael* dix-sept frères réguliers, onze frères lais et sept novices, venant tous du pays flamand (63). Ils étaient placés sous le gardiennat du frère Jean-Baptiste Janssens et parmi eux quatre étaient originaires

(60) Rapport dressé par le géomètre De Rycke, le 5 octobre 1798. Vente des Biens nationaux. Affiche 50 n° 28. Arch. gén. du Royaume.

(61) Rapport dressé en vue de la vente des biens.

(62) Cuvelier. Dénombrements.

(63) Archives Générales du Royaume. Arch. Ecclésiastiques, Abbayes n° 16.166.

de Hal. Le recrutement y était grandement facilité depuis que les frères Récollets ucclois avaient ouvert une maison en cette ville de grands pèlerinages.

Tout semble à croire que leur supérieur ne restait en fonctions que pendant le temps, relativement court, de trois ans; exceptionnellement cette période fut portée à quatre ans (64). La plupart d'entre-eux furent lecteur en théologie, vicaire ou instructeur de novices et si le monastère fut un centre religieux de grand rayonnement, sans jamais être une communauté riche, il le dut à une lignée de moines, hommes remarquables entre tous, qui furent promis à des destinées diverses. Le père Nicolas Seghers fut le traducteur en Néerlandais du Cathéchisme de Canisius; il le termina en 1557 et fut réimprimé, à Louvain, sur ordre de Philippe II. Le frère Egide Hautmans, esprit fort distingué, devint provincial de Thuringe, tandis que le quatrième supérieur de *Boetendael*, le frère Lazare Sangessa, mort à Rome, était un homme d'une foi sévère qui jouissait de ce double prestige d'être un prédicateur célèbre et général des Récollets.

On retrouve Corneille Wauters, supérieur du couvent en Angola; un autre frère, dont le couvent garda longtemps le souvenir, fut Mathieu Cronenberg, confesseur des moines, nommé supérieur en 1666. Il se fit connaître par ses ouvrages de piété et d'ascétisme qu'il publia en flamand et qui furent plusieurs fois réimprimés. (65)

Les pères, en dehors de leur mission de prédicateurs dans les églises et chapelles de la région, venaient très souvent en aide au curé d'Uccle, dont la paroisse était beaucoup trop étendue. C'est ainsi qu'on notait régulièrement leur présence, comme officiants, aux chapelles sous Uccle, c'est-à-dire à *Calevoet*, à *Carloo*, à *Boendael* et à *Drogenbosch* (66)

(64) L'exemplaire du *Chorographia* de SANDERUS qui était conservé au château de *Boetendael* et provenant de la bibliothèque du couvent renfermait une ajoute manuscrite qui n'était autre qu'une liste des supérieurs franciscains ucclois qui s'étaient succédé sans interruption depuis 1726 jusqu'à l'époque où les religieux durent quitter leur demeure. Tous les trois ans le nom d'un nouveau supérieur y était annoté, sauf entre les années 1785 et 1793 où la charge est assumée pendant une période de quatre ans: Cfr A. COSYN: *Bulletin de T.C.B.* janvier 1922.

(65) Cfr J. DAELEMANS. *Op. cit.*

(66) *Drogenbosch* fut édifié en paroisse autonome en 1825, *Carloo St Job* en 1837.

Malgré cette collaboration constante, malgré les meilleures relations que le couvent entretenait avec l'église d'Uccle, le clergé local déplorait bien souvent que trop de leurs paroissiens se rendaient chez les franciscains pour y entendre la messe sans sermon, au grand dam de leur instruction religieuse (67).

En 1651, l'archiduc Léopold Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, se rendit au couvent avec toute sa cour, afin de mériter certaines indulgences. Il assista, avec sa suite, à la grand messe, prit place dans la procession et, porteur d'un flambeau, accompagna le saint-sacrement à travers le bois du domaine. Après la cérémonie, en compagnie du comte Antomio, il s'attarda au réfectoire des frères avec lesquels il partagea le repas. Pour la circonstance l'archiduc avait amené ses musiciens qui apparurent aux vêpres où ils se firent entendre en chorale.

D'autres personnages de haute noblesse passèrent par *Boetendael* et parmi eux, en 1686, le prince de Nassau, accompagné du comte d'Erps. Deux ans plus tard ce fut le comte d'Aerschot qui fut l'hôte des frères franciscains.

Pour maintenir et aviver la foi des fidèles d'Uccle et environs, l'habituelle clientèle de leur chapelle, les frères Récollets avaient fondé deux puissantes confréries, d'accents et de climats fort différents. L'une d'entre-elles connut une existence fort modeste et en tous points conforme aux principes de paupérisme prêchés par la communauté franciscaine, n'admettant en son sein que des hommes; l'autre, au contraire, prit dès les débuts de sa fondation un caractère aristocratique, en groupant hommes et femmes, souvent de très haute noblesse.

La première, au nom de *Confrérie des cinq Plates du Christ ou de la Sainte Cordelière de Saint François d'Assise* subsistera jusqu'à la fin du couvent. On connaît peu de son histoire mais fort heureusement le seul document subsistant, conservé dans les archives du Doyenné d'Uccle, est d'importance majeure. C'est un registre portant comme titre: *Nieuwen Confrerie Boeck Van Het Heiligh Coordeken van Sinte Franciscus Oppericht tot Boetendael* avec, comme date, 1740 (68).

(67) A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle beaucoup de paroissiens désertaient aussi l'église d'Uccle à cause de la vétusté du temple qui menaçait ruine.

(68) Le texte de cet ancien et original registre a été publié, en partie, par le Dr E. VANDERLINDEN: *De Broederschap van de H. Vijf Wonden Christi, of 't Coordeken van St Franciscus, te Boetendael*. *Eigen Schoon en De Brabander*, XII<sup>e</sup> année.

La mise sur pied de cette confrérie fut des plus laborieuses. Le 2 juin 1619, elle fit sa première apparition dans la procession, conduite par le Père Lazarre Sanguessa, gardien du couvent. Ce fut sa seule activité à cette époque et ce n'est que le 4 janvier 1643, sous le gardiennat du Père Guillaume Wyckmans, que le Père Jacques De Ridder, Provincial des Pays-Bas, releva la confrérie en rassemblant parmi les fidèles de *Boetendael* les hommes les plus vertueux et les plus honorables. Ceux-ci s'engageaient à soutenir, de leurs deniers, les frais d'organisation des processions où il convenait d'honorer le saint-sacrement par cierges et flambeaux. (69)

Le 3 mars 1647, l'institution fut confirmée par une lettre que le Père Pierre Marchant, Commissaire général de l'Ordre, adressa à tous les frères du couvent et par laquelle il fit savoir que la confrérie était désormais associée à l'archi-confrérie d'Assise, avec les mêmes indulgences et les mêmes privilèges. (70)

D'une même plume l'auteur du Registre rappelle que chaque confrère reçoit, des mains du supérieur ou de son délégué, bénie pour la circonstance, la cordelière que chacun est tenu de ceindre *sur ou sous ses vêtements*. Des prières spéciales sont dites lors de la cérémonie d'admission d'un nouveau membre et chaque confrère est tenu de réciter journallement cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en l'honneur des cinq plaies du Christ. Pour ceux qui savent lire, il est recommandé d'y ajouter les cinq dévotes salutations qui se trouvent dans le recueil de la Confrérie, intitulé *Geestelyke Wynperse*.

Annuellement, aux environs des fêtes de Pâques, les membres choisissent, parmi eux, deux préfets, deux secrétaires et six conseillers. Chaque confrère est invité à choisir le plus digne de son village, hameau ou lieu de résidence, mais aucun élu ne sera admis au Magistrat s'il n'assiste régulièrement aux réunions mensuelles ou s'il se soustrait à ses obligations de trésorerie. Des prières spéciales sont recitées avant de passer au vote et les voix émises sont reçues, secrètement, par le Père, soigneusement dénombrées et annotées.

(69) Dans l'article introductif, l'auteur du Registre de la confrérie spécifie qu'il a recueilli ces renseignements dans l'ancien registre qui, en 1740, reposait aux archives du couvent.

(70) La copie de cette lettre était suivie de la signature du frère Guillaume Brants (24 avril 1737), Directeur de la Confrérie de la Cordelière à Boetendael.

L'élection terminée, l'ancien Magistrat discute de la compétence et de la recevabilité des nouveaux élus, se consulte pour s'assurer si parmi ces derniers aucun n'est trop jeune, n'ait des manières trop rudes, incompatibles avec ses nouvelles fonctions, ne mène une vie désordonnée ou n'ait aucun défaut qui pourrait nuire gravement à la charge qu'il accepte en toute liberté.



*Le Vallon du Boetendael par H. Quistelier.  
Partie conservée du Domaine.*

A la première assemblée qui suit l'élection, le nouveau magistrat est solennellement proclamé et installé dans ses fonctions; l'on décide de l'inscription des élus dans le registre de la confrérie (*Confrerie - boeck*). Il est remis ensuite à chacun d'entre-eux un exemplaire du *Geestelyke-Wyn-Perse* afin d'éveiller le zèle, la ferveur des confrères et de leur permettre de prendre connaissance de la dignité, des privilèges, des indulgences accordés à tous les membres de la confrérie.

La gérance de la trésorerie fait l'objet de ~~multiples~~ commentaires et recommandations. Les deux confrères qui en sont responsables sont tenus à être particulièrement diligents pour faire rentrer les cotisations, destinées à couvrir les frais d'achat de flambeaux, de cordelières, d'images vivives et, en fin de compte, à assurer des funérailles dignes en cas de décès d'un membre.

Chaque confrère se fera un devoir de se montrer obligeant envers les trésoriers *pour ne pas obliger à avoir recours à la mendicité*. Le règlement concrétise tout cela par cette salutaire recommandation: *que chacun s'acquitte de ses obligations financières à la première requête, à la gloire de Dieu, en l'honneur de saint-François et au profit de sa propre âme et de son propre salut.*

Un confrère qui se soustrait, sans raison valable, au paiement de sa cotisation, est rayé de la *Table du Registre*. Pour profiter pleinement des indulgences, les confrères sont réglementairement tenus d'assister, chaque premier dimanche du mois, à la grand' messe, pendant laquelle un sermon est prononcé, suivie de la procession traditionnelle avec présence du saint-sacrement.

Chaque fois qu'une procession est organisée les confrères honorent le saint-sacrement avec luminaires. Ils portent le baldaquin lorsque celle-ci parcourt les jardins et le bois du couvent. Seuls les membres du nouveau magistrat portent des flambeaux et précèdent immédiatement le saint-sacrement; ils sont ceints, au-dessus des vêtements, de la blanche cordelière et leur place dans le cortège est indiquée avec précision, *à distance d'un grand pas l'un de l'autre afin d'éviter que les robes ne prennent feu ou ne se souillent de cire.*

En cas de décès d'un membre de la confrérie, le magistrat fait célébrer une messe de requiem et tous les confrères sont tenus d'y assister.

Le nombre des membres de la confrérie des *Cinq Plaies du Christ* a toujours oscillé entre soixante et quatre-vingt; il y en ait septante et un en 1763 et septante quatre en 1793. Parmi eux se trouvaient l'élite de la paroisse. On y trouvait des échevins de *Carloo* et certains membres étaient des modèles de fidélité étant, à leur décès, confrère depuis plus de cinquante ans.

La trésorerie, à l'exemple du couvent, fut de tous temps assez pauvre. En 1790 les recettes sont de 40 à 60 florins par an et les dépenses de quelques dizaines de florins, couvraient les frais de messes, l'achat de cierges et de flambeaux.

*La confrérie des Cinq Plaies du Christ* disparut avec le cloître; elle fut dissoute et ne fut jamais reconstituée.



Statue de Notre-Dame-aux-Anges.  
Eglise Saint-Pierre à Uccle.

Parmi les vieux usages qui, durant des siècles, ranimèrent la dévotion à la Vierge, les plus fidèlement suivis se perpétuaient dans les confréries instituées en son honneur. A en croire certains auteurs, beaucoup de celles-ci devaient leur origine à la suite de méfaits commis dans nos provinces par les troupes étrangères, françaises et hollandaises, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle (71). Elles étaient nombreuses dans le Brabant et l'une des plus importantes, sûrement la plus influente, fut créée au couvent des Récollets, à *Boetendael*, seize ans après la confrérie sœur dont nous venons de parler. Elle vit le jour sous le titre *Les Zélés pour la Gloire de la Sainte Mère, Reine des Anges*.

(71) Cfr. *De Phenix van Thienen int gyne Asschen wederom levend geworden*. Anvers. Architypographie Plantin Balthasar Moretus 1637.

Un sentiment de reconnaissance pour Notre Dame, que d'anciens considéraient comme étant la seule libératrice de la patrie, poussa le provincial des Frères Mineurs, le Père Égide Hautmans, à la fondation de cette nouvelle communauté. Il prit une part prépondérante à son activité et le premier acte qu'il posa fut l'envoi d'une adresse au pape Urbain VIII par laquelle il essaya d'obtenir une image de la Vierge pour sa confrérie. Appuyé des sollicitations et interventions du cardinal Pamphelli, le pape finit par bénir une statuette, fraîchement taillée à la suite d'un miraculeux sauvetage en mer.

Le même cardinal, plus tard pape sous le nom d'Innocent X, fut chargé de l'expédition. Il accompagna l'image d'une lettre autographe par laquelle il reconnut son authenticité.

Une légende, digne d'un des plus beaux mythes du moyen âge, avait précédé l'envoi et entoura l'image d'une vénération sans pareille. Elle appartient à ce cycle, bien connu, qui met en scène un personnage important, naviguant sur un navire en perdition au milieu de l'océan déchaîné. Sauvé miraculeusement, il tient promesse et fait tailler une statue de la Vierge à laquelle il avait adressé ses ferventes prières. (72)

Entre-temps, par acte du 22 novembre 1635, l'archevêque de Malines avait approuvé les statuts de la confrérie, ce qui permit au prince cardinal Ferdinand d'Autriche, Infant d'Espagne, Gouverneur des Pays-Bas, de venir en personne, le 26 novembre, placer l'image de Notre-Dame-aux-anges dans la chapelle du monastère. Les chroniques disent que cette cérémonie se fit en grande solennité et que le prince fit inscrire son nom en tête de la liste des membres de la confrérie.

Ce geste fut traditionnellement suivi, plus tard, par l'Archiduc Léopold Guillaume, par Marie de Médicis, qui se réfugia en

(72) Découlant de même source, une autre légende uccloise, attachée à *Notre-Dame de la Consolation*, à Calevoet, sa voisine toute proche, appartient, à quelques variantes près, au même cycle.

1) J. DAELMANS. *Op. cit.*

2) Antoine VELPIUS: *Handboekje van 't Broederschap van O.-L. Vrouw ter Egelen, te Boetendael*. Bruxelles 1654.

3) THIRLINCK et DE COCK: *Brabantsch Sagenboek*. Gand, Siffer 1909-1912. (3 Vol.). Acad. Royale Flamande.

Belgique après son désaccord avec Richelieu, par Thomas, prince de Savoie, par bon nombre d'autres membres de la noblesse et de dignitaires de l'Eglise.

Déjà, le 20 mai 1625, le pape Urbain VIII avait octroyé à la confrérie d'importantes indulgences.

Vénérée comme elle l'était, l'image miraculeuse était comblée de riches et princières offrandes qui s'accumulaient avec les années. C'est que des générations de fidèles, accourus auprès de l'image, lui avaient manifesté leur reconnaissance au point de provoquer l'envoi d'une lettre de Rome, signée par le cardinal Barbareni, le 16 janvier 1636, demandant au supérieur du couvent d'inventorier toutes les offrandes, promesses et aumônes dont Notre-Dame-aux-anges était journallement gratifiée. « Il est indispensable, » écrit le cardinal, « d'éviter dans la suite que ces offrandes soient détruites ou détournées de leur destination sans avoir reçu, au préalable, l'autorisation expresse de Rome, ceci étant aussi la manière de voir du Saint-Père ».

Notre-Dame-aux-anges était fêtée le 2 juillet, jour de la Visitation. L'image, revêtue de ses plus beaux ornements, était alors portée processionnellement à travers jardins et bois, suivie, chaque année, d'un cortège imposant de hauts personnages et de riches bourgeois de la ville, car la confrérie était aristocratique, tout au moins dans les premiers temps de son existence.

Tant de riches splendeurs qui imposaient la gravité et l'ampleur si sérieusement belle, avaient fini par émouvoir les frères Récollets de la stricte observance. Ce fut l'œuvre du père dominicain Cuypers, gardien du couvent de rendre la confrérie accessible à tous les fidèles, hommes et femmes, riches ou pauvres, qui n'étaient ni nobles, ni religieux. Il obtint du pape Innocent III, les autorisations nécessaires à la réforme. Bien plus, par lettre du 15 mai 1722, Rome confirma toutes les indulgences précédemment accordées et en octroya de nouvelles, à la grande satisfaction des frères franciscains.

La confrérie, dorénavant ouverte aux villageois, l'engouement fut tel qu'en très peu de temps la communauté comptait plus de deux mille cinq cent membres et ce nombre ne diminua pas jusqu'à la Révolution. Ce changement fondamental avait obligé les religieux à célébrer une messe spéciale, en l'honneur de Notre-Dame-aux-anges, tous les samedis, à sept heures, tant l'affluence des fidèles était grande.

Les archives de la confrérie sont perdues. L'image miraculeuse fut cachée pendant toute la période trouble de l'occupation française et ce ne fut qu'après le rétablissement de nos institutions qu'elle prit définitivement sa place dans l'église décanale d'Uccle, où elle se trouve toujours (73).

L'intérêt constant que Rome ne cessa de témoigner à la statue et à la puissante confrérie qui avait grandi autour d'elle furent, l'un et l'autre, dus au renom solide, tant au point de vue de l'influence religieuse que le couvent des Récollets exerçait depuis sa fondation, qu'au point de vue des hommes remarquables qui vivaient et travaillaient entre ses murs. Cet intérêt était aussi largement partagé par la population qui perpétua la tradition bien longtemps après la disparition du couvent et de nos jours encore de simples reconnaissances ou de ferventes adorations continuent à être portées en hommage à Notre-Dame-aux-anges.

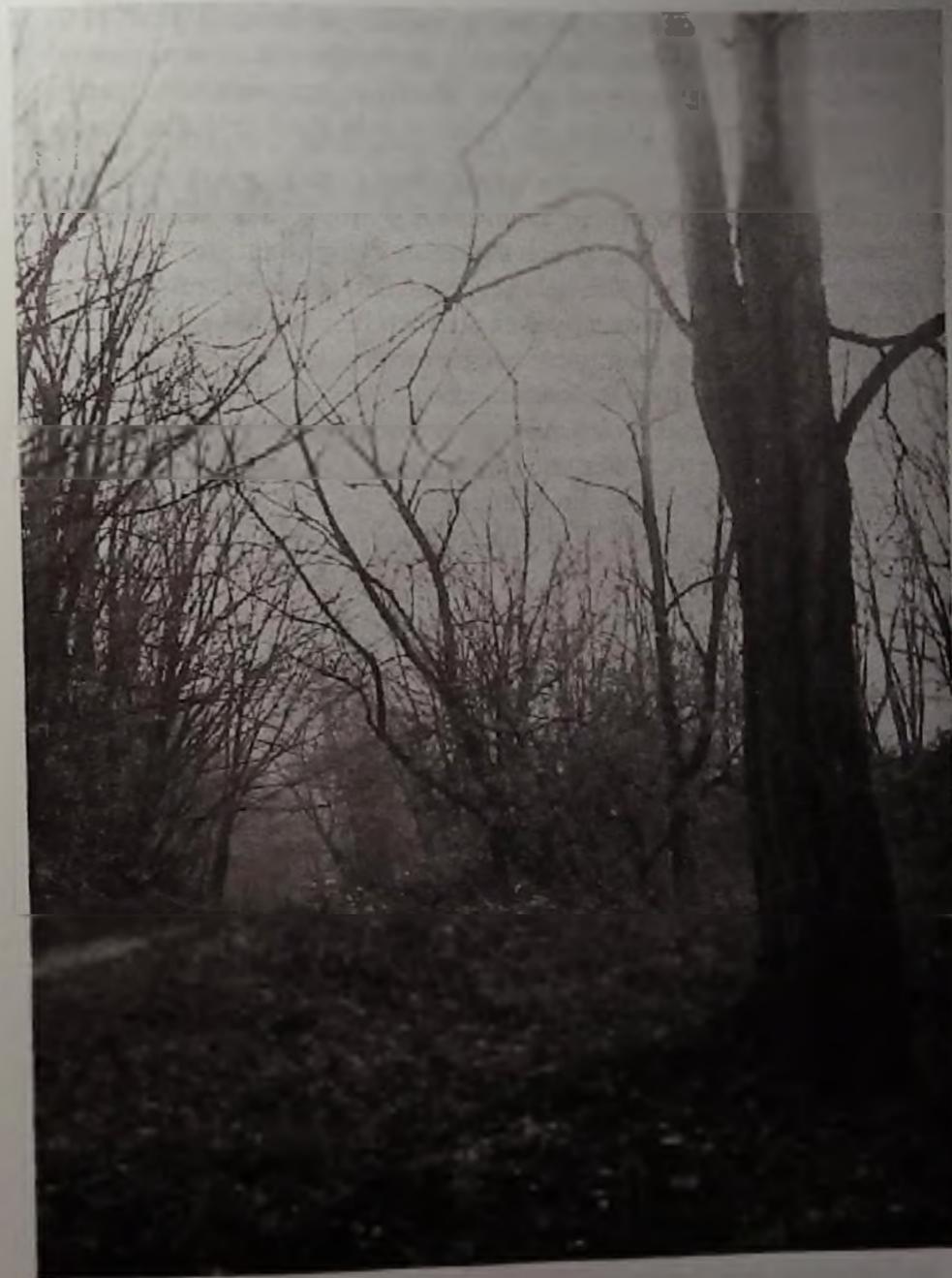
#### LES ABORDS DU DOMAINE.

##### Les Chemins.

Georges Frix, écrivain peu porté au détail et à l'anecdote, se préoccupe du coup d'œil offert par les sites décrits dans son *Guide de Bruxelles* de 1743, comme on a pu s'en convaincre, il ne laisse pas de fournir maintes précisions intéressantes sur l'aspect du domaine de *Boetendael* dont le lieu lui est si familier.

(73) C'est une œuvre intéressante du XVII<sup>e</sup> siècle. La Vierge, debout, tient l'Enfant Jésus sur le bras gauche. La draperie de la robe et la technique du lourd manteau qui recouvre ses épaules, révèlent l'habileté du sculpteur. L'Enfant Jésus fait penser aux bambins que l'on rencontre, à profusion, dans l'œuvre de nos peintres romanistes et de nos sculpteurs qui puisent leurs inspirations dans le grand mouvement italien du XVII<sup>e</sup> siècle. L'Enfant joufflu, légèrement drapé, posant sa main gauche sur le globe symbolique et avançant la droite dans un geste gracieux de bénédiction, résume l'observation très juste des gestes enfantins qui caractérisent les imagiers de l'époque.

Lors d'un jubilé sacerdotal, en septembre 1963, la Fabrique d'Eglise décida de faire aménager, dans l'église Saint-Pierre, la chapelle de Notre-Dame-aux-anges. La statue, offerte en 1635, par le pape Urbain VIII au couvent de *Boetendael* est portée solennellement tous les ans dans la grande procession qui parcourt les principales rues de la commune.



Abords du Domaine de Boetendael.  
Le Sukkelweg vers la Ferme Rose.

Pour y arriver, il nous fait suivre de pittoresques sentiers et écrit que « de quelque côté qu'on y arrive, on trouve des chemins agréablement ombragés et ornés de fréquents oratoires, petites chapelles ou images pieuses qui excitent à la piété et à l'amour de la solitude ».

Aujourd'hui encore le promeneur y trouve son compte. S'il consent à pérégriner un peu à l'aventure, en partant des nouvelles avenues, au tracé à peine achevé, il ne fait pas vingt pas qu'il se retrouve ramené de deux siècles en arrière. C'est assurément l'impression que laisse cet admirable chemin creux qu'est le *Sukkelweg*, formant la limite, tout au long du côté *est* de l'ancien domaine des Récollets. Il est à ce point marqué d'archaïsme qu'il ferait douter de la réalité de cette ville toute proche, alors que les derniers grands immeubles modernes se profilent encore dans le voisinage. Avec le *Crabbegat*, il partage le privilège d'être, parmi tous les autres chemins creux, l'un des plus caractéristiques et des plus ravissants de la région bruxelloise.

Creuse et ravinné au cours des siècles, tant par les eaux qui dévalent du *Langeveld* que par le piétinement continu des hommes, le *Sukkelweg* conduisait du village au hameau du *Chat*. Il s'ouvrait sur le vieux chemin qui côtoyait le ruisseau d'Uccle, connu sous le nom de *Waterstraet* (l'avenue De Fré actuelle), au coin de la *Ferme Rose*, à l'endroit même où fut placée la cinquième borne de la seigneurie de *Carloo*, lors de sa vente définitive par Philippe IV à Gilles Vander Noot (74). Cette borne est restée visible jusqu'en ces dernières années mais malheureusement l'abandon de la *Ferme Rose*, que menacé de plus en plus la ruine, l'a fait disparaître sous les couches de terres, déposées par l'érosion du chemin. La position, au coin du *Sukkelweg*, faisait de ce chemin la limite naturelle entre le couvent, qui restait sous la juridiction d'Uccle, — *ten cloosterwaerts sal blijven juridictio van Uccle* — et les terres situées à l'est qui passaient sous la juridiction de *Carloo* — *ende te veldwaerts juridictio van Carloo*. (75).

Selon les anciennes ordonnances de voirie en vigueur à Uccle, le *Sukkelweg* était ouvert au charroi pendant le jour, devait avoir douze

(74) Voir D<sup>r</sup> E. VANDER LINDEN. *Carloo in 't verleden*. Uccle 1922.

(75) Archives Générales du Royaume: *Cour Féodale du Brabant* Reg. 112, f<sup>o</sup> xviii.

pieds de large, mais le recensement de 1820 constate qu'on y a relevé des empiétements de six pieds en quelques endroits et qu'il n'y a été connu aucun empiétement sur ce chemin par les inondations. (76)

Le *Sukkelweg* justifie-t-il réellement son nom de *Chemin de souffrance* que certains chroniqueurs ont voulu lui donner? C'est le type des étymologies logiques qui ne peut convaincre et qu'il y a lieu d'accepter avec beaucoup de circonspection. Quoique très sablonneux et malaisé aux endroits où il devient un ravin forestier, ce chemin ne présente, au point de vue de sa structure propre, aucune particularité et les difficultés de passage qu'on pouvait y rencontrer étaient identiques à celles inhérentes à tous les chemins creux des environs. (77)

En montant le versant du ruisseau d'Uccle, en direction de la crête du *Langeveld*, le *Sukkelweg* coupe, à angle droit, l'ancien *Lijkweg*, partant, jadis, du *chemin de Boetendael*, à hauteur de l'entrée du couvent, pour se diriger vers le *chemin de Carloo* (rue Edith Cavell) et vers le hameau du *Langeveld*.

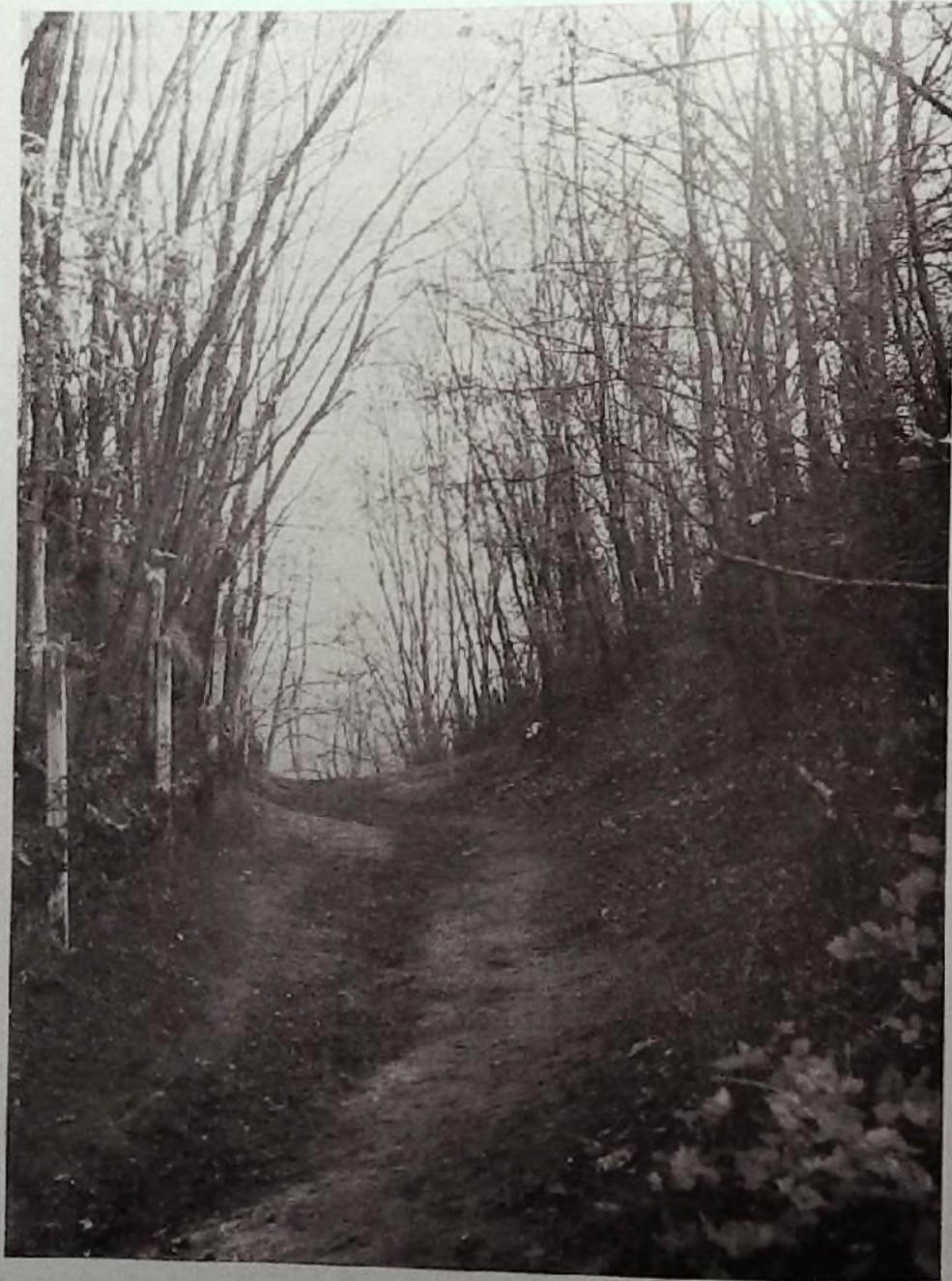
« *Lykweg* est signalé par tous les érudits qui se sont occupés de » ces questions, comme l'une des voies qui ont un caractère public, » c'est la voie des cortèges funébres » (78). C'était, effectivement, le chemin que les habitants de *Langeveld* et de *Vleurgut* empruntaient pour suivre les enterrements, l'inhumation se faisant à l'église paroissiale d'Uccle, autour de laquelle se trouvait, jusqu'en 1870, le cimetière (79). Lorsque les paroisses de ces hameaux furent créées et devinrent autonomes, le *Lykweg* perdit considérablement de son importance, au point d'être réduit à un sentier ne dépassant pas la largeur de quatre pieds sur tout son parcours.

(76) Tableau de tous les chemins vicinaux et autres de la commune d'Uccle, dressé par l'Administration de la dite commune, conformément au règlement approuvé par A.R. du 14-6-1820. Le chemin y est indiqué sous le nom de *Sukkelstraet*. Archives Communales d'Uccle.

(77) L'Atlas cadastral de la commune (1816-1821) indique ce chemin sous le nom de *Soukkelstraete*.

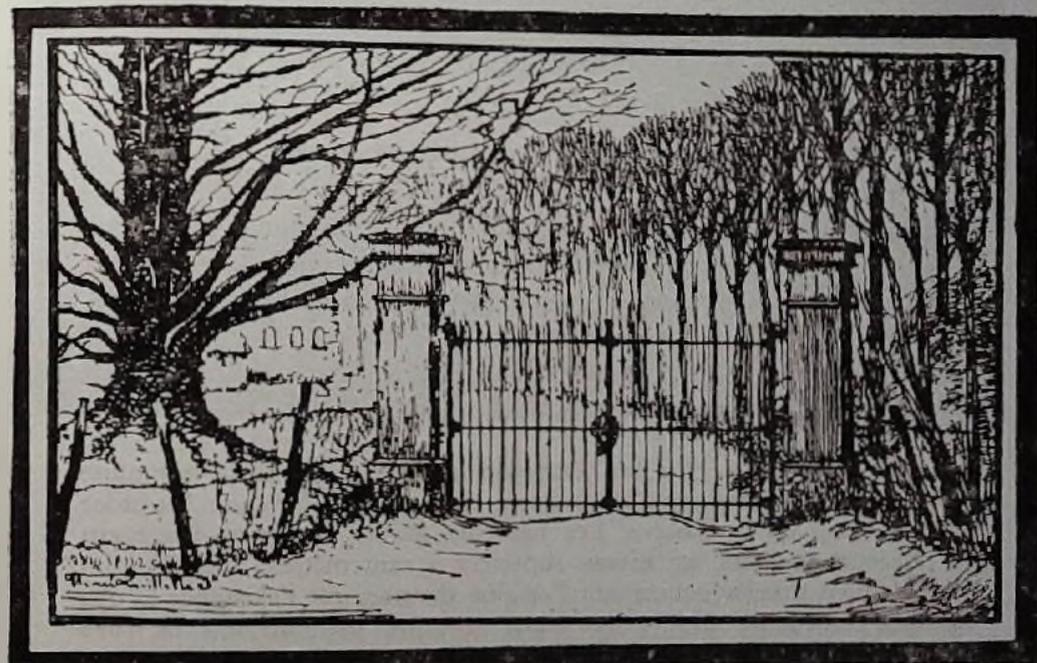
(78) LÉON VANDER KINDERE: *Bulletin de l'Académie Royale Belge*. Lettres 1904.

(79) La partie initiale de ce chemin vient de disparaître avec la création du nouveau quartier résidentiel.



*Abords du Domaine de Boetendael.  
De Lijkweg.*

L'avenue de Boetendael n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui car la *Boetendael straet* d'autrefois n'était qu'un large chemin de terre, ouvert aux *charettes et voitures* suivant l'expression du temps. Il était creux sur la plus grande partie de son parcours. Partant de la chapelle de Notre-Dame de Hal, bâtie par les frères Recollets, en bordure du *Kapelleweg* (avenue Floréal), à hauteur de la rue des Balkans actuelle et conduisant vers l'église d'Uccle, il donnait accès à l'entrée du couvent après avoir côtoyé la limite ouest du domaine de *Boetendael*.



*Entrée du Domaine de Boetendael, au Lijkweg, vers 1930.  
Dessin de H. Quittelier.*

Enfin, parmi ces « chemins agréablement ombragés » se trouvait le *chemin du Chat* (80), originellement connu sous le nom de *Breedbunderweg* (81) tout au moins sur une partie de son parcours. Il

(80) VANDER MAELIN: *Atlas cadastral du Royaume de Belgique*.  
(81) *Ibidem*.

allait du hameau du *Chat* (82) à l'église, en contournant le couvent vers sa partie *nord*. En transposant le tracé que nous en laissent les cartes de jadis sur un plan de la commune il est aisé de constater que la rue des Balkans, l'avenue Messidor et la partie terminale de la rue Vanderkindere suivent, de nos jours, fidèlement son ancien parcours.

En réalité le *chemin du Chat* séparait le site de *Boetendael* de la *Heeghde* (83), nom topographique donné, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à un quartier important du territoire d'Uccle, le massif forestier qui s'étendait à l'ouest de la chaussée de Waterloo jusqu'aux portes de l'abbaye de Forest, celle-ci prenant ainsi sa place, avec le couvent de *Boetendael*, au point de vue de sa situation géographique, parmi les quatorze abbayes de la *forêt de Soignes*.

« Ce fut surtout en cet endroit que se tinrent, pendant les » premières années du règne de Philippe II, des conventicules ou » assemblées de protestants, aussi que nous l'apprennent les ordon- » nances que l'ammann Jean de Locquenghien porta contre ces » réunions à plusieurs reprises et, en dernier lieu, le 13 février 1562- » 1563. (84)

(82) Le hameau du *Chat* comprend toute la partie de la commune située entre sa limite *nord*, la chaussée d'Alsemberg, l'avenue Messidor jusqu'au *Bois de la Cambre*. Les hauteurs qui le dominent atteignent en plusieurs endroits, un niveau supérieur à cent mètres. L'explication généralement admise concernant l'origine du nom est l'existence d'une enseigne d'auberge dès le XV<sup>e</sup> siècle. D'autre part, un acte de 1696 parle de *Nieuwe Catte*, autre enseigne désignant un nouvel établissement. Mais il n'est pas sans intérêt de signaler que le professeur G. Des Marez notait que c'est par erreur que le nom de lieu *Kat* aurait été traduit par *Chat*. En réalité *Catte* doit se traduire par *Cavalier* et le lieu-dit aurait été primitivement un poste d'observation militaire. Du sommet du *Cattenberg* il était aisé de suivre les mouvements de l'ennemi marchant du *sud* vers Bruxelles.

(83) Pour certains auteurs le mot *Heeghde* désigne primitivement une partie d'un bois, d'une forêt, nettement délimitée suivant la coutume ancienne. Voir :

1) Dr E. VANDER LINDEN: *Carloo Sint-Joh in 't verleden*. Uccle 1922.

2) A. VAN LOEY. *Op. cit.* Ixelles N<sup>o</sup> 169.

D'après J. VERCOUTTER. *Beknopt Etymologisch Woordenboek*. Gand 1925, *heeg* désigne un domaine situé près d'une résidence princière.

(84) A. WAUTERS. *Op. cit.* III, p. 634 et suiv.



La Ferme Rose.

Eau-forte originale de H. Quitteller.

Le défrichement accompli entre les années 1704 et 1728 de toute cette partie de la *forêt de Soignes* fut le point de départ du développement de la commune d'Uccle qui vit sa population sensiblement agrandir. (85)

#### La Ferme Rose.

Au pied du versant, dominée jadis par le couvent des franciscains, la *Ferme Rose* résiste péniblement aux outrages des temps.

(85) La carte figurative, dressée vers 1731, de la chaussée d'Alsemberg, nouvellement construite, indique les parcelles de terrains 13 à 16, situées à hauteur du *chemin du Chat* sous la dénomination *Landt van syne Majest. wytgeroyde heeghde*. Archives Générales du Royaume. Cartes et Plans manuscrits, n<sup>o</sup> 1254.

Edifiée dans une position ravissante, aux temps lointains où le vallon du *Kamerdelle*, s'ouvrait devant sa façade de briques rouges, elle était primitivement connue sous le nom de *Hoff ten Hove*. A Wauters écrit très justement à ce propos « qu'on ne peut expliquer le nom » qu'en supposant qu'elle a été originairement une villa des ducs de Brabant; c'est pourquoi on l'aura appelée la villa ou le manoir » par excellence, *l'Hove*, puis *l'Hoff ten Hove* ».

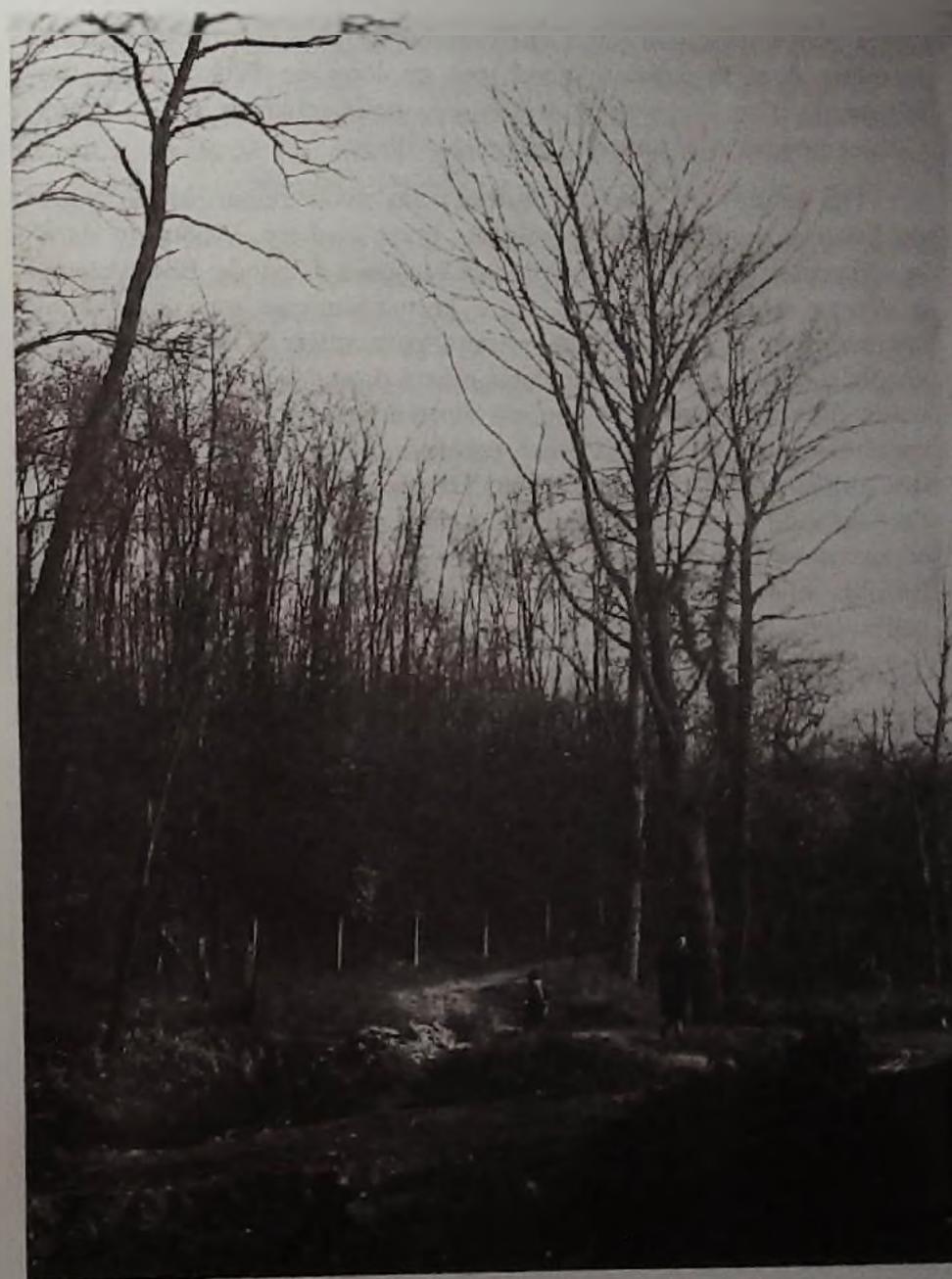
La *Ferme Rose* a des origines très anciennes; son importance date de loin car, au XIV<sup>e</sup> siècle déjà, elle formait, avec le vallon et les bois de *Boetendael*, un fief relevant du duché de Brabant, avec quinze bonniers de terres.

Le premier propriétaire dont les archives conservent le nom est Jean d'Uccle, appelé aussi Curia, échevin du village. Il occupa les lieux jusqu'en 1347, date à laquelle il céda son bien à Jean Vandenhove qui, en devenant propriétaire des lieux en prit aussi le nom.

Un siècle après, *l'Hoff ten Hove* devint la propriété de Jean Hinckaert (1446) dont le fils, sire Philippe Hinckaert, rappelons-le, fut à l'origine de l'institution du couvent, en cédant à Isabelle de Portugal, en 1467, les terres de *Boetendael* pour y établir la communauté. Dès lors, *l'Hoff ten Hove* et le couvent suivent leur destinée propre et en aucun moment de sa longue existence la ferme fut une dépendance du couvent, comme l'ont attesté certains auteurs.

C'est ainsi que durant tout le dix-septième siècle *ten Hove* resta propriété de la seule et influente famille Maes. Jean-Baptiste Maes, avocat fiscal au Conseil du Brabant, l'avait achetée, en 1607, pour 1.700 florins du Rhin et une rente de 20 autres florins. Plus tard, Barbe Maes, épouse de Philibert de Herzelles, Drossard du Brabant, conserva les biens de *Ten Hove* qu'elle transmit à son fils, le marquis de Herzelles, chancelier du Brabant, en 1677.

La ferme et les terres passèrent, par après, à plusieurs familles de noblesse sûre, dont les de Fruges (1707) et les de Fiennes. Adelaïde de Fiennes le vendit, en 1780, à Lambert Lamberts pour la somme de 175.714 livres de France. Certaines stipulations de l'acte de cette vente nous permettent de dater, avec quelque exactitude, les bâtiments de la *Ferme Rose* actuelle. Ce document nous apprend, effectivement, que dans la vente étaient compris le *cense de Ten Hove*, bâtiment de forme carrée, couvert en ardoise, lequel, en 1708 était nouvellement bâti et, de plus, précisait que la maison de plaisance atte-



Abords du Domaine de Boetendael.  
Le Lijkweg à hauteur de l'entrée de l'ancien couvent — Etat actuel.

nante était entourée d'eau. Cette dernière ne peut être que l'ancienne fermette dont la façade s'étend tout au long de l'aile gauche des bâtiments d'où l'on avait autrefois une belle échappée sur le Vieux Cornet proche et la tour de l'église du village.

On ne quittait pas cet endroit sans avoir remarqué, à droite de l'entrée du logis, une admirable porte cochère, construite dans le style cossu familial aux architectes baroques flamands. Elle achevait à donner à la façade, sans autre prétention que son pittoresque campagnard, une physionomie toute particulière. Dessinée en arc en plein cintre, reposant sur deux piliers droits, à bossages et chapiteaux finement ouvragés, elle est surmontée d'un larmier saillant, caractéristique de l'architecture privée brabançonne, que prolongent des guirlandes. Le claveau en est l'ornement principal; l'architecte l'a couronné d'un vase, artistement taillé. Le style pur, légèrement apparenté à l'art français du XVIII<sup>e</sup> siècle, range cette porte parmi les plus jolies qui subsistent encore dans les vieux quartiers de Bruxelles. (86)

Nous ignorons dans quel état elle se trouve mais il est à craindre que son existence est grandement menacée du fait qu'actuellement elle s'ouvre à l'intérieur d'un garage en pleine exploitation. Les parties sculptées, qui avaient déjà tant souffert des intempéries, doivent nécessairement continuer à se détériorer sans espoir d'un sauvetage quelconque.

Et pour ne pas déroger à la tradition, seules quelques planches d'artistes ucclois, gravées ou dessinées, conservent le charme des souvenirs de cette œuvre architecturale, belle et captivante autant qu'inattendue à cet endroit, que le passé nous a léguée (87).

La pièce d'eau dont il est fait mention dans l'acte de vente de 1780 fut comblée peu de temps après pour faire place à de grand carrés de terre que couvraient les cultures maraîchères. (88)

(86) Voir: G. DES MAREZ: *Guide illustré de Bruxelles - Les Monuments Civils et Religieux*. Bruxelles, Editions de Touring Club de Belgique. 2<sup>e</sup> édition 1918.

(87) Signalons parmi celles-ci: 1. Une taille douce originale du graveur Auguste DANSE. 2. Une eau-forte d'Alfred VAN NESTP, douzième planche de l'album *Vieux Sites d'Uccle*, sous le titre *Vieille porte - Hof ten Hove*. Editions: d'Uccle-Centre d'Art. 3. Un dessin au crayon du peintre Emile LE COMTE. Collection particulière.

(88) L'Atlas cadastral de 1816 n'indique plus cet étang.

Dans la grande cour carrée de la *Ferme Rose* restent quelques souvenirs de l'opulence qui régnait au temps de l'existence des brillantes et parfois illustres familles brabançonne qui présidaient aux destinées de *Ten Hove*; ce sont quelques portes cintrées, à larges bandeaux, recouverts d'un larmier et couronnés d'un claveau moulure.

Pour le reste, tout y est malheureusement dans le plus pitoyable état d'abandon et de délabrement. Les belles briques anciennes, cuites au charbon de bois, sont fort convoitées. On ne peut comprendre qu'on ait aussi peu de souci de ce témoin du passé, auquel il serait encore parfaitement possible de rendre son premier éclat.

Illustrations de H. QUIFFELIER  
Président d'honneur d'Uccle Centre d'Art

## VARIA

### LU ET ENTENDU ...

#### NOTES ET TROUVAILLES...

#### RESTAURATIONS A ANDERLECHT

La ville de Bruxelles n'est pas seule à devoir résoudre le problème que pose la restauration urgente d'un grand nombre de ses monuments anciens. La commune d'Anderlecht va se lancer à son tour dans une telle opération. Le programme envisagé est bien sûr de moindre envergure. Pour le moment on ne se préoccupe que de St Guidon, la collégiale classée comme monument par arrêté royal du 25 octobre 1938.

L'édifice est entouré d'un ensemble de grilles et de réverbères en fer forgé montés sur des supports de pierre blanche. C'est cette clôture de style gothique et datant du XIX<sup>ème</sup> siècle (principalement du fer et de la fonte) qui est sérieusement attaquée par la corrosion. Les scellements rouillés font d'ailleurs éclater les pierres des murets. Le coût de la restauration est évalué à un million et demi.

#### LE DERNIER VETERAN BELGE DE LA GUERRE DES BOERS VIT A MOLENBEEK ST JEAN

M. Charles Teunckens, né à Molenbeek le 29 décembre 1879, est vraisemblablement le dernier vétéran belge de la guerre des Boers au Transvaal. Il est également le doyen des brancardiers de la Croix Rouge de Belgique.

M. Teunckens se rappelle encore les moindres détails de sa campagne du Transvaal. Son souvenir le plus vivant reste la marche forcée de Brandfort à Pretoria qui dura un mois et demi. Il rentra en Belgique fin 1901. En 1912, il partait pour un autre voyage qui allait durer 40 ans. En effet, il s'engagea à cette époque à la Compagnie des Tramways de Tientsin, en Chine.

En 1943, il fut fait prisonnier par les Japonais. Après deux ans d'internement, il resta encore en Extrême-Orient jusqu'en 1952, puis rentra au pays, à Molenbeek St. Jean.

## L'ORDRE FOLKLORIQUE DE TOONE

A Pâques 1963 a été constitué un groupement folklorique « Les Amis de Toone », en vue de conserver et de promouvoir le jeu populaire de marionnettes, qui a quatre siècles de tradition à Bruxelles.

Des résultats positifs ont été obtenus.

Le groupement a pu découvrir un successeur pour Toone VI, qui abandonna le jeu pour cause de maladie.

Puis, le matériel a été renouvelé et le vieux répertoire complété de quelques pièces nouvelles, spécialement écrites pour ce théâtre populaire.

Les « Amis de Toone » ont depuis la fondation, participé activement à toutes les fêtes populaires à Bruxelles, depuis la fête de Notre Dame-au-Rouge, la Plantation du du Meyboom, l'élection de la Esmeralda de la Foire du Midi, jusqu'à la fête des moules de la Grand'Place.

C'est pendant cette dernière fête, en septembre 1963, que les « Amis de Toone » créèrent l'ordre folklorique de la chevalerie armurée de Toone.

Les premiers chevaliers furent consacrés dans la cave de la Maison du Roi. Ce furent : Annie Cordy et

Luis Mariano, le bourgmestre Cooremans, madame l'échevin Van Leynseele, le commissaire général du Tourisme Arthur Haulot, le président du Syndicat d'Initiative René Dewael et le grand-maître de la Chevalerie du Fourquet Léon Wielemans

Depuis, l'ordre fut remis au bourgmestre de Damme et au « maire » de la commune libre du Zoute, pris le chemin de l'Exposition de New York et est exposé au musée des marionnettes à Moscou.

Des marionnettistes de Paris, d'Amsterdam, de Prague, de Varsovie et de Leningrad ont obtenu l'insigne lors de leur passage à Bruxelles.

A l'occasion d'une fête folklorique à la Maison des Brasseurs, l'insigne de Chevalier de Toone fut remis à MM. J. de Néeff, gouverneur du Brabant; Van Bever, Malherbe, Courdent et Rowie, députés permanents.

M. Antoine Demol, Grand-maître de la Chevalerie de Toone remet l'ordre à M. Van Bever (photo en haut).

A la même réunion, le Grand-maître de la Chevalerie du Fourquet Léon Wielemans remis l'insigne de cet ordre à M. V. Martiny, architecte-en-chef de la province (photo en bas).



## DES ORGUES DU XVIII<sup>ème</sup> SIECLE A BRUXELLES

La communauté protestante de Bruxelles a inauguré dans le temple du boulevard Bisschoffsheim des orgues du XVIII<sup>ème</sup> siècle, de manufacture française, mises en place par un spécialiste de renom, l'abbé Mathot.

## UN NOUVEAU MONUMENT A BRUXELLES

Un grand bloc, du granit des Vosges, vient d'être placé à proximité de l'allée centrale du parc du Cinquantenaire. C'est la stèle dédiée à la mémoire de Robert Schuman, le père de l'Europe unie. Le monument sera inauguré officiellement au printemps prochain au cours d'une manifestation internationale. Il est dû à l'initiative de la Ville de Bruxelles.

Lorsque le centre européen sera achevé sur l'emplacement de l'ancien couvent des dames de Berlaymont, l'îlot compris entre la rue de la Loi, le Rond-Point Schuman, la rue Archimède, la rue Stévin et le boulevard Charlemagne, la stèle sera placée au centre des jardins en terrasse qui constitueront l'entrée monumentale du siège des institutions européennes, en bordure du rond-Point. Le bloc représente un poids de 10 tonnes.

## UNE INITIATIVE BRUXELLOISE BIEN MERITANTE

Au cours de l'année scolaire 1964-65, la Ville de Bruxelles commémorera dans ses établissements scolaires le 500<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Roger de la Pasture, dit aussi Van der Weyden. Une

exposition itinérante de reproductions des principales œuvres du peintre permettra, dans chaque établissement, d'illustrer les leçons qui seront consacrées à cet artiste qui vécut longtemps dans la capitale. Il fut notamment le peintre officiel de la Ville et celui des ducs de Bourgogne.

Cette initiative est certainement bien méritante car, on le sait, le ministère de l'éducation nationale et de la culture n'accorde que peu de place à la formation artistique et esthétique des élèves.

## « CHAMBRE FORTE » POUR MANNEKEN-PIS

La Maison du Roi, le musée de la vie bruxelloise à travers les âges, possède une salle consacrée à la légende de la fontaine du coin de la rue de l'Etuve et de la rue du Chêne. Depuis quelques mois, on y a installé aussi une sorte de « chambre forte » pour le plus vieux bourgeois de la capitale. En effet, depuis le dernier enlèvement de Manneken-Pis, un moulage bon creux, une épreuve en plâtre retouché et une fonte en bronze de la statuette, exécutés par précaution, y sont conservés à l'abri, dans un local secret. Cette décision de l'administration communale bruxelloise constitue donc une garantie certaine pour l'avenir de la légende et de la survie de la célèbre fontaine.

## FOUILLES A HAMME

A l'occasion de la restauration de l'église de Hamme, un des plus attachants sites champêtres du Brabant flamand, des fouilles vont être effectuées dans le cœur de l'édifice, endroit de sépulture pré-

sumé de Ste. Gudule. Ces recherches seront dirigées par M. Verbeest, conservateur de la section du folklore au musée du Cinquantenaire.

Dans le cadre de ces travaux, des sondages seront également effectués à la « Keizershoeve » (ferme de l'Empereur), une exploitation agricole importante dont les origines pourraient remonter à l'époque romaine.

## GUIDE POUR CHERCHEURS

Melle Mina Martens, archiviste de la Ville de Bruxelles, va éditer, probablement à la fin de 1965, un « guide pour l'orientation des recherches sur les voies publiques à Bruxelles ».

## LE DERNIER NE DES PARCS BRUXELLOIS A DEJA UNE LONGUE HISTOIRE

Le dernier né des parcs de Bruxelles, le 22<sup>ème</sup> espace vert accessible au public, n'est autre que l'ancien jardin colonial de l'avenue Jean Sobiesky, près de l'église St Lambert du Heysel. Le nouveau jardin, aménagé par les services du « plan vert » du ministère des travaux publics, à la demande de l'administration communale bruxelloise, couvre une superficie de 2 hectares et demi dont une partie entièrement boisée.

Ce « jardin colonial » fait partie du patrimoine historique et scientifique de la Belgique. Il fut créé en 1905, comme le décret royal du 3 février 1900 le stipule, en vue d'y établir un jardin botanique tropical et une ferme modèle destinée à effectuer des expériences de culture pour la ferme modèle à Eala, dans

l'Etat indépendant du Congo. Le jardin, qui succédait d'ailleurs, comme les archives de la Ville le précisent, à la ferme du Stuyvenberg et plus tard à la villa Vander Borcht, avait pour mission d'acquérir les meilleures variétés de caféiers, de cacaoyers et d'essences à caoutchouc ainsi que de préparer leur implantation au Congo.

Le domaine comportait un cottage normand adapté à l'usage colonial, un important complexe de serres chaudes et un grand hangar à matériel. Certains de ces bâtiments furent démolis en 1958, époque à laquelle le domaine fut affecté aux services des plantations et d'entretien de la voirie de la Société de l'exposition universelle.

## UN NOUVEAU PRODUIT POUR LAVER LES MONUMENTS ANCIENS

A Paris, on a été très satisfait des résultats obtenus par ce produit, mis au point par une société française il y a déjà trois ans. Il a été utilisé lors du lavage de la Place de la Concorde et de l'Hôtel des Postes. Le Laboratoire National d'Essais du Conservatoire des Arts et Métiers s'est nettement prononcé en sa faveur, tandis que le Laboratoire de Cryptogamie du Museum National d'Histoire Naturelle a qualifié lui aussi l'invention comme étant fort intéressante. Les essais exécutés sur du grès, la pierre principalement utilisée chez nous pour l'édification des monuments, ont été désignés comme très positifs.

A Bruxelles, le laboratoire de l'Institut National du Patrimoine Artistique procède également depuis quelques mois à des essais fort

concluants. Le produit a été utilisé sur grès profondément attaqué par les intempéries et la pollution de de l'air. Ces tests de laboratoire, première phase de l'expérience, se sont poursuivis ces derniers jours par des travaux pratiques à ciel ouvert. C'est ainsi que le nouveau produit a été utilisé pour le lavage de certaines parties de façade de l'église du Béguinage à Bruxelles, édifice actuellement en voie de restauration.

A Bruxelles, on ne se prononcera définitivement que d'ici six mois. Les résultats, tels que ceux obtenus au Béguinage, seront étudiés « dans le temps ». Les éléments lavés seront soumis à des contrôles s'échelonnant sur plusieurs mois afin de connaître le comportement de la pierre lavée exposée aux intempéries et à l'air pollué, et aussi en vue de vérifier si le produit ne s'attaque pas à la composition même de la pierre. A cette fin, on lavera notamment plusieurs fois les éléments déjà lavés à l'aide de la « solution-miracle ».

Un fait est dès à présent certain: le produit français donne des résultats encourageants. Il sera utilisé d'ici quelques semaines pour le lavage du Palais de Justice.

## ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES D'EUROPE

Une chaire nouvelle des Arts et Traditions populaires d'Europe a été créée à l'Université Libre de Bruxelles, à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.

C'est un cours obligatoire prévu au programme de la dernière épreuve de licence en Sciences sociales, section « Pays industrialisés »; cours à option pour les étudiants de la section « Pays en voie de développement ».

Le cours est donné par Albert Doppagne, docteur en Philologie romane et licencié en Histoire de l'art et archéologie, professeur de langues romanes à l'Institut Supérieur de Commerce à Anvers, auteur de plusieurs publications relatives au folklore, à la dialectologie, la toponymie et l'anthroponymie.

A. Doppagne connaît particulièrement bien les pays de langue romane; il a séjourné et enquêté notamment au Portugal, en Espagne, en France et en Roumanie.

## BIBLIOGRAPHIE

### REVUES BELGES

#### LES CAHIERS HISTORIQUES. N° 31, série IV, 1964.

*Philippe II a eu la première vision de son Escorial à Groenendael* par R. de Repinne.

Quand on annonçait la mort de Charles-Quint à son fils Philippe, celui-ci travaillait à Groenendael à des plans pour une fondation pieuse. Du coup il a eu l'idée d'une institution où des prières et des messes des morts perpétuelles seraient dites pour le repos de l'âme de son père et de sa mère, de la sienne et de ses proches. Il lui fallut près de dix ans pour mettre au point sa pensée esquissée à Groenendael dans la solitude de la Forêt de Soignes.

*Des conférences internationales se tenaient à Bruges au XV<sup>e</sup> siècle pour le contrôle des changes* par A. Hellemans.

A la mort de Charles le Téméraire, du chaos financier, de l'insécurité des échanges et du désordre monétaire sont sortis l'unification nationale des moyens de paiement, l'organisation libérale de l'industrie et du commerce et un essai audacieux de statut international des transactions commerciales et du régime des changes.

*Une politique des grands chemins dans le passé* par L. Genicot.

Maximilien-Emmanuel, gouverneur-général des Pays-Bas (1662-1726) a relié Bruxelles aux grands centres du pays par quatre chaussées principales reliant Bruxelles à Gand, à Mons, à Louvain, et Malines à Contich.

*La clientèle d'un maître à danser à Bruxelles au XVII<sup>e</sup> siècle* par J. Cuvelier.

Adam-Pierre de la Grenée a noté dans son journal, entre 1651 et 1666, les noms de tous ceux qui formaient son élégante clientèle. Celle-ci était formée de princes étrangers, de passage à Bruxelles, des enfants de familles nobles. Enfin il y avait une troisième classe, des jeunes gens de la bourgeoisie, qu'il instruisait en groupe dans une salle qu'il avait louée.

*L'énigme d'une assiette chinoise aux dessins associés à notre histoire économique* par H. Nicaise; *La calère d'Anvers lorsqu'on décida de doter la ville de fortifications* par L.-G. Wauwermans.

*Trois siècles d'événements au château de Beaulieu* par Ch. Mertens.

Le château de Beaulieu a été la demeure du grand-maître des postes, de la Tour et Tassis, et de Jean-Paul Bombarda, qui créa le théâtre de la Monnaie.

*Les hommes et les faits qui, chez nous et ailleurs, depuis César, ont affermi l'unité européenne* par L.-Th. Maes.

#### LA REVUE NATIONALE.

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire.  
N° 368, octobre 1964.

*Pierre Nothomb, l'enchanteur* par R. Merget

Le Luxembourg helge le célèbre comme l'un de ses plus illustres enfants. Sa connaissance est celle de l'historien et son amour celui du poète. Il est l'auteur des recueils « Pater alterné » et de « L'Été d'octobre ». Il est romancier et essayiste.

*Saint-Hubert, haut-lieu de l'Ardenne* par E. Poumon.

L'auteur regrette que le saint évêque de Liège ne dispose pas à Saint-Hubert d'un musée évoquant sa vie, son œuvre, son culte et son folklore.

*La pensée d'Albert Camus* par J.L. Bruch.

*Les secrets du diable* par J. Mergeai.

L'auteur parle du livre « Les évangiles du Diable », une étude de Claude Seignolle, concernant les vieilles croyances en Sologne, en Languedoc, en Provence et en Normandie.

#### TERRE D'EUROPE.

Trimestriel.  
6<sup>e</sup> année, septembre 1964.

*Plus que jamais* par Jean F. Collin.

L'Europe doit devenir unie, surtout depuis la poussée du monde asiatique. Avant tout l'Europe doit être unie politiquement.

*Pérenité de Galilée* par Jean-Pierre Paulus.

Galilée a repris les théories de Pythagore et de Copernic de la rotation de la terre, et ce malgré la vive opposition des autorités religieuses. L'auteur nous donne des détails intéressants, concernant la vie de ce savant mathématicien et astrologue, ainsi que du « procès de Galilée ».

*D'une Allemagne préservée* par Henri-Jean Duteil.

L'auteur nous révèle quelques coins intacts de la vallée de Lahn, de la Westerwald, des bois de la Taunus, du pays de Hesse, de la Bavière, de Wurtemberg, de Westphalie, de Hanover et de Schleswig-Holstein. Il parle spécialement du village de Worpswede, où la peinture et les métiers d'art se pratiquent encore de façon ancestrale.

*Georges Simenon ou l'homme désintégré* par Anne Richter.

Le sens profond et tragique des romans de Simenon.

#### PRÉSENCE DE BRUXELLES.

N° 66, octobre 1964.

*La saison 64-65 à Bruxelles* par Roger Stengele.

La saison théâtrale 64-65. On observe une stabilisation dans la qualité des programmes et dans la fréquentation du public.

*Bruxelles et le tapis vert* par Monique Lansko.

Il y a à Bruxelles un nombre impressionnant de conférences culturelles : 2 soirées sur 3 pendant huit mois.

*Le Musée instrumental de Bruxelles* par Jean Burnal.

Le Musée instrumental ne possédait en 1871 que 74 instruments

tant que ce nombre est actuellement de 4 000 exemplaires. Il est unique en Europe. Même les Chinois y trouvent des instruments chinois, dont ils ignorent l'existence. Le conservateur, Roger Bragard, y a établi un studio d'enregistrement, où des virtuoses renommés, de passage à Bruxelles, enregistrent des concerts et récitals, exécutés avec les vieux instruments.

*Bruxelles, « plaque tournante », à l'heure du T.T.E.* par Michel Brun;  
*Alène, la sainte presque inconnue, dont Forest a gardé la mémoire* par M.L.

#### LE THYRSE.

Revue d'art et de littérature.  
N° 10, 1964.

*Rubens et son temps* par R. Avermaete.

L'auteur nous montre un artiste, qui doit lutter contre le flot des commandes. Mais la gloire a ses exigences. Sa puissance de travail est certes énorme, mais non pas sans limites. Aussi, il essaie de gagner du temps et de remettre certains travaux à plus tard. S'il travaille pour ses nombreux clients, il veut avant tout travailler pour lui-même, pour son plaisir.

*Poèmes* par M. Carême; *La nuit de Tripoli* par F. Kiesel; *Poèmes* par P. Gabriel; *Adieu à Jean Ray l'insaisissable* par F. Kiesel.

#### LES CAHIERS JEAN TOUSSEUL.

N° 4, 19<sup>e</sup> année, oct.-nov.-déc. 1964.

*Braine-le-Comte et les Ecaussinnes* par J. Delmelle.

Esquisse de l'histoire de la ville et des premiers textes relatifs à la ville. Étude de la littérature dialectale et des auteurs née à Braine-le-Comte et qui y séjournent.

*La « musique » des poètes* par J. Charles.

Une étude où l'auteur traite du chant verbal, du poème, de la chanson populaire, de la poésie des mots.

*L'Apostolat poétique d'Edmond Vandercammen* par M. Clemeur;  
*Lettre de France* par M.R. Schnir.

#### LA VIE LIÉGEOISE.

Périodique mensuel.  
N° 11, 1964.

*La chapelle du Verthois; La gare routière de Liège; Visites nocturnes des collections folkloriques et ethnographiques au Musée de la vie wallonne.*

#### CHRONIQUE

#### LE VIEUX-LIÈGE.

Tome II, n° 24, nov.-déc. 1964.

*Sur la disparition de nos antiques mares (abreuvoirs et étangs communaux, fosses à rosée)* par J. du Mirmont.

#### WAVRIENSA.

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région.  
Tome XIII, n° 4, 1964.

*La Hulpe, quelques anciennes épitaphes* par F. Van Cranenbroeck.

Un vieux recueil d'épitaphes, datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle, donne les croquis des contours et des détails d'ornements de pierres tombales du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles.

*Ottignies, un gisement paléolithique* par J. Soetens.

Ce site a été découvert et étudié en 1960 dans la propriété de l'Institut Pro Juventute, au sommet de la tranchée qui fut creusée pour le passage de la ligne de chemin de fer

Bruxelles-Namur. L'auteur suppose qu'à cet endroit il y a eu un camp de passage. C'est la première fois qu'une station de cette époque a été découverte dans cette partie du Brabant.

*Jodoigne, note sur un ciboire en argent du trésor de l'église Saint-Médard* par J. Martin

#### LEUVENSE BIJDAGEN.

Bulletin de philologie moderne. 53<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, 1964.

*Un programme de classification automatique des structures linguistiques* par E. Nieuwhorg; *Het Kringatich* par R. Van de Velde; *Kunnen onze Beatrislegende en abele spelen geëvalueerd worden door middel van Andreas Capellanus* door N. De Paepe; *De arte honeste amandi*.

#### ONS HEEM.

XVIII<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6

*Afscheidsgroet aan dokter Goossenaerts* par J. Weyns; *Hoe een Kempenaar West-Vlaanderen ziet* par le Dr J. Goossenaerts.

#### MEDEDELINGEN VAN DE GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDIGE KRING VOOR LEUVEN EN OMGEVING.

Tome IV, 1964, I<sup>er</sup> fascicule.

*Les chaires à prêcher de l'église Saint-Michel à Louvain et de la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles* par Pl. Lefèvre et O. Praem.

La chaire de vérité de la cathédrale St-Michel était construite à l'origine pour l'église des Jésuites à Louvain.

*Les sept merveilles de Louvain* par le V<sup>or</sup> Terlinden; *Het St-Jansziekenhuis te Tienen rond 1228-1286* par H. Delvaux; *Kerk en pastoors van het Klein Begijnhof te Leuven* par A. Struyf; *Het schilderij van Edmond Plumier in de kerk van Blanden* par P. Reekmans; *De gerangschikte mo-*

*numenten van Leuven en omgeving* (vervolg) par J. Halfants.

Tome IV, 1964, II<sup>e</sup> fascicule.

*Nikolaas van Cusa te Leuven en te Bethleem in 1457* par E. Persoons; *Opdrachten van een XVI<sup>e</sup> eeuwse Staatsschilder* door A. Meulemans; *De conventen en de infirmerij van het Klein Begijnhof te Leuven* par A. Struyf; *De kapel van Sint-Katharina-Houtem te Hoegaarden* par J. de Kempeneer.

*Curijsités au sud de Louvain* par J. Halfants.

Se trouvant à Blanden, Bierbeek, Opvelp, Beauvechain, Tourinnes-la-Grosse, Hamme-Mille.

#### WAVRIENSIA.

Bulletin du Cercle Historique et Archéologique de Wavre et de la Région.

Tome XIII, n<sup>o</sup> 4, 1964.

F. Van Cranenbroeck : *La Hulpe. Quelques anciennes épitaphes.*

J. Soetens : *Ouignies. Un gisement paléolithique.*

J. Martin : *Jodoigne. Note sur un ciboire en argent du trésor de l'église Saint-Médard.*

#### LA VIE LIÉGEOISE.

N<sup>o</sup> 11, 1964.

*La Chapelle du Vertbois.*

#### CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE « LE VIEUX-LIÈGE ».

Tome II, n<sup>o</sup> 24, nov.-déc. 1964.

J. du Mirmont : *Sur la disparition de nos antiques mares.*

#### FÉDÉRATION WALLONNE DES GROUPEMENTS DE DANSES POPULAIRES.

N<sup>o</sup> 21, 1964.

Aimée Frerard : *A propos des danses écossaises.*

#### REVUES ETRANGERES

#### SOCIÉTÉ SUISSE DES AMÉRICANISTES (Genève, Suisse).

Bulletin n<sup>o</sup> 27, mars 1964.

*L'Art profane d'un Peuple inconnu* par Antonin Brejnik.

Huit statuettes en terre cuite, provenant du sud de la ville de Mexico, datant des années 300 à 900 avant notre ère, donnent une idée de la culture Maya, où la vie et la mort s'entremêlent intimement. Les sujets, donnant la mort, le font en souriant.

#### WOW-IPITSJ.

Édité par le Musée ethnographique de Genève.

*Sculptures Asmat* par André Jeanneret.

Analyse de la collection de statuettes appartenant au Prof. A.A. Gerbrands, du Musée de Leiden (Hollande), ramené de la Nouvelle-Guinée après un voyage d'étude de huit mois. Cette collection a été exposée à Genève.

#### BULLETIN ANNUEL DU MUSÉE ET INSTITUT D'ETHNOGRAPHIE DE LA VILLE DE GENÈVE.

N<sup>o</sup> 6, 1963.

*Une « Thanka » tibétaine, « La Roue de la Vie »* par le chanoine Jean Eracle.

Une « thanka » est une peinture sacrée tibétaine. Le tableau cité représente une roue avec les différentes phases de la vie. Le chanoine en donne une interprétation.

#### ARCHIVES SUISSES D'ANTHROPOLOGIE GÉNÉRALE.

Tome XXVIII, n<sup>os</sup> 1-2.

*Bambou gravé de Nouvelle-Calédonie* par M. et J. Lobsiger-Dellenbach.

*Trois tambours de bronze du Musée d'Ethnographie de Genève* par Françoise Brüschweiler.

L'auteur donne des renseignements ethnographiques au sujet de ces trois tambours de bronze, et analyse quelques éléments de l'ornementation.

#### TRIZE ÉTOILES

(Reflets du Valais, Suisse).

14<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 9, septembre 1964.

*Rentrée des classes ; Requiem pour les vacances enfantines ; Potins valaisans ; En famille avec Mme Zryd : la terre et l'eau ; L'« Advedune » ou la récréation d'un monde ; Les concerts guide de Pierre Chatton ; Winterbrief ; Musique dans la capitale ; Journal intime d'un pays : sermons pour l'automne ; Chronique de ce temps : dialogues de saints ; Village frontière aux confins du pays ; Comment le Seigneur choisit un jour de fête pour honorer le dernier charron d'Anniviers ; Ecran Valaisan ; Le fendant.*

#### ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES (Paris).

XI<sup>e</sup> année, juillet - décembre, n<sup>os</sup> 3-4.

*L'information en France avant le périodique. 500 canards imprimés entre 1579 et 1631* par Jean-Pierre Séguin; *La Saint-Fleuret à Estaing et le Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle* par R. de La Coste-

Messelière; *L'usage du javelier en l'Etat du Québec, Canada* par Robert-Lionel Séguin.

REVUE DE TOURISME  
(Bern, Suisse).

19<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, juillet-septembre 1964.

« *Glossen zu einem Fremdenverkehrskongress* » par le Prof. Dr W. Hunziker.

« *La formation touristique. Approches humaines du problème* » par Marc Boyer (Lyon) :

1. Le tourisme, facteur social et culturel.
2. La formation du touriste.
3. L'accueil au touriste.

« *Die strukturellen Wandlungen des Fremdenverkehrs und der Fremdenverkehrswirtschaft* » par le Prof. B. Pfister; « *Die Universitätsausbildung der Führungskräfte im Fremdenverkehr* » par le Prof. Dr P. Bernecker « *Die besondern Problemen der Entwicklungsländer in der Fremdenverkehrsausbildung* » par le groupe de techniciens yougoslaves; « *Les nouvelles professions nées du tourisme : de l'Hôtesse à l'Expert* » par le groupe de techniciens français.

MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE  
DE BEOGRAD.

Bulletin n<sup>o</sup> XXVI.

#### LE LIVRE DES MOULINS BRABANÇONS

Le Service de Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant agissant en association intime avec la Fédération touristique du Brabant a entrepris une étude approfondie axée sur les moulins à eau et à vent ayant vu le jour sous le ciel brabançon et examinée sous l'angle historique, anecdotique et touristique.

Ce travail titanesque, qui n'a pas la prétention d'être parfait, a nécessité de longs mois de patientes recherches sur le terrain même. Le fruit de ces investigations a été condensé dans un magnifique ouvrage, fort de quelque 330 pages richement et éclectiquement illustrées, d'un format de poche très commode, rehaussé d'une carte en couleurs du Brabant permettant de repérer aisément la position exacte de tous les moulins encore debout.

Ce volume exceptionnel, original et inédit dans sa conception comme dans sa teneur est mis en vente, en nos bureaux, 4, rue Saint-Jean, au prix dérisoire de 50,— F ramené à 40,— F à l'intention de nos abonnés. A l'amateur d'histoire locale, au promeneur des dimanches comme au collectionneur averti, nous en recommandons chaudement l'acquisition.